avenir
CONSERVATOIRE
DES ESPACES NATURELS
DE L'ISÈRE

Pelouses et coteaux secs remarquables de l'Y Grenoblois

Balcons de Belledonne

Dossier de prise en considération

NOVEMBRE 2009

Photos : L. JAMEAU/AVENIR

Soutien financier :

isère CONSEIL GÉNÉRAL

RhôneAlpes Région

Dossier de prise en considération pour la préservation et la gestion des pelouses et coteaux secs de l'Y Grenoblois

Balcons de Belledonne

Rédaction
Bilkisse Aboudou, Laura Jameau
Relecture
Bruno Veillet, Audrey Popineau
Cartographie
Laurent Poulin, David Michallet
Coordination
Roger Marciau

Partenaires scientifiques :

10, rue Raspail ŏ 38000 Grenoble ŏ 04 76 48 24 49 ŏ Télécopie : 04 76 48 24 26 ŏ Courriel : avenir.38@wanadoo.fr ŏ Site : http://avenir.38.free.fr

AVENIR est une délégation départementale du CREN, Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels.

INTRODUCTION 5

A. LES ENJEUX DES COTEAUX SECS DE L'ISERE 8

a.I. Un enjeu européen et départemental 8

A.II. Pourquoi un inventaire des coteaux secs de l'Y Grenoblois ? 8

A.II.1. Des habitats naturels menacés à très court terme 8

A.II.2. Une action volontariste nécessaire alliant connaissance écologique et analyse des pratiques 8

A.II.3. Programmation sur 3 ans 9

B. LES COTEAUX SECS DANS LE MASSIF DE BELLEDONNE 12

B.I. Les collines bordières de Belledonne 12

B.I.1. Localisation 12

B.I.2. Données physiques 13

B.I.2.1. Données climatiques 13
B.I.2.2. Géologie 13

B.ii. L'écologie des habitats naturels des coteaux secs 14

B.II.1. Les paramètres écologiques de la série du Chêne pubescent 14

B.II.2. Typologie CORINE des coteaux secs 16

B.II.2.1. Habitats semi-naturels 17
B.II.2.2. Habitats artificiels 18

B.II.3. Evaluation patrimoniale 18

B.II.3.1. Les habitats naturels Eur15 et Eur27 18
B.II.3.2. Habitats communautaires et prioritaires 19
B.II.3.3. Espèces patrimoniales 20
B.II.3.4. Evaluation des sites 20

B.III. Contexte socio-économique 21

B.III.1. Activités et acteurs 21

B.III.1.1. L'agriculture 21
B.III.1.2. Les associations agricoles 22
B.III.1.3. Les structures communales 22
B.III.1.4. Les associations de protection de la nature 23
B.III.1.2. Les activités récréatives 24

B.III.2. Evolution et atteintes 24

B.III.2.1. La déprise agricole 24
B.III.2.2. La mise en culture intensive 25
B.III.2.3. Le mitage 25

C. METHODOLOGIE DE LA CARTOGRAPHIE 27

C.I. Recueil préliminaire de l'information 27

C.II. Délimitation des sites 27
C.II.1. Carte IGN 27
C.II.2. Photographies aériennes 27
C.II.3. La carte de végétation 27
C.II.4. Les couches d'inventaires patrimoniaux 28
C.III. Inventaire naturaliste et fonctionnel 28

D. FICHES ET CARTES COMMUNALES 30

D.I. Lecture des fiches communales 30
D.I.1. Contenu 30
D.I.2. Guide de lecture 30
D.I.3. Définition des sigles utilisés pour la réglementation 31
D.I.4. Rappel de la définition de la valeur patrimoniale des coteaux secs 31

E. SYNTHESE 33

E.I. La richesse des coteaux secs des balcons de Belledonne 33
E.I.1. La flore 33
E.I.2. Les habitats 33
E.II. Délimitation des sites 34
E.III. Bilan des enjeux patrimoniaux 34
E.III.1. L'enfrichement des pelouses sèches 34
E.III.2. L'urgence de conservation 36
E.IV. Les stratégies de préservation 37
E.IV.1. Les mesures agri-environnementales 37
E.IV.2. L'association foncière pastorale (AFP) 37
E.IV.3. La politique départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS) 38
E.IV.4. Le Plan Pastoral Territorial 38
E.IV.5. Le S.C.O.T. de la région Grenobloise 38

CONCLUSION 39

BIBLIOGRAPHIE 40

ATLAS DES COMMUNES 42

Fiche 1 : Allevard 43
Fiche 2 : Goncelin 50
Fiche 3 : Hurtières 57
Fiche 4 : La Combe de Lancey 64
Fiche 5 : Laval 71

Fiche 6 : Le Champ-près-Froges 78
Fiche 7 : Le Cheylas 85
Fiche 8 : Les Adrets 92
Fiche 9 : Moretel de Mailles 99
Fiche 10 : Murianette 106
Fiche 11 : Pontcharra 113
Fiche 12 : Revel 120
Fiche 13 : Sainte Agnès 128
Fiche 14 : Saint Jean le Vieux 136
Fiche 15 : Saint-Martin-d'Uriage 144
Fiche 16 : Saint-Maximin 151
Fiche 17 : Saint-Pierre-d'Allevard 158
Fiche 18 : Theys 165
Fiche 19 : Venon 172

ANNEXES 179

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte des colonies de plantes méridionales dans le Dauphiné, la Savoie, et le Jura méridional. L.Vidal et J.Offner 6
Figure 2 : Phasage de l'inventaire – AVENIR - 2009 10
Figure 3 : Situation de l'aire d'étude dans le département de l'Isère – AVENIR - 2009 12
Figure 4 : Carte lithologique simplifiée de la feuille de Domène. (Echelle 1/200 000) .P.Ozenda 1970 14
Figure 5 : Dynamique de la série du Chêne pubescent – AVENIR - 2009 15

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Vue générale des collines bordières http://www.geolalp.com/belledonne/_belledonne_general/coll_bord.html 13
Photo 2 : Crêt de Brié-et-angonnes – AVENIR – 2009 15
Photo 3 : Exemple de pelouse à orchidées de critère b - Venon – AVENIR - 2009 20
Photo 4: Orchis punaise-Anacamptis coriophora subsp. Coriophora - Ste Agnès – AVENIR - 2009 20
Photo 5 : Vignes et ruches sur coteaux secs – Revel – AVENIR – 2009 22
Photo 6 : Coteau en voie de fermeture- Laval – AVENIR - 2009 24

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Description et correspondance des habitats naturels inventoriés 17
Tableau 2 : Description et correspondance des habitats artificiels inventoriés 18
Tableau 3 : Habitats patrimoniaux inventoriés 19
Tableau 4 : Critères d'évaluation de la valeur patrimoniale des sites inventoriés 21
Tableau 5 : Définition des sigles utilisés dans les fiches communales 31
Tableau 6 : Bilan des espèces de flore patrimoniales 33
Tableau 7 : Bilan des surfaces d'habitats inventoriés 34
Tableau 8 : Bilan des enjeux patrimoniaux par commune 36

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des habitats patrimoniaux selon leur degré d'embroussaillement – AVENIR - 2009 35

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste d'espèces extraites dans la Base de Données de Gentiana
Annexe 2 : Espèces déterminantes ZNIEFF, orchidées remarquables, et protégées

INTRODUCTION

De 2006 à 2008, AVENIR s'est consacré à la réalisation de dossiers de prise en considération pour la conservation des tourbières du département de l'Isère.
Avec ce présent document, le conservatoire entame une action similaire dans le domaine des coteaux secs jusqu'à présent rarement pris en compte dans les programmes de protection.
Cette action s'inscrit dans le cadre des Conventions pluriannuelles d'objectifs contractées entre le Conservatoire, le Département et la Région.
Elle va également contribuer à la mise en place de Trame Verte et Bleue prévue dans les lois dites « Grenelle II » et déjà anticipée par le SCOT de la Région Grenobloise.

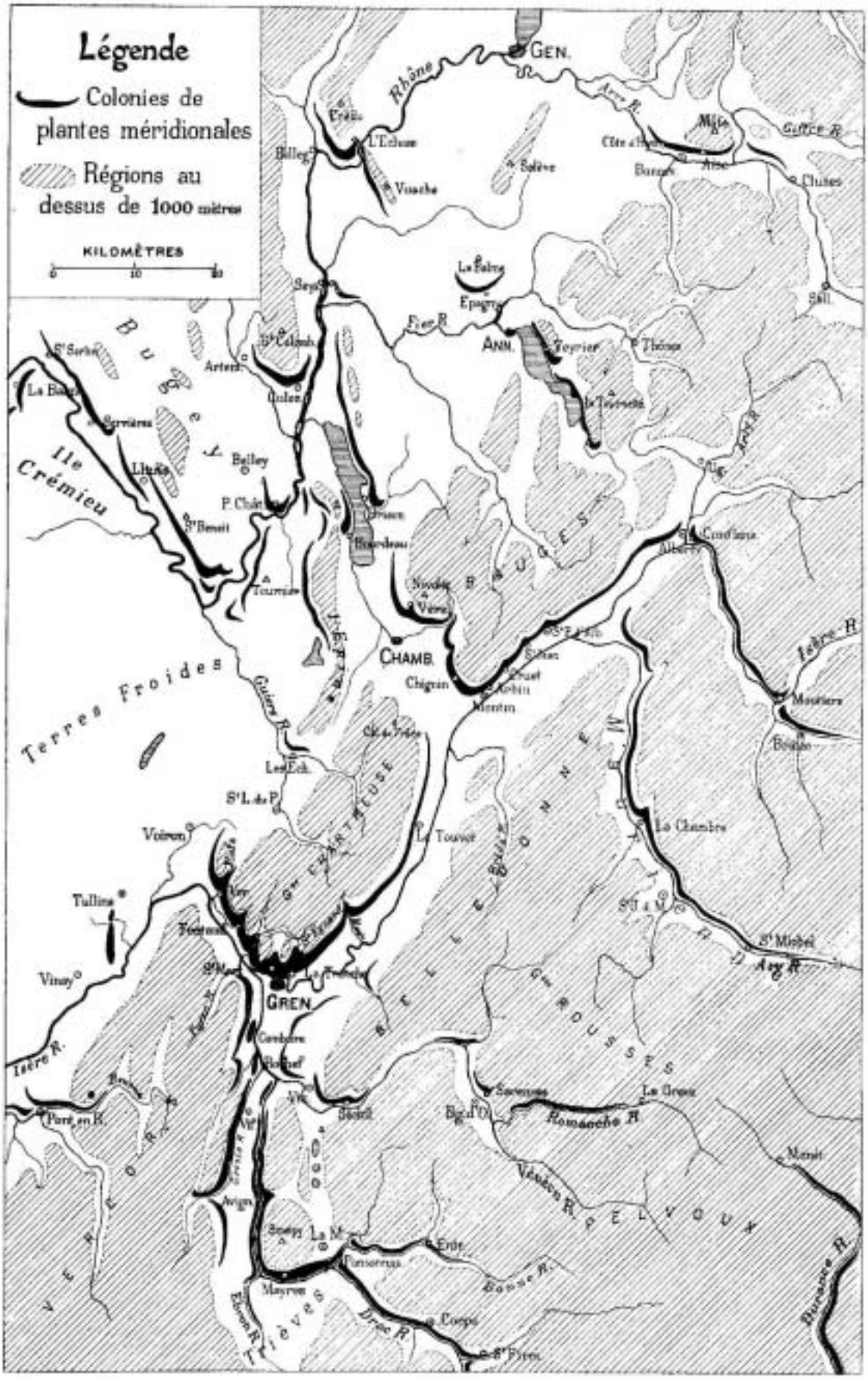

Figure 1 : Carte des colonies de plantes méridionales dans le Dauphiné, la Savoie, et le Jura méridional. L.Vidal et J.Offner

LES ENJEUX DES COTEAUX SECS DE L'ISERE

A. LES ENJEUX DES COTEAUX SECS DE L'ISERE

A.I. UN ENJEU EUROPEEN ET DEPARTEMENTAL

Le département de l'Isère est particulièrement riche en coteaux secs d'intérêt patrimonial, dont la diversité est le reflet de l'extrême variété climatique, géologique et topographique du territoire. Le regain d'intérêt porté à ces milieux semi-naturels date de la mise en œuvre de la directive européenne «habitats faune-flore » (1992) qui a aboutit en Isère à la mise en place de sites Natura 2000 sur les coteaux secs de l'Ile Crémieu, des gorges de la Bourne et des versants steppiques de la Romanche. De plus, les enjeux de conservation de ces espaces dépassent le domaine de la biodiversité. Ils sont également de nature paysagère et sociale car les coteaux secs connaissent depuis plusieurs décennies une forte déprise agricole et subissent une reconquête de la forêt qui menace la qualité de vie dans les villages.

A.II. POURQUOI UN INVENTAIRE DES COTEAUX SECS DE L'Y GRENOBLOIS ?

C'est le botaniste et universitaire Jules Öffner qui le premier en 1905, avec Louis Vidal, a signalé une singularité de la région grenobloise : ses colonies botaniques méridionales. Celui-ci a en effet observé sur de nombreux versants des environs de Grenoble des localités qui abritent des espèces végétales habituellement connues plus au Sud à partir de Valence.
Ces plantes se sont installées 100 km au Nord de leur aire habituelle de répartition à la faveur de conditions de sol et de climat favorables (microclimat de versant Sud, substrat géologique très filtrant…). Ces milieux abritent donc une flore et une faune singulière dans notre région. On y observe notamment des plantes protégées comme l'Orchis à trois dents, la Marguerite de la Saint-Michel et des espèces animales remarquables comme le Lézard vert et l'Azuré du Serpolet.
Ces stations sont localisées sur les contreforts méridionaux de la Chartreuse (La Bastille, Le Néron…), sur les collines bordières de Belledonne (Venon, Saint Martin d'Uriage, Le Mûrier…) et sur le rebord oriental du Vercors.

A.II.1. Des habitats naturels menacés à très court terme

Ces milieux, autrefois très abondants grâce à une agriculture traditionnelle d'élevage nécessitant des prairies de fauche et des lieux de pâture, sont en régression rapide. Schématiquement, ils sont pris en tenaille entre la déprise agricole qui laisse regagner les boisements dans les parties hautes et raides, et l'urbanisation qui occupe le pied des coteaux ensoleillés. Au milieu, le mitage de l'urbanisme, la privatisation du foncier, la culture de la truffe et le boisement se combinent négativement. Ayant été basé principalement sur la présence d'espèces protégées, l'inventaire ZNIEFF ne recouvre qu'une fraction des pelouses et coteaux secs d'intérêt patrimonial.

A.II.2. Une action volontariste nécessaire alliant connaissance écologique et analyse des pratiques

AVENIR, conservatoire d'espaces naturels de l'Isère travaille depuis 1999 sur la thématique des pelouses et coteaux secs (inventaire des coteaux secs de l'Ile Crémieu (1999), inventaire puis plan de gestion des coteaux steppiques de la Romanche (2001 et 2003), inventaire des coteaux secs du Nord-Est du Vercors entre Vif et Fontaine (2005). Il a réalisé la cartographie de ces habitats en collaboration avec les acteurs locaux, la société botanique GENTIANA et le conservatoire botanique alpin de Gap-Charance. Une analyse de la situation foncière et des usages par commune a été réalisée en collaboration avec les associations agricoles partenaires (Chambre d'agriculture, ADAYG, ADABEL, FAI…).

Enfin, des fiches communales de porter à connaissance informent les acteurs locaux sur leur patrimoine naturel de coteaux secs et donnent des objectifs de préservation pour orienter les documents de planification (le SCOT et les PLU) ainsi que la politique agricole (MAET, PEZMA) de l'Etat (APPB) et contractuelle (ENS..).

A.II.3. Programmation sur 3 ans

Le territoire couvert correspond à la frange méridionale de la Chartreuse, aux collines bordières du massif de Belledonne et du sud de Grenoble et au versant nord du Vercors. La zone d'étude correspond à celle de la région urbaine grenobloise pour laquelle un schéma de cohérence territoriale (SCOT) est en cours d'élaboration et doit modifier le schéma directeur actuel. Représentant plus de 40% du département de l'Isère, le travail d'inventaire s'effectuera donc sur une période de 3 ans suivant le calendrier prévisionnel suivant :

- 2009 : Collines bordières de Belledonne (de St Martin d'Uriage à St Maximin) et une partie du Sud grenoblois
- 2010 : Contreforts sud de Chartreuse de Voiron jusqu'à Chapareillan, fin du Sud Grenoblois
- 2011 : Contreforts nord-est du Vercors y compris Comboire,Triéves et Chambaran

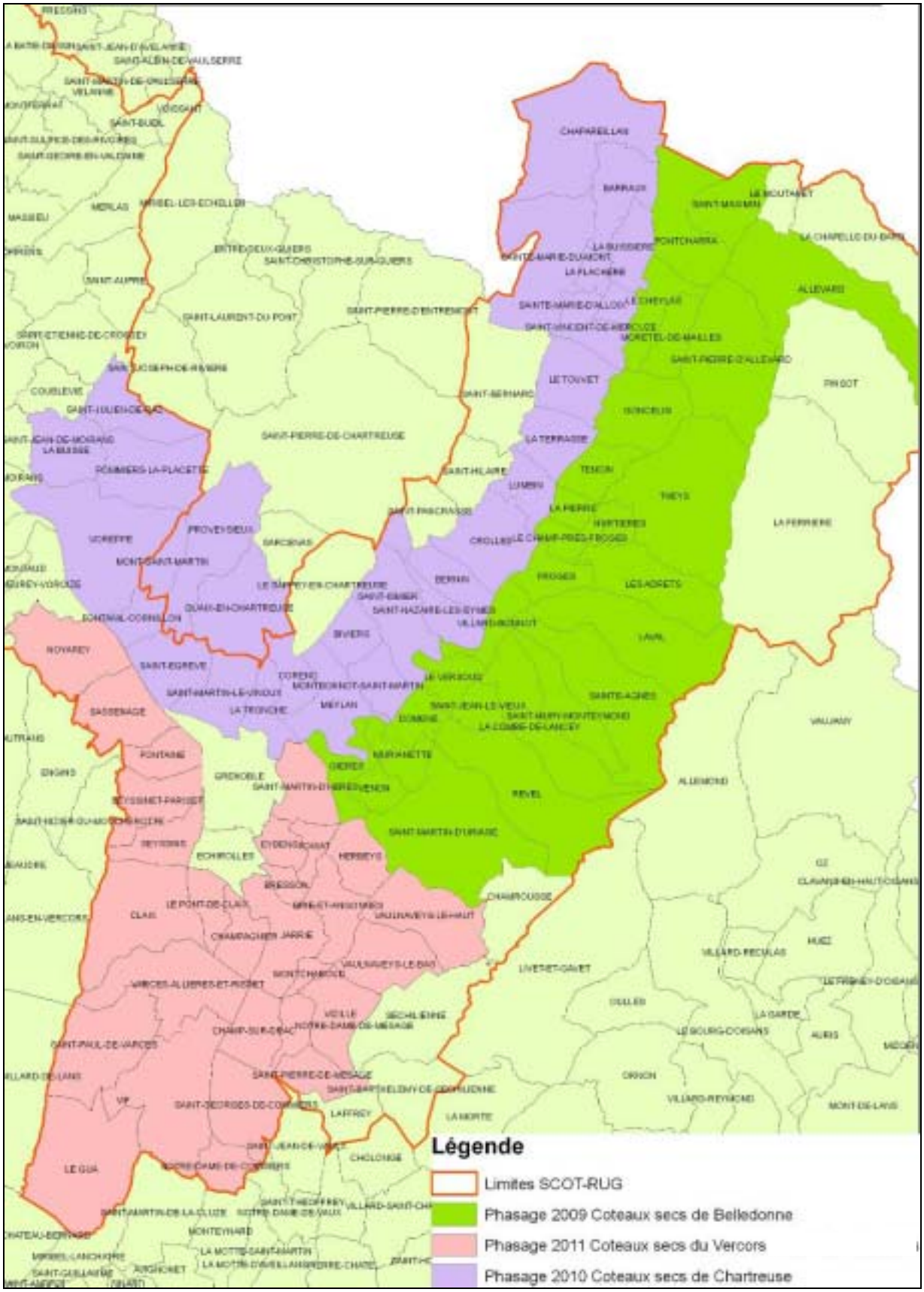

Figure 2 : Phasage de l'inventaire – AVENIR - 2009

LES COTEAUX SECS DANS LE MASSIF DE BELLEDONNE

B. LES COTEAUX SECS DANS LE MASSIF DE BELLEDONNE

B.I. LES COLLINES BORDIERES DE BELLEDONNE

B.I.1. Localisation

L'appellation « **collines bordières de Belledonne** » est un terme géologique désignant la façade occidentale de la chaîne qui borde la vallée de l'Isère entre Grenoble et Chambéry (Grésivaudan). L'altitude de la chaîne de Belledonne varie de 250 à 2977 m. Le secteur d'étude recouvre près de 37 communes et ne dépasse pas les 1000 m d'altitude. Cet espace inclut les communes de l'ancienne Communauté de Communes des **Balcons de Belledonne** désormais rattachée à celle du Grésivaudan. Dans le document nous utiliserons de manière synonyme les deux termes.

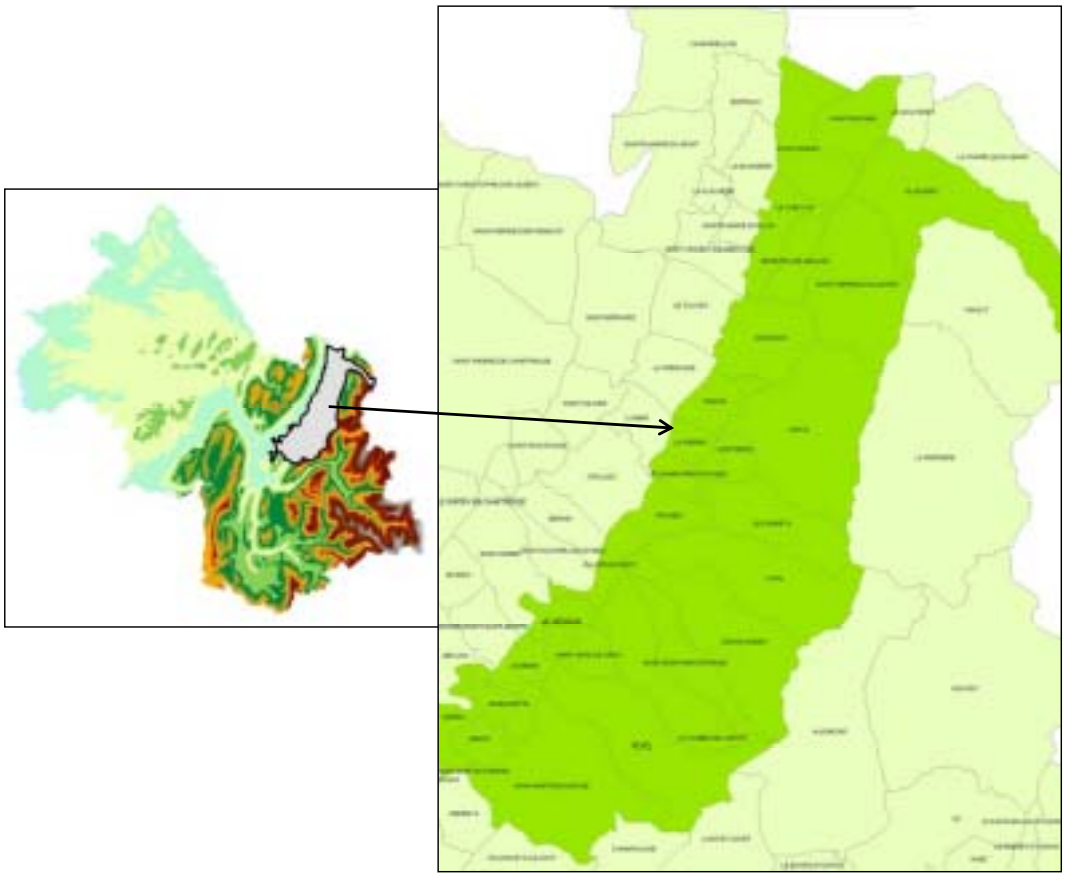

Figure 3 : Situation de l'aire d'étude dans le département de l'Isère – AVENIR - 2009

Photo 1 : Vue générale des collines bordières
http://www.geolalp.com/belledonne/_belledonne_general/coll_bord.html

B.I.2. Données physiques

B.I.2.1. Données climatiques

Les collines bordières sont sous l'influence d'un climat tempéré conjuguant des influences océaniques, montagnardes et continentales. Situé à la transition entre les Préalpes très arrosées et les Alpes internes sèches, le massif de Belledonne bénéficie de précipitations assez abondantes qui s'accentuent avec l'altitude. De plus, la présence des hauts reliefs se traduit par un enneigement important qui constitue des réserves d'eau considérables restituées à la végétation pendant la saison de croissance.

En raison de la topographie, les phénomènes d'ubac (exposition au nord) et d'adret (exposition au sud) sont fréquents et marquent la répartition de la végétation et donc le paysage.

B.I.2.2. Géologie

Belledonne appartient à un des massifs cristallins externes des Alpes occidentales qui date de la formation de la chaîne hercynienne. Il peut être divisé en 3 unités lithologiques (cf. figure 3) :

- La haute chaîne faite de roches entièrement cristallines (granite, schistes cristallins, roches vertes, amphibolites)

- Le Balcon de Belledonne (formation géologique ici) sépare les collines bordières de la chaîne de Belledonne proprement dite. C'est un replat jalonné de cols, qui sont, du nord au sud, les cols du Barioz, du Lautaret, des Mouilles, de Pré Long, de Pré Raymond et, pour finir, du Pinet d'Uriage et du Noyarey d'Herbeys. C'est une combe monoclinale ouverte dans les schistes visibles sur la figure 4.

- Les collines bordières constituent un alignement de reliefs boisés qui culminent entre 1000 et 1200 m au dessus du Grésivaudan. Ces basses pentes du massif sont entaillées par une série de vallons formés d'une couverture sédimentaire d'âge liasique à jurassique moyen. Elles sont formées en grande partie d'alternances de marnes et de calcaires argileux sombres du Jurassique moyen. La courbe relativement nette que dessine leur limite avec la plaine alluviale résulte essentiellement du rabotage effectué par le passage des glaciers quaternaires.

.

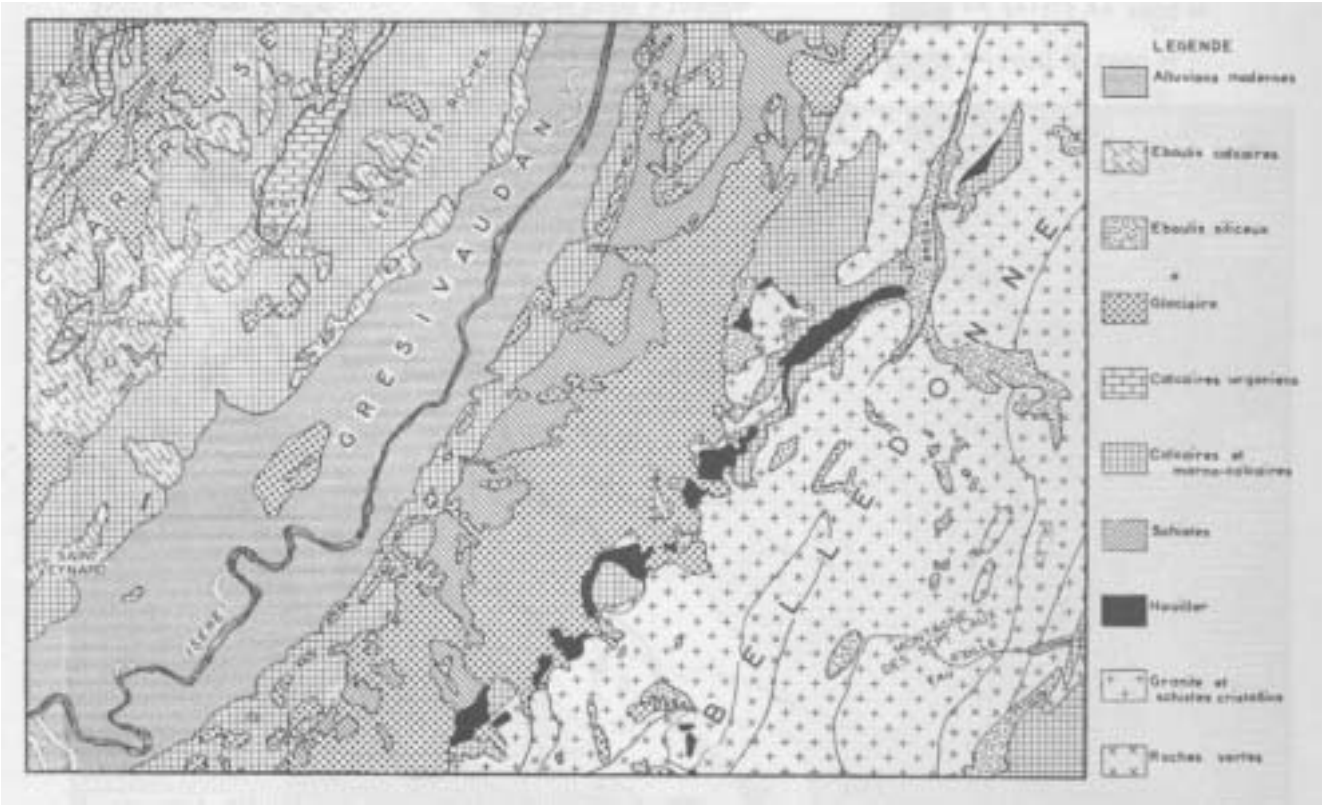

Figure 4 : Carte lithologique simplifiée de la feuille de Domène. (Echelle 1/200 000) .P.Ozenda 1970

B.II. L'ECOLOGIE DES HABITATS NATURELS DES COTEAUX SECS

B.II.1. Les paramètres écologiques de la série du Chêne pubescent

Les vallons des collines bordières, d'altitude comprise entre 250 et 1000 m, sont dirigés perpendiculairement à la vallée du Grésivaudan. Ils présentent donc chacun un versant Sud ou Sud-Est (adret) qui bénéficie d'un bon ensoleillement et d'un réchauffement précoce au début du printemps.

Sur ces adrets, lorsque la pente est accentuée et que le sol, très superficiel, est situé sur une roche mère calcaire et filtrante, toutes les conditions écologiques sont réunies pour définir le domaine du boisement de **Chêne blanc ou Chêne pubescent : sol sec, se réchauffant rapidement au printemps et pauvre en éléments nutritifs.**

Depuis la plus haute antiquité, ces boisements secs ont été déboisés pour la culture de la vigne ou la mise en place de prairies de fauche ou de pâture maigre. Ces prairies ont été constituées à partir du cortège de plantes des **groupements végétaux primaires** situés sur les escarpements rocheux et au niveau des éboulis où les arbres ne peuvent pas s'installer naturellement. Ces prairies créées par l'homme sont donc souvent appelées **prairies secondaires**, mais comme elles sont uniquement constituées d'espèces sauvages on les appelle aussi **prairies semi-naturelles**.

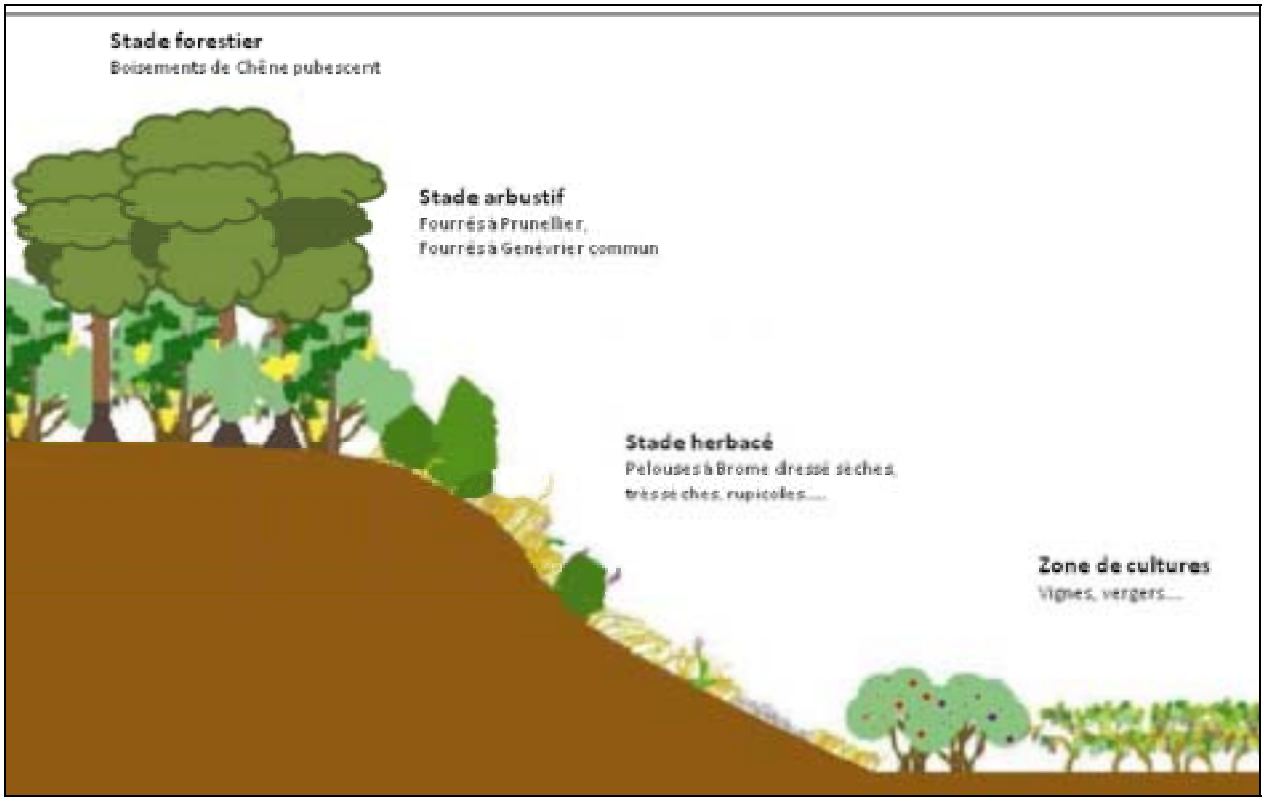

Figure 5 : Dynamique de la série du Chêne pubescent – AVENIR - 2009

La série du Chêne pubescent est caractérisée principalement par une succession d'habitats qui comprend dans les stades pionniers et herbacés les pelouses sèches à *Bromus erectus*, *Brachypodium pinnatum* et *Carex flacca,* et dans le stade forestier final un boisement à Chêne pubescent avec du Pin sylvestre, de l'Erable à feuille d'olivier et de nombreux arbustes.

Photo 2 : Crêt de Brié-et-angonnes – AVENIR – 2009

B.II.2. Typologie CORINE des coteaux secs

Les différents groupements végétaux de la série du Chêne pubescent peuvent être décrits grâce à la typologie d'habitat naturel dénommée code CORINE BIOTOPE. Ce code est désormais utilisé pour la cartographie des espaces naturels protégés ou gérés et a été également la base de la liste d'habitats naturels visés par la directive européenne Habitats.
Les habitats de type « CORINE » des coteaux secs de Belledonne sont les suivants :

B.II.2.1. Habitats semi-naturels

Nom de l'habitat pour la cartographie 2009	Commentaires	Phyto-sociologie (alliance)	Nom du code CORINE	Code CORINE
Formations herbacées				
Pelouses sèches à Brome dressé	Pelouses souvent dominées par le Brome dressé sans discontinuité	Mesobromion erecti	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	34.32
Pelouses sèches à très sèches à Brome dressé	Physionomie intermédiaire due souvent à un pâturage, riches en orchidées	Meso-Xerobromion	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides à très sèches	34.32 et 34.332
Pelouses très sèches à Brome dressé	Prairie à recouvrement discontinu, sol très superficiel, bien exposé au sud	Xerobromion	Pelouses calcaires sub-atlantiques très sèches	34.332
Pelouses rocailleuses calcaires	Sur sols calcaires superficiels ou sols riches en bases	Alysso-Sedion	Pelouses médio-européennes sur débris rocheux	34.11
Prairies de fauche extensive	Végétation assez homogène en taille et variété sur sol ni sec ni humide	Arrhenatherion	Prairies de fauche de basse altitude	38.2
Prairies pâturées	Présence de clôtures, végétation à hauteur irrégulière, sol ni sec ni humide	Cynosurion	Pâtures mésophiles	38.1
Végétation de sources et marais			Bas-marais et sources	54
Fourrés d'arbustes				
Fourrés à Genévrier commun			Junipéraies secondaires planitiaires à montagnards	31.88
Fourrés méridionaux	Stations méridionales de Grenoble (**M**) : sol squelettique plus calcaire et d'exposition plus chaude	Berbéridion et Prunetum mahaleb	Fruticée subméditerranéenne de prunellier et de troêne	31.8122
Fourrés à prunellier	Sur sol fertile	Prunion spinosae	Fruticée à prunellier	31.811
Boisements				
Boisements de chêne pubescent	Adrets sud, sud-ouest-sud-est, sols calcaires superficiels	Quercion-pubescenti-petraea	Chênaies blanches occidentales	41.71
Chênaie à chêne sessile et Charme	Ubacs, sols plus profonds acides/eutrophes ou mésotrophes	Quercion-robori petrae/Carpinion betuili	Chênaies-charmaies calciphiles	41.273
Autres boisements feuillus				4

Tableau 1 : Description et correspondance des habitats naturels inventoriés

B.II.2.2. Habitats artificiels

Nom de l'habitat pour la cartographie 2009	Commentaires	Nom du code CORINE	Code CORINE
Terres agricoles et paysages artificiels			
Prairies artificielles améliorées		Prairies améliorées	81
Champs de cultures		Cultures	82
Arboriculture		Vergers à arbustes	83.2
Arboriculture		Vergers de hautes tiges	83.1
Sylviculture	Plantations pour la production de bois	Plantations	83.3
Alignement d'arbres	Habitats boisés de petite taille, disposés de façon linéaire, en réseaux ou en îlots, intimement entremêlés d'habitats herbeux ou de cultures	Alignement d'arbres	84.1
Parcs urbains et grands jardins		Grands parcs	85.1
Village, hameaux		Villes, villages et sites industriels	86

Tableau 2 : Description et correspondance des habitats artificiels inventoriés

B.II.3. Evaluation patrimoniale

Pour évaluer l'intérêt patrimonial de ces coteaux, les références disponibles sont l'annexe I de la directive européenne « Habitats naturels », les listes d'espèces végétales protégées au niveau national et régional et/ou appartenant à la liste des espèces déterminantes pour les ZNIEFF.

B.II.3.1. Les habitats naturels Eur15 et Eur27

Les habitats naturels visés par l'annexe I de la directive européenne Habitats sont décrits en français dans le manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne édité en 1999, dit « manuel Eur15 » (parce que à cette date, le nombre d'Etats européens étaient au nombre de 15). Une mise à jour dite « Eur 27 » a été éditée en 2007 mais n'est disponible qu'en anglais, ce qui explique que notre référence de noms français demeure Eur 15.

Les habitats identifiés dans ce cadre en Belledonne sont listés dans le tableau ci-après.

Nom de l'habitat de la cartographie 2009	Nom code CORINE	Code CORINE	Nom EUR27	Code « EUR15 »
Pelouses sèches à Brome dressé	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	34.32	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillement sur sol calcaire, riches en orchidées	6210*
Pelouses sèches à très sèches à Brome dressé	Mosaïque des deux habitats	34.32 et 34.332	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillement sur sol calcaire, riche en orchidées	6210*
Pelouses très sèches à Brome dressé	Pelouses calcaires sub-atlantiques très sèches	34.332	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillement sur sol calcaire, riches en orchidées	6210*
Pelouses rocailleuses calcaires	Pelouses médio-européennes sur débris rocheux	34.11	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi	6110*
Prairies de fauche extensives	Prairies de fauche de basse altitude	38.2	Pelouses mésophiles	6510
Fourrés à Genévrier commun	Junipéraies secondaires planitiaires à montagnards	31.88	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	5130

Tableau 3 : Habitats patrimoniaux inventoriés

B.II.3.2. Habitats communautaires et prioritaires

L'annexe I de la directive habitats distingue des habitats communautaires et des habitats prioritaires. La particularité de l'Habitat « Pelouses sèches semi-naturelles »(code 6210) est sa qualification de prioritaire lorsqu'il correspond à un **site d'orchidées remarquables**. Tout ces habitats sont également décrit dans les « Cahiers d'Habitats » Natura 2000, qui apportent également des données sur l'état de l'habitat et ses menaces, et quelques propositions de gestion.
Par sites d'orchidées remarquables on doit entendre les sites qui répondent à l'un ou plusieurs des trois critères suivants :

a- Le site abrite un cortège important d'espèces d'orchidées

b- Le site abrite une population importante d'au moins une espèce d'orchidée considérée comme peu commune sur le territoire national

c- Le site abrite une ou plusieurs espèces d'orchidées considérées comme rares ou exceptionnelles sur le territoire national. (Extrait d'Eur 15, 1999, page 64).

Ces critères ont été précisés de la manière suivante dans cette cartographie :
Critère a « cortège important », celui-ci sera rempli pour un ensemble de pelouses accueillant au moins 5 espèces d'orchidées inscrites comme déterminantes ZNIEFF.
Critère b « population importante », celui-ci sera atteint lorsqu'un ensemble de pelouses atteint une population de plus de 50 pieds fleuris d'orchidées inscrites comme déterminantes ZNIEFF.

Critère c « « espèce rare à exceptionnelle » celui-ci sera rempli pour un ensemble de pelouses accueillant au moins 1 espèce d'orchidée protégée au niveau national ou régional.

Tout habitat de pelouse sèche semi-naturelle présentant au moins un de ces critères sera qualifié de prioritaire au niveau européen.

Photo 3 : Exemple de pelouse à orchidées de critère b - Venon – AVENIR - 2009

B.II.3.3. Espèces patrimoniales

La présence d'espèces protégées aux niveaux national, régional ou « déterminante ZNIEFF » a été systématiquement enregistrée et inscrite dans la fiche communale. Elle participe à la qualification des sites de coteaux secs.

Photo 4: Orchis punaise-Anacamptis coriophora subsp. Coriophora - Ste Agnès – AVENIR - 2009

B.II.3.4. Evaluation des sites

Les sites peuvent être localisés à l'échelle d'un hameau ou d'un lieu-dit ou à l'échelle d'une commune. L'évaluation permet de réaliser des priorisations si nécessaire et de préciser les outils à mettre en œuvre.

Caractérisation du site	Critères d'évaluation
Coteau sec patrimonial à conservation prioritaire	∉ présence d'au moins un habitat prioritaire de la directive européenne ∉ et présence d'au moins une espèce protégée

Coteau sec à haute valeur patrimoniale	∈ présence d'au moins deux habitats communautaires de la directive européenne (de plus de ¼ d'ha) ∈ et/ou présence d'au moins un habitat prioritaire de la directive européenne ∈ et/ou présence d'au moins deux espèces déterminantes ZNIEFF
Coteau sec patrimonial	∈ présence d'un habitat communautaire de la directive européenne (de plus de ¼ d'ha) ∈ et/ou présence d'au moins une espèce déterminante ZNIEFF

Tableau 4 : Critères d'évaluation de la valeur patrimoniale des sites inventoriés

B.III. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

B.III.1. Activités et acteurs

Il existe des différences significatives entre les communes situées au pied des collines bordières et celles situées au sommet, du point de vue des activités humaines et de la dynamique urbaine. Ainsi les communes au pied de collines connaissent une forte expansion urbaine et une recherche de développement économique. Les communes plus en altitude essaient quant à elles de maintenir leurs activités agricoles mais deviennent essentiellement résidentielles.

B.III.1.1. L'agriculture

L'activité agricole prédominante sur le territoire d'étude est l'élevage avec production herbagère. Ce sont ces pratiques pastorales qui ont permis l'ouverture des milieux et leur maintien.
Des témoins de l'utilisation viticole sont également visibles sur ces coteaux. Cet usage a presque totalement disparu de nos jours.
Il faut noter l'apparition de nouvelles pratiques, certaines pouvant être qualifiées d'agriculture de loisir, telles que l'élevage équin, et l'apiculture. La plantation de chêne truffier est également une pratique en train de se développer.

Photo 5 : Vignes et ruches sur coteaux secs – Revel – AVENIR – 2009

B.III.1.2. Les associations agricoles

Il existe sur le territoire des Balcons de Belledonne trois associations agricoles : l'ADABEL, l'ADAYG et la FAI. Nous avons rencontrés Lilian Vargas (ADAYG), Isabelle Roblès (ADABEL), et Pierre-Julien Cournil (FAI) immédiatement après la phase de terrain afin de présenter le travail réalisé, de l'intégrer aux projets en cours sur ces espaces, mais également afin de compléter les informations sur contexte agricole dans notre travail.

L'Association pour le Développement de l'Agriculture en BELledonne (ADABEL) a pour objectif principal de fédérer l'ensemble des acteurs du monde rural pour développer et maintenir l'agriculture du massif de Belledonne dans ses différents rôles (économiques, paysagers, ...).

L'Association de Développement de l'Agriculture de l'Y Grenoblois a été créée en 1984 par les collectivités intercommunales et les organismes consulaires pour définir et mettre en œuvre la politique agricole et forestière sur l'Y grenoblois.

L'ADAYG intervient sur 112 communes situées dans l'Agglomération Grenobloise, le Voironnais, le Grésivaudan, le Balcon sud de Chartreuse et le secteur sud. 79 de ces communes comportent une zone de montagne. On totalise sur ce périmètre 1600 exploitations pour une surface agricole utilisée (SAU) de 31 000 hectares.

La Fédération des Alpages de l'Isère est une association de loi 1901 à but non lucratif. Cette association contribue à la définition et à la mise en œuvre des politiques de mise en valeur des espaces pastoraux de l'Isère. À cet effet, elle lance et coordonne toutes les actions concrètes de nature à développer, à consolider, à pérenniser les activités pastorales et forestières dans la zone de montagne et à harmoniser les relations entre propriétaires et utilisateurs d'alpages. En outre, elle assurera la promotion et la mise en œuvre de toutes actions de communication, sensibilisation, information, conseil et formation liées aux activités pastorales et d'élevages.

B.III.1.3. Les structures communales

37 communes ont été prospectées, 23 comportent des habitats de pelouses sèches et font donc l'objet d'une description approfondie. Ce qui équivaut à 38 900 ha prospectés.

Les municipalités ont été consultées lors de la rédaction des fiches communales, et fortement visées par l'objectif de prise en compte du milieu naturel, initialisation de projets de protection et de mise en valeur des milieux concernés.

L'inventaire a suscité de nombreuses réactions, les communes étant très réceptives à la problématique de fermeture du paysage consécutif à l'abandon des pratiques. Cependant les communes du secteur concerné rencontrent toutes la même difficulté à engager des projets viables sur ces espaces, les Associations Foncières Pastorales étant très difficiles à engager et animer, le nombre d'actif agricole étant en diminution drastique de manière généralisée. Sur 23 fiches envoyées, 5 communes ont répondu spontanément pour compléter les informations relatives à leurs communes. 6 communes ont été rencontrées suite à notre sollicitation.

La Communauté de communes " Le Grésivaudan " a été créée le 1er janvier 2009. Elle se substitue aux communautés de communes existantes à cette date :

* la Communauté de communes du Moyen Grésivaudan - La COSI
* la Communauté d'intervention et d'aménagement du Grésivaudan et de son environnement (la CIAGE)
* la Communauté de communes du Balcon de Belledonne
* la Communauté de communes du Haut Grésivaudan
* la Communauté de communes du plateau des Petites Roches.

Toutes les communes inventoriées appartiennent donc désormais à la même Communauté de Communes.

L'Espace Belledonne est une association créée à l'initiative des élus locaux. Sa mission première est de promouvoir le développement des communes de Belledonne. Il constitue un groupe d'action locale (GAL) et, a ce titre, gère le programme Européen LEADER. L'objectif de l'initiative est de soutenir des projets de territoires ruraux, visant à mettre en œuvre des stratégies de développement durable intégrées, de grande qualité, ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel, le renforcement de l'environnement économique afin de contribuer à la création d'emplois, et l'amélioration de la capacité organisationnelle des acteurs locaux.

B.III.1.4. Les associations de protection de la nature

Plusieurs associations prospectent ce territoire pour l'inventaire des connaissances naturalistes et assurent une veille écologique pour le maintien des écosystèmes.

La FRAPNA Isère est une association départementale qui œuvre pour la préservation de l'environnement au sens large (faune, flore, qualité de la vie). Elle a participé à plusieurs documents, notamment celui commandité par Espace Belledonne en 2000 pour la prise en compte des milieux naturels remarquables.

La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) agit pour la connaissance et la protection de la faune vertébrée en Isère. Elle réalise des suivis annuels, notamment sur les passereaux inféodés aux zones arbustives de ces coteaux, et a également participé au document de 2000 sur l'expertise faunistique et floristique de l'Espace Belledonne en 2000.

La société Botanique Gentiana travaille à la connaissance et la protection de la flore et de ses habitats. Elle a participé à cette étude, mais également à plusieurs documents dont celui commandité par Espace Belledonne en 2000 pour la prise en compte des milieux naturels remarquables.

L'Association **« Belledonne en marche »** qui intervient dans l'éducation à l'environnement, et l'encadrement d'activités de plein air notamment, sur le territoire étudié.

Il n'existe pas ou peu de données sur les insectes (papillons, orthoptères…) alors que ce sont de bons indicateurs de l'état de conservation de ces milieux ouverts. Il serait intéressant de mener un inventaire sur ces groupes, notamment afin de renforcer l'argumentaire pour la protection des coteaux secs, comme milieu source de pollinisateur. Et également, le cas échéant démontrer la perte de biodiversité consécutive à leur abandon.

B.III.1.2. Les activités récréatives

Les communes considérées sont proches de l'agglomération Grenobloise et reçoivent donc de nombreux promeneurs le week-end. Il faut tenir compte de cet aspect comme argument de maintien des milieux ouverts en termes d'accessibilité du public, mais aussi veiller à la protection des espaces les plus sensibles à la fréquentation.

B.III.2. Evolution et atteintes

B.III.2.1. La déprise agricole

Les pratiques agricoles extensives (fauche, pâturage) et le pastoralisme sont les activités principales qui permettaient le maintien de ces milieux. Mais la production viticole familiale était également une pratique répandue sur ces coteaux secs bien exposés. Celle ci a conduit notamment à la présence actuelle d'un découpage parcellaire très fin, avec une multitude de propriétaires qui ne facilite pas la bonne marche des Associations foncières pastorales(AFP). Toutes ces activités ont longtemps permis à ces milieux de garder une végétation ouverte caractéristique. L'abandon de celles-ci depuis quelques décennies s'est traduit par une colonisation progressive par les ligneux.

Photo 6 : Coteau en voie de fermeture- Laval – AVENIR - 2009

En effet, les conditions économiques et la nouvelle politique agricole commune ont instauré de nouvelles données qui ne sont plus conciliables, selon les agriculteurs, avec les anciennes pratiques. En général les zones abandonnées sont celles qui sont les moins intéressantes au niveau de la valeur fourragère et les moins mécanisables car très accidentées. De plus, la diminution drastique du nombre d'exploitations agricoles et de l'agriculture « vivrière » familiale a accéléré ce phénomène.

Le pâturage reste l'outil le plus employé pour la gestion des pelouses. Il constitue le deuxième facteur, après les paramètres physiques et écologiques, de différenciation de la végétation, d'autant plus quand ils sont menés de manière extensive. Cependant la diminution des cheptels et du nombre d'exploitant agricole accentue le phénomène d'abandon, pour des terres moins pentues, et plus productives.

B.III.2.2. La mise en culture intensive

Le principal type de mise en culture de ces prairies est la production viticole. Mais la culture de la truffe, l'arboriculture et les plantations d'essences forestières semblent également se développer sur certains secteurs de Belledonne. Cependant l'ampleur de cette menace reste minime et très localisée.
Même si les conditions climatiques, pédologiques et l'histoire commune entre les coteaux secs et la vigne sont étroitement liées, aujourd'hui la reconquête de vigne ne peut se justifier. En effet les surfaces occupées par les pelouses sèches ont fortement régressé par rapport au passé et une remise en culture interromprait les connexions écologiques, ce qui compromettrait la recolonisation des espèces. De plus, les pratiques agricoles ont considérablement changé : la mécanisation, l'intensification des pratiques, l'apport en produits chimiques et la volonté d'inclure la plantation dans des zones d'appellation d'origine sont des facteurs qui favoriseraient la destruction irréversible de ces milieux.

B.III.2.3. Le mitage

Les coteaux secs peuvent aussi disparaître ou être fragmentés sous l'effet de l'urbanisation. A proximité de pôles urbains et offrant une vue sur l'agglomération grenobloise, les collines bordières de Belledonne sont très convoitées par les entrepreneurs immobiliers. De plus, la surface agricole à forte valeur fourragère, considérée comme viable par la proximité des exploitations et les conditions moins extrêmes, est actuellement fortement réduite. Il est donc aisé de considérer les zones de coteaux comme potentiellement urbanisables en priorité.
Le phénomène semble d'ampleur limitée pour les communes les plus hautes en altitude du fait de la forte inclinaison de ces milieux, mais la menace est réelle pour les communes les plus au bord de la vallée du Grésivaudan.
Dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la Région Urbaine de Grenoble un débat a notamment été engagé sur la pertinence d'urbaniser ces coteaux. Cette possibilité est présentée par certains acteurs comme un moyen de préserver de l'urbanisation les terres les plus productives des vallées ainsi que les espaces naturels relictuels très menacés (zones humides, forêts alluviales..). Une telle ouverture à l'urbanisation des coteaux aurait un impact très important sur les pelouses sèches et sur les continuums écologiques thermophiles.

METHODOLOGIE DE LA CARTOGRAPHIE

C. METHODOLOGIE DE LA CARTOGRAPHIE

C.I. RECUEIL PRELIMINAIRE DE L'INFORMATION

La phase préalable à la prospection de terrain a consisté à recueillir des documents et des informations diverses sur les habitats concernés par l'étude. Ainsi la synthèse bibliographique pouvant informer sur les habitats des coteaux secs de Belledonne a été réalisé à partir de :

- la base documentaire d'AVENIR. Ce sont principalement des plans de gestion, des dossiers de préconisation de gestion, des plans de préservation et d'interprétation (cf bibliographie).
- du site de la DIREN Rhône-Alpes pour l'inventaire ZNIEFF par commune. Il existe également de nombreuses informations sur le site de l'inventaire du patrimoine naturel du muséum d'histoire naturel. Ce site recense les listes des espèces animales et végétales protégées au niveau régional et national et une fiche descriptive pour chaque espèce incluant notamment sa répartition en France.
- l'extraction des données de la Base de données INFLORIS de Gentiana. Une liste d'espèces strictement inféodées aux milieux ouverts et secs ainsi que quelques espèces de lisières a été faite, puis soumise à Gentiana afin qu'elle puisse extraire les pointages d'espèces. Ces données indiquées par un pointage GPS ne disposent d'aucune information relative aux surfaces couvertes par les pointages. Il convient donc de les utiliser pour orienter la prospection de terrain ainsi que pour identifier un potentiel habitat patrimonial. Cette liste est présentée en annexe 1.

C.II. DELIMITATION DES SITES

Cette première étape a consisté à délimiter l'ensemble des sites susceptibles d'abriter des habitats de coteaux secs à partir des cartes disponibles. Elle permet une première approche de la répartition et de la nature des habitats qui sera ensuite vérifiée et affinée lors du passage sur le terrain.

C.II.1. Carte IGN

Elle permet de définir l'altitude, la pente et l'orientation des sites. Pour une utilisation telle qu'une prospection sur le terrain à pieds, la carte au 1: 25000 est un outil adapté. De plus, certaines zones y sont identifiées telle que la végétation (conifères, feuillus, broussailles), les cultures (vergers et vignes) et les sources d'eau.

C.II.2. Photographies aériennes

Les photographies aériennes (Copyright- BD Ortho ® IGN de 1998 et 2003) permettent d'observer la physionomie et la répartition de la végétation. Les milieux ouverts se distinguent facilement des boisements par leur couleur.
De plus, les pelouses sont caractérisées par une couleur plus ou moins jaunâtre assez différenciable des prairies amendées ou des champs cultivés qui sont plutôt vert foncé. Les milieux embroussaillés se repèrent aisément par des taches discontinues de boisement.

C.II.3. La carte de végétation

Les prospections se sont focalisées essentiellement sur les secteurs de la série du Chêne pubescent, sur les stations méridionales et les sites sur lesquels on trouve des cultures de vigne qui peuvent être d'anciennes pelouses calcicoles.

C.II.4. Les couches d'inventaires patrimoniaux

Les couches issues d'inventaires patrimoniaux existants type ZNIEFF peuvent apporter des indices supplémentaires.
Ainsi, en croisant les différentes données géo-cartographiques pré-existantes, un pré-zonage est obtenu, ce qui permet de cibler les prospections. Cette méthode permet donc d'optimiser le temps passé sur le terrain et de s'attarder sur les zones potentiellement les plus intéressantes.

C.III. INVENTAIRE NATURALISTE ET FONCTIONNEL

La phase d'inventaire s'est étalée sur une période de quatre mois (avril à juin). La prospection de terrain a consisté à modifier ou à affiner le pré-zonage des habitats, à réaliser l'inventaire des habitats et enfin à synthétiser les informations dans une fiche terrain.
La fiche de terrain renseigne sur les caractéristiques générales du site, les usages, de même que les différents habitats rencontrés, les espèces inféodées et leurs caractéristiques, afin d'alimenter la fiche communale.
La flore patrimoniale de chaque habitat et les espèces caractéristiques sont inventoriées suite au passage sur les parcelles. L'inventaire consiste à relever les noms des espèces en utilisant la flore de Suisse mais également leur recouvrement à partir du coefficient d'abondance-dominance de Braun-Blanquet.
La faune n'a pas fait l'objet d'un inventaire systématique. Les mammifères ou oiseaux (pour la majorité) observés ont été notés au cours des prospections de terrain.

FICHES ET CARTES COMMUNALES

D. FICHES ET CARTES COMMUNALES

D.I. LECTURE DES FICHES COMMUNALES

D.I.1. Contenu

Chacune des communes inventoriées a été décrite dans une fiche détaillée. Pour chacune on trouvera :

- La réglementation et les procédures territoriales en application
- Le contexte agricole (afin d'évaluer les potentialités en matière d'utilisation de l'espace)
- Les résultats de l'inventaire (habitats, flore patrimoniale, inscription aux inventaires)
- La prise en compte et perception locale
- Le diagnostic communal avec les préconisations de gestion

A la suite de chacune des fiches communales, on trouvera :

- la localisation des zones inventoriées à l'échelle de la commune sur une carte IGN (SCAN 25),
- la cartographie des habitats sur la photo aérienne (BD-Ortho IGN)

D.I.2. Guide de lecture

Chacune des communes a fait l'objet d'une prospection systématique des zones pré-délimitées. Les cartes topographiques et les photographies aériennes ont servi de support pour l'élaboration de la cartographie qui comprend :

- les habitats patrimoniaux de pelouses sèches
- les habitats complémentaires (fourrés, boisements…)
- ainsi que les éléments constitutifs de chaque zone cohérente (culture, jardins …)
- l'embroussaillement des sites, avec une échelle à trois niveaux : *5 à 30% ; **30 à 60% ; ***plus de 60%
- une approche de la gestion à partir des marques évidentes d'utilisation des parcelles (équipement de la parcelle, fauche visible…)

Les résultats présentent de manière synthétique les habitats patrimoniaux présents, leur surface et leur taux d'embroussaillement. Une liste des espèces patrimoniales est fournie, ainsi qu'un rappel des données naturalistes disponibles sur la commune.

D.I.3. Définition des sigles utilisés pour la réglementation

CAT NAT	Arrêtés des Catastrophes naturelles	PEZMA	Programme d'Entretien des Zones Menacées d'Abandon
CDG	Conseil de développement du Grésivaudan	PLGE	Programme local de gestion de l'espace
CDPRA	Le Contrat de Développement Pays de Rhône-Alpes	PLU	Plan local d'urbanisme
CDRA	Contrat de développement Rhône-Alpes	POS	Plan d'occupation des sols
CIDA	Charte intercommunale de développement et d'aménagement	PPR	Plan de prévention des risques
CLPA	Carte de localisation des Phénomènes d'Avalanches	PPRI	Plan de prévention du risque inondation
DGEAF	Document de gestion de l'espace agricole et forestier de l'Isère	R111-3	Périmètre de risques
DTA	Directive territoriale d'Aménagement	SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
FC	Forêt communale		

Tableau 5 : Définition des sigles utilisés dans les fiches communales

D.I.4. Rappel de la définition de la valeur patrimoniale des coteaux secs

Coteau sec patrimonial : présence d'un habitat communautaire de la directive européenne (de plus d'un quart d'hectare), et/ ou présence d'au moins une espèce déterminante ZNIEFF.
Coteau sec à haute valeur patrimoniale : présence d'au moins deux habitats communautaires de la directive européenne (de plus d'un quart d'hectare), et/ou présence d'au moins un habitat prioritaire de la Directive européenne, et/ou présence d'au moins deux espèces déterminantes.
Coteau sec patrimonial à conservation prioritaire : présence d'au moins un habitat prioritaire de la Directive européenne, et présence d'au moins une espèce protégée.

SYNTHESE

E. SYNTHESE

E.I. LA RICHESSE DES COTEAUX SECS DES BALCONS DE BELLEDONNE

E.I.1. La flore

Les milieux étudiés hébergent un grand nombre d'espèces animales mais également d'espèces végétales qui y ont trouvé les conditions nécessaires pour se maintenir. Les secteurs étudiés présentent ainsi une flore diversifiée. Cependant, la présence d'espèces à colonie méridionale est limitée à seulement deux sites : « les Roux » et « les Fermes de Grand Champ » à Venon, et « Romage » à Herbeys qui présentent des espèces méridionales telles que *Prunus mahaleb* et *Acer monspessulanum*.
Il faut noter que les prospections de terrains réalisées au mois d'avril à juin n'ont pas permis d'inventorier toutes les espèces à caractère patrimonial. Par conséquent la liste de l'inventaire a été complétée, via la base de données INFLORIS.
43 espèces végétales d'intérêt patrimonial– en référence aux listes de protection et à celles des espèces déterminantes du département – ont pu ainsi être identifiées. Certaines sont protégées au niveau national et régional mais aucune, cependant, n'est d'intérêt communautaire c'est à dire ne figure en annexe II ou IV de la Directive Habitat Faune Flore.
Les orchidées les plus répandues sur l'ensemble des sites sont la Gymnadénie moucheron (*Gymnadenia conopsea*), l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea),* l'Orchis Homme pendu (*Aceras anthropophorum*) et l'Orchis pyramidal (Anacamptis pyramidalis), les plus faibles sont l'Epipactis à petites feuilles (*Epipactis microphylla)*, l'Orchis punaise (*Orchis coriophora*) et l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera)*. La liste regroupant les espèces déterminantes ZNIEFF, d'orchidées remarquables et protégées observées lors des prospections est présentée en annexe 2.

	Nombre d'espèces
Espèces déterminantes ZNIEFF en région Rhône-Alpes	12
Orchidées remarquables	26
Protection nationale à l'Annexe I de la DHFF; espèce inscrite au Livre Rouge National, Tome II ; espèce inscrite au Livre Rouge National	1
Protection régionale Rhône-Alpes ; espèce inscrite au Livre Rouge Régional	3
Réglementation cueillette en Isère	1
Total	**43**

Tableau 6 : Bilan des espèces de flore patrimoniales

E.I.2. Les habitats

Les formations herbeuses très sèches et semi-naturelles avec faciès d'embuissonnement sur calcaire (c'est-à-dire les pelouses sèches à Brome dressé) sont le premier type d'habitats remarquables en termes de surface. Bien implantées sur le site, elles occupent environ 676,68 ha soit 62% des habitats remarquables identifiés.
Les pelouses très sèches à Brome dressé, formations plus xérophiles que les précédentes colonisent les sols superficiels calcaires, souvent sur des pentes raides, les sommets de falaises ou de collines. C'est là que l'on rencontre les espèces à forte affinité méditerranéenne. Ces formations sont extrêmement rares dans le département et principalement sur le territoire d'étude : elles représentent 20,31 ha de pelouse soit 2% des habitats remarquables identifiés.

Un autre habitat identifié représente un fort intérêt prioritaire et sont en forte régression sur le territoire : les pelouses sur les affleurements rocheux calcaires (pelouses rocailleuses calcaires). En effet elles représentent seulement 36,37 ha soit 3% de la superficie totale des habitats remarquables identifiés.
Les fourrés de Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires occupent une surface moindre : environ 6,80 ha soit 1% des habitats remarquables identifiés. Leur intérêt écologique est également très élevé : on y retrouve aussi des colonies d'orchidées, d'insectes, mais aussi de passereaux et de rapaces.
La prairie mésophile de fauche de basse altitude, incluse dans les habitats communautaires, a été inventoriée en tant qu'habitat de contact aux pelouses sèches mais n'appartenant pas à une dynamique de végétation liée aux coteaux secs.

Habitats remarquables	Code Natura 2000	Code Corine	Surface (ha)
Boisement de Chêne pubescent	-	41.71	133,39
Fourré de Genévrier commun	5130	31.88	6,80
Fourré de prunelliers et de ronces	-	31.81	47,97
Pelouse sèche à Brome dressé	6210 * (sites d'orchidées remarquables)	34.32	483,80
Pelouse sèche à très sèche à Brome dressé	6210 * (sites d'orchidées remarquables)	Intermédiaire entre 34.32 et 34.33	172,57
Pelouse très sèche à Brome dressé	6210 * (sites d'orchidées remarquables)	34.33	20,31
Pelouse rocailleuse calcaire	6110*	34.11	36,37
Prairie mésophile de fauche de basse altitude	6510	38.22	194,31
		total	998,65

Tableau 7 : Bilan des surfaces d'habitats inventoriés

E.II. DELIMITATION DES SITES

La superposition des cartes a permis une bonne approximation des limites des habitats. L'utilisation de la série du Chêne pubescent comme base de délimitation semble la méthode la plus appropriée. Il est nécessaire ensuite d'affiner la délimitation avec les conditions écologiques fournies par la carte IGN, puisque la carte de végétation est disponible à une échelle bien plus large que celle utilisée pour notre inventaire. L'orthophotographie vient ensuite compléter l'approche plus opérationnelle de terrain, afin d'éliminer les zones totalement enfrichées, ou tout du moins de hiérarchiser la priorité d'inventaire.

E.III. BILAN DES ENJEUX PATRIMONIAUX

E.III.1. L'enfrichement des pelouses sèches

Trois niveaux d'embroussaillement sur les habitats dits encore « ouverts » ont été distingués. Les 656,37 ha de pelouses sèches et très sèches à Brome dressé présentent un fort niveau d'embroussaillement. En effet, sur le terrain, des signes de fermeture du milieu ont été perçus: une colonisation d'abord par des buissons comme le prunellier et les ronces, puis par des essences arborescentes comme le Chêne pubescent qui finissent par se développer en pré-bois, puis à terme en une véritable forêt.

Ces pelouses représentent alors des pelouses secondaires. Même si, sur ces sols pauvres et arides, la dynamique naturelle est lente, celle-ci conduit à un appauvrissement considérable de la biodiversité dans la mesure où une part importante des espèces végétales et animales présentes sont strictement inféodées à ces milieux.
En revanche, la dynamique végétale naturelle des pelouses très sèches à Brome dressé et des pelouses rocailleuses calcaires (56,68 ha) évolue très lentement. En effet les conditions écologiques contraignantes : rebord de corniche, dalle calcaire affleurante, etc… limitent la dynamique de fermeture.

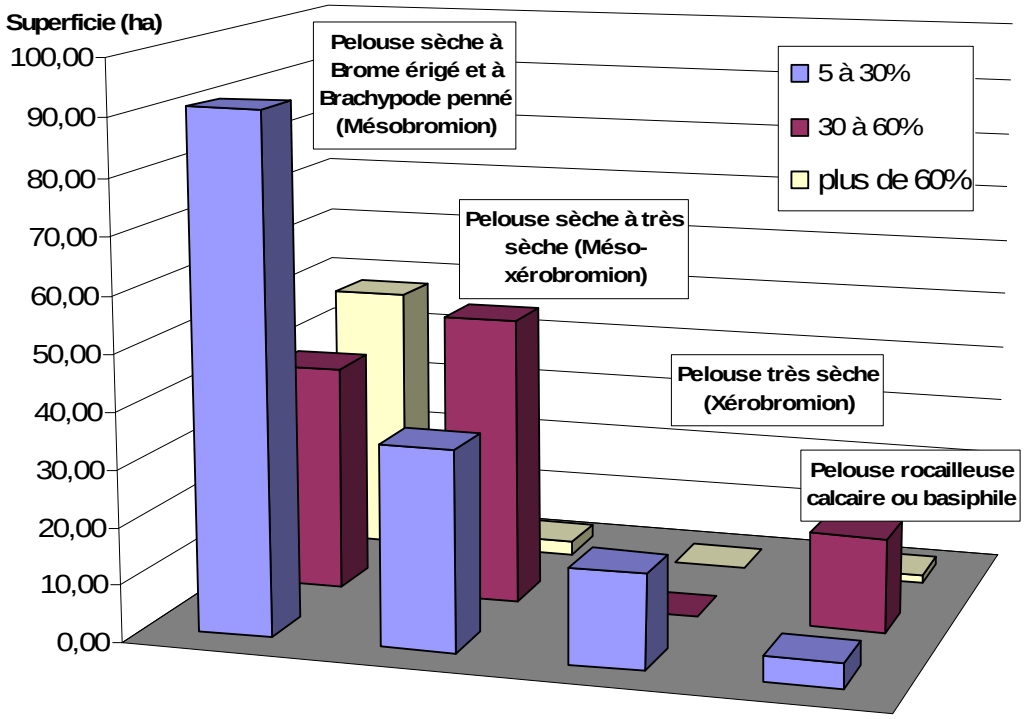

Graphique 1 : Répartition des habitats patrimoniaux selon leur degré d'embroussaillement – AVENIR - 2009

E.III.2. L'urgence de conservation

Commune	Nombre d'habitats patrimoniaux	Nombre d'orchidées remarquables	Nombre d'orchidées déterminantes ZNIEFF	Nombre d'espèces protégées	Urgence de conservation
Allevard	2	17	4	1	**Coteaux secs patrimoniaux à conservation prioritaire**
Champ-pres-froges	1	14	5	-	*Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*
Goncelin	1	14	7	-	*Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*
Hurtières	2	13	4	-	*Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*
La combe de lancey	2	15	7	-	*Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*
Laval	4	16	7	-	*Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*
Le cheylas	2	17	7	-	*Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*
Les adrets	2	13	3	1	**Coteaux secs patrimoniaux à conservation prioritaire**
Moretel de mailles	2	21	8	1	**Coteaux secs patrimoniaux à conservation prioritaire**
Murianette	2	15	6	-	*Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*
Pontcharra	3	17	4	-	*Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*
Revel	4	17	7	-	*Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*
Saint Jean le vieux	2	11	4	-	*Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*
Saint Martin d'Uriage	2	16	9	-	*Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*
Sainte Agnès	3	13	3	1	**Coteaux secs patrimoniaux à conservation prioritaire**
Saint Maximin	2	16	5	-	*Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*
Saint Pierre d'Allevard	3	15	3	2	**Coteaux secs patrimoniaux à conservation prioritaire**
Theys	3	13	4	1	**Coteaux secs patrimoniaux à conservation prioritaire**
Venon	2	21	10	-	*Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*

Tableau 8 : Bilan des enjeux patrimoniaux par commune

E.IV. LES STRATEGIES DE PRESERVATION

L'enjeu environnemental de ces habitats est démontré, cependant afin de rentrer dans une logique de développement durable, toutes les préoccupations doivent être prises en compte. Incorporer les habitats patrimoniaux des coteaux secs dans un enjeu socio-économique n'est pas si simple. Les problèmes majeurs sont la difficulté de mettre en place une gestion conservatoire et de mobiliser des financeurs de manière durable.

E.IV.1. Les mesures agri-environnementales

Les Mesures Agri-Environnementales sont des moyens de soutenir financièrement les agriculteurs qui œuvrent pour une agriculture durable. Elles peuvent donc être un outil à privilégier pour la préservation des coteaux secs. Cependant il n'existe pas de mesures adaptées et qui puissent être mise en œuvre sur les coteaux secs actuellement, en dehors des sites délimités en Natura 2000.
Un programme comme le PEZMA (Programme d'entretien des zones menacées d'abandon) est un moyen de réhabiliter le pâturage sur des sites à forte patrimonialité. Cette mesure agri-environnementale, cofinancée par le fond européen FEOGA et le Conseil général de l'Isère, vise à maintenir les milieux ouverts en empêchant le développement des ligneux par la fauche et le pâturage. L'objectif de cette mesure s'oriente prioritairement vers une préservation de la qualité du paysage. Les zones visées sont des prairies recensées à l'échelle du parcellaire qui présentent des difficultés d'exploitation telles qu'une mécanisation difficile, une pente importante (supérieure à 15°), la présence d'enrochement et un accès difficile au site. L'agriculteur bénéficiant de cette aide s'engage à entretenir ses parcelles contre l'embroussaillement. C'est une mesure d'incitation financière qui comble le manque à gagner des productions des prairies et des pelouses et donc l'objectif premier est la lutte contre l'enfrichement. Ce programme peut donc contribuer à la préservation des habitats ouverts patrimoniaux. Cependant cette mesure prendra fin en 2010 et ne semble devoir être reconduite en l'état.
Une réflexion est engagée avec les principaux partenaires (Conseil général de l'Isère, Chambre d'Agriculture..) pour trouver de nouvelles voies de contractualisation afin d'inciter au maintien des milieux identifiés.

E.IV.2. L'association foncière pastorale (AFP)

La loi pastorale de 1972 a défini l'Association Foncière Pastorale (AFP) comme outil permettant de développer l'activité agro-pastorale en montagne. Aujourd'hui, l'AFP garde sa vocation et intègre d'autres objectifs axés vers la gestion, la protection de l'environnement et le développement du tourisme. Elle peut également jouer un rôle de dynamique locale ou de « facilitateur » d'installation agricole et peut constituer un cadre adapté pour l'installation agricole en zone difficile. Cet outil, conçu pour la montagne, est polyvalent et peut donc être qualifié d'outil de gestion intégrée des habitats des coteaux secs.
La création d'une AFP sur certaines communes telles que Ste-Agnès, St Pierre d'Allevard, Theys, Allevard et Laval a permis de décharger les exploitants agricoles du poids financier de l'acquisition foncière tout en assurant la mise en valeur et la gestion des espaces pastoraux. Cependant, la mise en place d'une AFP est longue et difficile : l'adhésion des propriétaires fonciers très nombreux peut demander plusieurs années. Et les exemples collectés auprès des acteurs locaux montrent que toutes les AFP actuelles ne fonctionnent pas correctement, par l'absence de financement pour les A.F.P. libres, soit du fait de l'absence d'implication des propriétaires, soit en raison du manque d'exploitants agricoles.
Il faut donc mener un important travail d'animation afin de sensibiliser les propriétaires (agriculteurs, exploitants ou autres) à s'engager dans une démarche de conservation (type A.F.P.) ou à les inciter à vendre ou louer à d'autres agriculteurs ou à une structure désignée pour mener la gestion conservation.

E.IV.3. La politique départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Le schéma des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général de l'Isère est un moyen très intéressant pour l'assistance aux communes soucieuses de préserver et d'entretenir à la fois leur paysage, les habitats naturels et les espèces présentes. C'est une politique de protection, de gestion, de préservation de la qualité des sites, et également d'ouverture au public pour leur découverte. La problématique reste la même que pour la maîtrise foncière, le morcellement des parcelles est très important. De plus, certains sites à valeur prioritaire sont sensibles et, comme l'activité agropastorale y est présente, l'ouverture au public deviendrait problématique.
La politique des E.N.S. ne semble donc pas être un outil adapté à ces milieux dans son orientation actuelle mais mérite d'intégrer ces milieux et leur contexte pour une évolution future.

E.IV.4. Le Plan Pastoral Territorial

Les coteaux secs inventoriés sur Belledonne constituent des zones de transition entre la plaine et les alpages. Une des préoccupations du pastoralisme est justement de valoriser et de maintenir les espaces pastoraux, notamment les espaces intermédiaires dont certains habitats de pelouses sèches font partie. Actuellement la F.A.I constitue un Plan Pastoral Territorial (P.P.T.). Cet outil proposé par la Région Rhône-Alpes soutient les pratiques pastorales extensives et permet le maintien des espaces pastoraux. Le Conseil régional s'est engagé à soutenir financièrement le pastoralisme et son environnement. Les aménagements pastoraux (débroussaillements, pistes, abreuvoirs, clôtures, chalets d'alpages…), l'organisation collective et foncière (animation pour créer des Groupements Pastoraux, des associations foncières…), les études et diagnostics pastoraux, la communication et les expérimentations de territoire (recherche et enseignement...) sont autant d'actions ouvertes à subventions relevant du P.P.T. Ce P.P.T. a été réalisé sur Belledonne en 2009 et permet donc d'imaginer que plusieurs zones identifiées dans notre inventaire pourront être intégrées dans ces projets.

E.IV.5. Le S.C.O.T. de la région Grenobloise

Le Schéma de cohérence territorial de la région urbaine de Grenoble est en cours de réalisation et va se substituer au Schéma directeur en vigueur. Les animateurs du SCOT souhaitent être très en pointe sur le traitement des trames vertes et bleues même si les textes d'application définissant cette démarche ne sont pas encore promulgués. Les premières notices méthodologiques produites par le comité opérationnel de la TVB préconisent la distinction de sous trames du type zones humides, sous trames forestières etc. Dans le cadre du diagnostic environnemental réalisé pour le SCOT, l'enjeu de préservation de l'ensemble des espaces naturels d'intérêt patrimonial a été reconnu comme prioritaire, les coteaux thermophiles étant identifiés à ce titre. Une sous trame coteaux thermophiles secs est ainsi en cours d'identification par l'établissement public du Scot qui s'appuie pour cela sur le réseau d'experts naturalistes du territoire. Les données du présent document vont, dans ce contexte, alimenter cette sous-trame. Le SCOT pourra ainsi prescrire le maintien de continuité des habitats de coteaux secs sur le secteur en restreignant localement l'urbanisation.

CONCLUSION

L'inventaire a révélé l'extrême richesse des coteaux secs de Belledonne avec 720 ha d'habitats prioritaires pour la Directive Habitat ; 4 espèces protégées, et 26 espèces d'orchidées remarquables.
La mise en place d'une gestion conservatoire durable sur ces zones à forte valeur patrimoniale nécessitera l'approbation de tous les acteurs concernés. Les réglementations européennes et départementales associées aux MAE et au soutien d'organisations collectives et foncières locales pourraient être un dispositif décisif empêchant la disparition de ces milieux, qui comptent parmi les plus remarquables du département.
Les diverses aides ou mesures compensatoires demanderont donc des efforts d'imagination, de sensibilisation et de concertation pour réussir à concilier deux problématiques semblant contradictoires : les contraintes de l'exploitation agricole et la valeur biologique de ces milieux.
Il faut rappeler également l'extrême urgence de prévenir l'urbanisation sur ces milieux et de garantir la fonctionnalité des corridors thermophiles que constituent ces zones de coteaux secs.

BIBLIOGRAPHIE

AESCHIMAN & BURDE: Flore de la Suisse et des territoires limitrophes, Le nouveau Binz. Editions du Griffon, Neuchatel, 1994

ALLARDI M., et al., (1997) : Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers d'habitats NATURA 2000.

ASMODE J.-F. : Conservation des pelouses sèches en France : une urgence historique. Le Courrier de la Nature, 136 : 29-34 p, 1992.

AVENIR : Inventaire cartographique et analyse des pratiques de gestion des coteaux steppiques de la vallée de la Romanche. Conseil Régional Rhône-Alpes-Conseil Général de l'Isère, 60 p, + annexes, 1998.

AVENIR : Inventaire des pelouses et landes sèches de l'Ile Crémieu. -Conseil Général de l'Isère, 25 p, + annexes, 1999

AVENIR : Les coteaux secs du nord-est du Vercors. Gentiana-Conseil Général de l'Isère, 25 p, + annexes, 2005.

AVENIR : Notice de préconisation de gestion : Prairies sèches de Saint Martin d'Uriage. 2001

AVENIR : Notice de préconisation de gestion : Prairies sèches de Venon. 2001

AVENIR : Notice de préconisation de gestion : Prairies sèches de Theys. 2001

AVENIR : Notice de préconisation de gestion : Prairies sèches de Ste Agnès. 2001

BARBARO L. : Dynamique agro-écologiques des communautés de pelouses sèches calcicoles du Vercors méridional, application à la gestion conservatoire de la biodiversité par le pastoralisme. Thèse de Doctorat, Université de Grenoble/ Cemagref de Grenoble/ Parc Naturel Régional du Vercors, 156 p. +annexes, 1999.

BARROIS A. et DESCATOIRE P.: Inventaire cartographique et analyse des pratiques de gestion des coteaux steppiques de la vallée de la Romanche. 61p, (1998). (Mémoire de MST, Université de Savoie)

BAUDIN M. : Pourquoi et comment gérer les prairies et pelouses sèches calcicoles ? 100P. Mémoire de DEA (Gestion des Espaces Montagnards), Institut de Géographie Alpine, université J.Fourier Grenoble 1, (1995).

BRGM: Carte de géologie de Grenoble. 1994

CARENE : Massif de Belledonne –Isère, Inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et paysager. Conseil Général de l'Isère.

DANTON & BAFFRAY : Inventaire des plantes protégées en France. Yves Rocher/ AFCEV / Nathan / Ministère de l'environnement. 1995.

DESCATOIRE P. : Évolution de la biodiversité liée aux agrosystèmes pastoraux en voie d'abandon. L'exemple des coteaux steppiques situés sur les versants adret de la vallée de la Romanche. 74P. 1997. Mémoire de DEA (Gestion des Espaces Montagnards), Institut de Géographie Alpine, université Joseph Fourier Grenoble 1, 1997

Direction régionale de l'agriculture et de l'environnement : Inventaire national des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique : ZNIEFF Rhône Alpes. Notice. Préfecture de la région Rhône Alpes / Région Rhône Alpes / Département de l'Isère. 1991.

DIREN : Inventaire national des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique: ZNIEFF Rhône-Alpes. Notice. Préfecture de la région Rhône-Alpes / Région Rhône-Alpes / Département de l'Isère, 1991.

POMEROL C., LAGABRIELLE Y., RENARD M. : Eléments de géologie, Dunod, 13ième édition, 2005.

ESPACES NATURELS DE France, **Fédération des conservatoires régionaux d'espaces naturels**. : Recueil d'expérience de gestion et de suivi scientifique sur pelouses sèches, gestion et suivi pelouses sèches, programme LIFE "protection des pelouses sèches relictuelles de France". 132p. 2002

FAYARD A. et Al. : Les Alpes - La géologie, les milieux, la faune et la flore, les hommes. 319P. Editions Delachaux et Niestlé , 1999

FRAPNA : Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne. 2000

GENTIANA société botanique Dauphinoise : Base de données INFLORIS. 2009

IGN: Carte topographique de Vif Est n°3235 Est au 1/25 000ème. Paris, 1978

LECOMTE T. : Gestion écologique par le pâturage : l'expérience des réserves naturelles. 76P. 1995. L'Atelier technique des espaces naturels (ministère de l'environnement) / Réserves naturelles de France. 1995.

MAUBERT Ph. Et DUTOIT T. : Connaître et gérer les pelouses calcicoles. Ministère de l'environnement, L'Atelier technique des espaces naturels, outils de gestion, 65 p, 1995.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE/MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT/MNHN: Cahiers d'habitats Natura 2000. La documentation francaise. 2001

ÖFFNER: Les colonies méridionales des environs de Grenoble. 1905.

OZENDA : Carte de végétation de Vif et Domène. Université Joseph Fourier. Laboratoire de Biologie alpine, 1964

SERVIER J.-F. et HENNIKER C.J. : Atlas des orchidées du département de l'Isère. Muséum d'histoire Naturelle de Grenoble, Société Française d'Orchidophile, 169 p. + annexes, 1994 –

SERVIER J.-F. et HENNIKER C.J. : Orchidées sauvages en 'Isère, Muséum d'histoire Naturelle de Grenoble, 110 p, 1995.

ATLAS DES COMMUNES

Fiche 1 : Allevard

Pelouse à Brome érigé et Genévrier. AVENIR 2009

Population totale (2008) : 3734 (Allevardins)
Superficie totale : 3563 ha

Structures intercommunales :
BREDA
CC du Pays du Grésivaudan
SIVOM de la station des Sept Laux
SIBRESCA
Espace Belledonne

Réglementation et procédures territoriales

Documents réglementaires :
CAT NAT Allevard
DTA Alpes du Nord (en cours)
FC Allevard
PLU approuvé (2006)
PPR approuvé (2003)
Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004)
Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2000)

Programme de développement :
Zone de Montagne 1 (zone défavorisée)
Zonage Loi Montagne

Outils de connaissance :
Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels
Cadastre numérisé par vectorisation
Charte paysagère du Grésivaudan (en cours)
Étude du diagnostic territorial par la chambre d'agriculture (1997)
Expertise pastorale retour loup/Alpage de Périoule
Inventaire étang, DDAF (2003)
Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1998)
CLPA du Massif Pra de Belledonne
Périmètre éligible au pôle d'excellence rurale
Perspectives agricoles, ADASEA

Instruments de contractualisation :
CDPRA Grésivaudan (2005 en cours de réalisation)
Programme PEZMA (en cours)

Autres :
DGEAF (2004)
Aire AOC Noix de Grenoble (1996)

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch.Agri 2008) : 182 ha

	Surface en ha
Pâturage de proximité des élevages	18.25
Surfaces pâturées (hors pâturages de proximité)	87.71
Surfaces uniquement fauchées	19.25
Surfaces fauchées et pâturées	56.35
Surfaces en friche	-

Nombre d'exploitations total : 5
Acteurs agricoles : Association pour le développement de l'agriculture en Belledonne (ADABEL); Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)

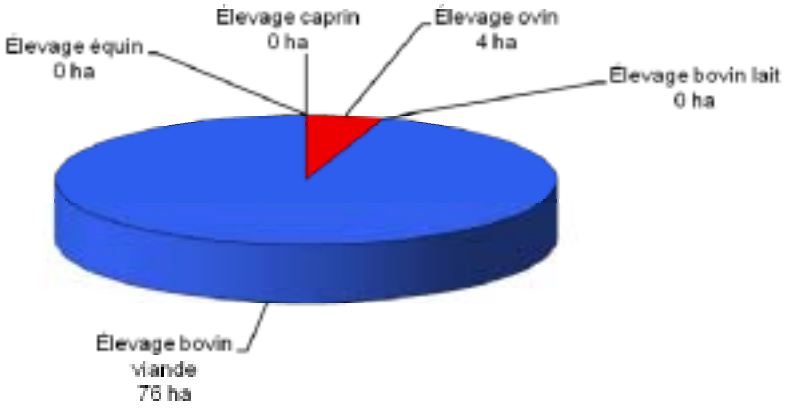

Système de production (en ha de surface)
(hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage)

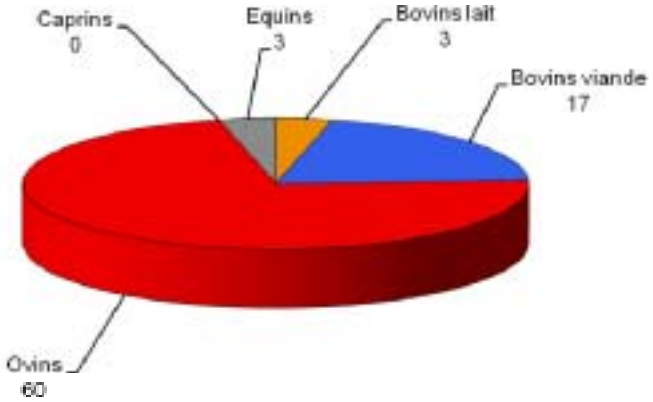

Le cheptel

Données fournies par l'ADABEL ; Etude Belledonne 2008 ; Chambre d'Agriculture de l'Isère

Aspect foncier

AFP libre de la Chapelle du Bard (1992)

Résultats de l'inventaire

Localisation	Eléments de patrimoine	Surface ha	Surface embroussaillée ha	Niveau patrimonial
Bramefarine	2 habitats prioritaires 1 sp. protégée	5	2.45	Coteaux secs patrimoniaux à conservation prioritaire*

* : présence d'au moins un habitat prioritaire et d'au moins une espèce protégée

Types d'habitats présents :

	Statut	Code Natura 2000	Code CORINE biotopes
Pelouse sèche à Brome érigé et à Brachypode penné	Habitat prioritaire *	6210 (sites d'orchidées remarquables)	34.32
Pelouse sèche à très sèche	Habitat prioritaire *	6210 (sites d'orchidées remarquables)	Intermédiaire entre 34.32 et 34.33

*: Au titre de la Directive Cadre Européenne
() : la priorité est soumise à certaines conditions

Espèces patrimoniales : Statuts

Epipactis à petites feuilles, *Epipactis microphylla*	**Protection régionale Rhône-Alpes, espèce inscrite au Livre Rouge Régional**
Céphalanthère rouge, *Cephalanthera rubra*	**Orchidée remarquable**
Ophrys abeille, *Ophrys apifera*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys guêpe, *Ophrys aranifera*	**Orchidée remarquable**
Ophrys mouche, *Ophrys insectiflora*	**Orchidée remarquable**
Orchis bouffon, *Orchis morio*	**Orchidée remarquable**
Orchis bouc, *Himantoglossum hircinum*	**Orchidée remarquable**
Orchis homme-pendu, *Orchis anthropophorum*	**Orchidée remarquable**
Orchis militaire, *Orchis militaris*	**Orchidée remarquable**
Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*	**Orchidée remarquable**
	Orchidée remarquable
Orchis pourpre, *Orchis purpurea*	
Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis singe, *Orchis simia*	**Orchidée remarquable**
Platanthère à deux feuilles, *Platanthera bifolia*	**Orchidée remarquable**
Platanthère à fleurs verdatres, *Platanthera chlorantha*	**Déterminante ZNIEFF**
Spiranthe d'automne, *Spiranthes spiralis*	**Orchidée remarquable**

Orchis pourpre. AVENIR

Documents de références sur le patrimoine naturel :

- **ZNIEFF 1 :** Cirque du Lac du Collet ;Haute vallée du Veyton, Haute vallée du Gleyzin ; Ligne des Crêtes d'Allevard ;Forêt de St Hugon, vallée de Bens ; Le Collet d'Allevard ; Lac de Bens ; Tourbière du Vallon de Veyton ; Versant Ouest de la vallée des Villards ;Forêt du Replat ; Bassin du Flumet
- **ZNIEFF 2 :** Contreforts occidentaux de la chaine de Belledonne; Massif de Belledonne-chaine des Hurtières
- FRAPNA ; 2000 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne
- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère
- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)
- **Inventaire forestier national :** Rég. forestière Belledonne; Rég. forestière Grésivaudan et Piémonts;
- **Inventaire tourbières CREN 2000 :** Tourbière du Cirque du Lac du Collet
- **Inventaire REDI CG38 2002:** existence d'un point de conflit
- AVENIR ; 2007 ; Dossier de prise en considération des tourbières du Massif de Belledonne

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.
REDI : réseau écologique départemental de l'Isère

Prise en compte et perception locale

Diagnostic communal

De nombreuses espèces d'orchidées remarquables ont été observées sur les pelouses sèches de la commune d'Allevard, dont l'Epipactis à petites feuilles protégée au niveau régional.

Les pelouses cartographiées sous « Bramefarine » présentent un état de conservation satisfaisant vis à vis de l'embroussaillement puisqu'elles sont actuellement pâturées par des bovins en système extensif. En revanche sur l'ensemble de l'adret, ce type d'habitat à fortement régressé. En mosaïque avec les habitats de pelouses sèches, la présence de quelques fourrés de Prunelliers est intéressante du point de vue de l'avifaune et des insectes associés à ces milieux.

Les outils à disposition de la commune afin d'accentuer la préservation de ces milieux sont : le Plan Pastoral Territorial où ces zones peuvent être intégrées comme Zones intermédiaires, le PLU où ces zones doivent être inscrites comme N(1), les ENS(2) communaux, ainsi que l'exposition mise à disposition par AVENIR-CG38 « Les pelouses sèches de l'Isère » comme outil de sensibilisation. La commune bénéficie déjà d'un AFP qui permet de faciliter la répartition des terrains à vocation agricole.

PRECONISATION DE GESTION

Conservation des pratiques agricoles sur ces milieux à haute valeur patrimoniale afin de maintenir ces milieux en bon état (maintien du milieu ouvert, faible pourcentage d'embroussaillement…)

Inscription de ces milieux dans le PLU, comme N afin de permettre des pratiques agricoles, et d'éviter l'urbanisation sur ces espaces à haute valeur écologique.

(1) La zone N concerne les espaces naturels à protéger à un ou plusieurs titres :
- sauvegarder la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et boisés, en fonction notamment de leur intérêt esthétique, historique et écologique (zones humides notamment) ;
- prendre en compte les contraintes de risques naturels, de nuisances ou de servitudes spéciales.
(2) Espaces naturels sensibles-CG38

Carte de localisation

Allevard

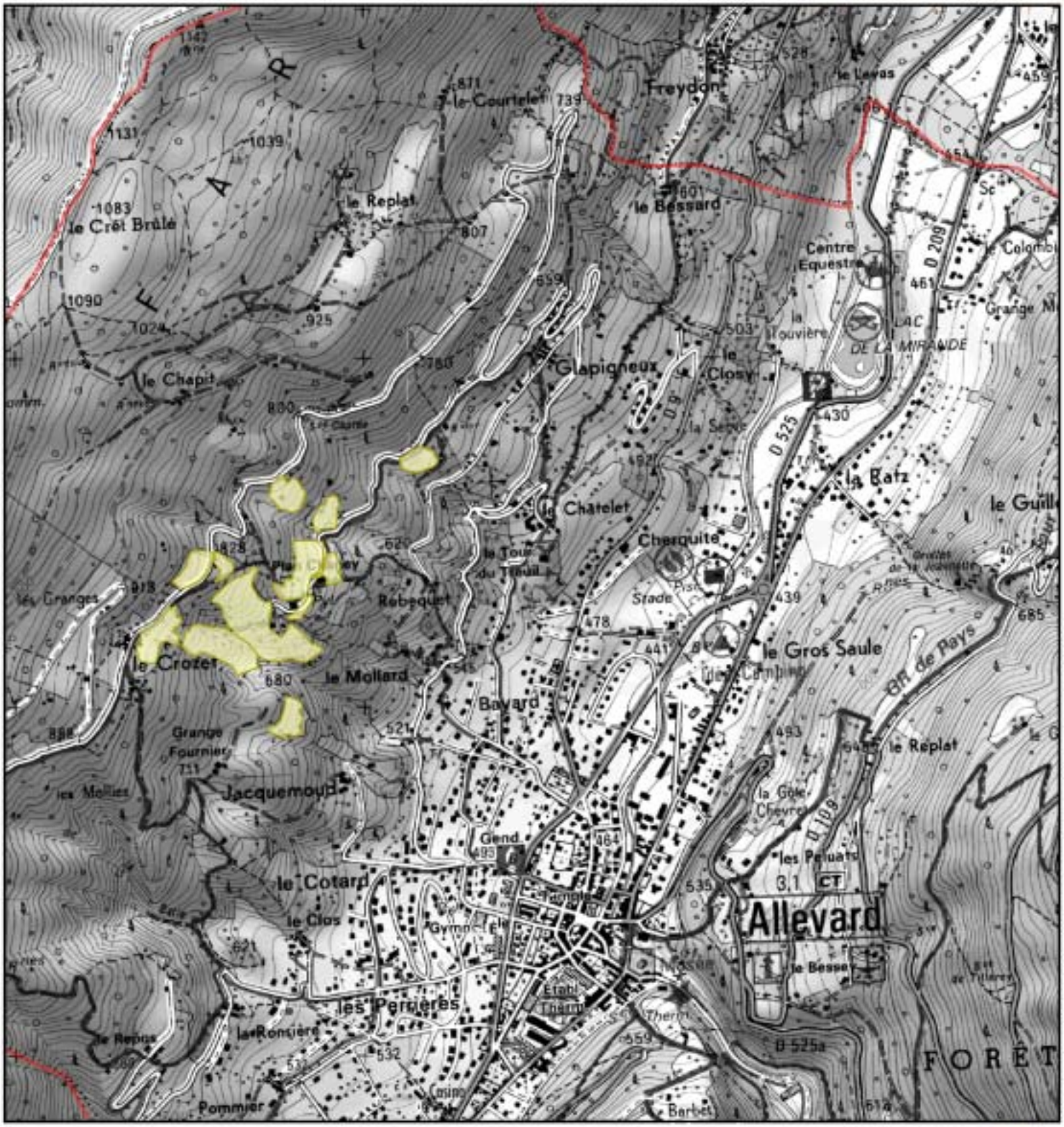

© Copyright - AVENIR-SIG-Septembre 2009 © Copyright -Scan25©IGN

N

0 400 800 1 600 Mètres

Limites départementales
Limites communales
Types d'habitats

avenir

Habitats de coteaux secs remarquables

ALLEVARD

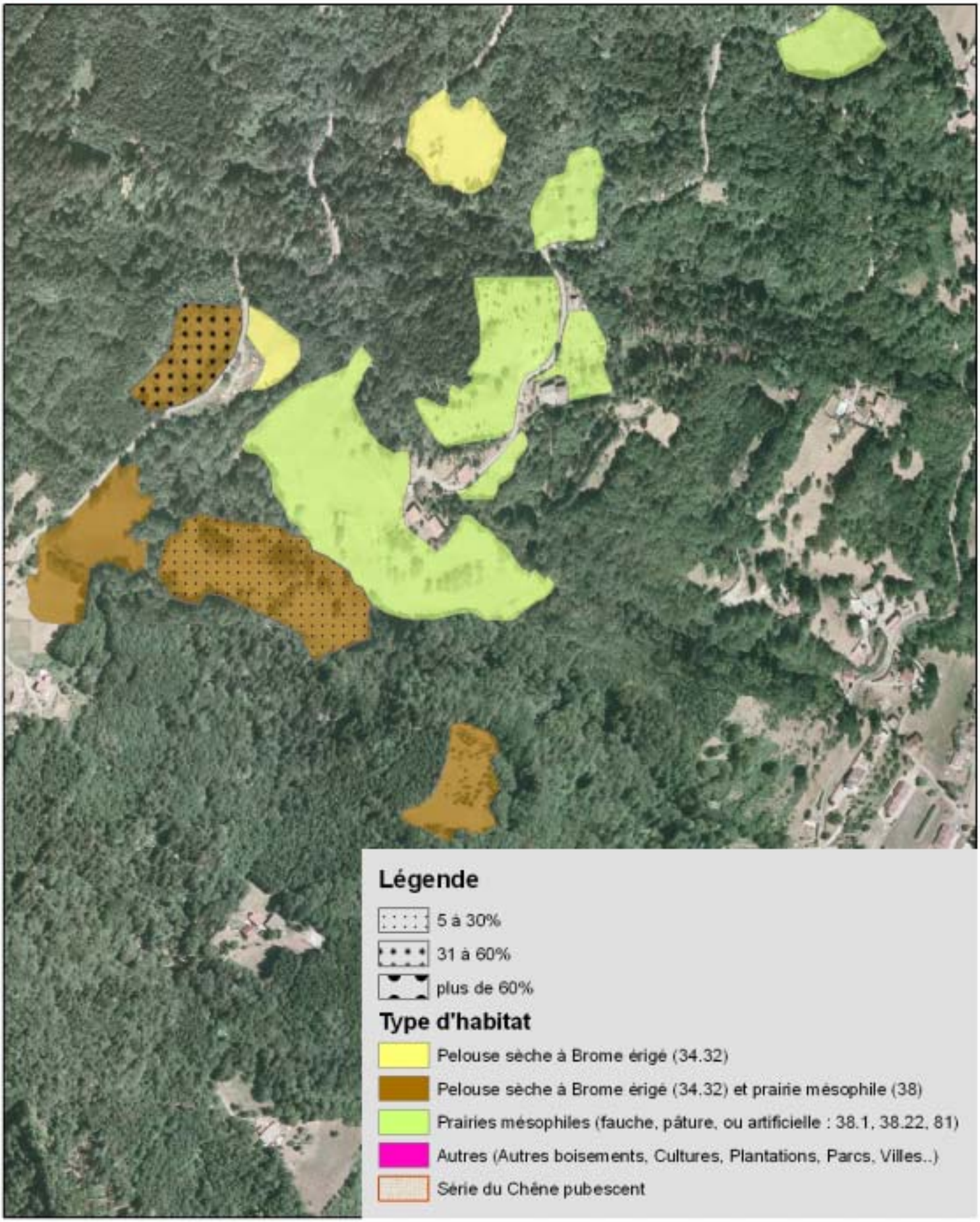

Fiche 2 : Goncelin

Coteau "Gorges Décole". AVENIR 2009

Population totale (2006) : 2198 (Goncelinois)
Superficie totale : 1436 ha
Structures intercommunales :
CC du Pays du Grésivaudan
SADI Agglomération d'assainissement
SICIOMG du Grésivaudan

Réglementation et procédures territoriales

Documents réglementaires :
CAT NAT Goncelin
DTA Alpes du Nord
FC Goncelin
PPR Goncelin
POS approuvé (2007)
PPRI Isère amont approuvé (2007)
Réglementation de boisement approuvée (1967)
Schéma départemental des carrières de l'Isère
Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2007)

Programme de développement :
Zone de Montagne 1 et 2(zone défavorisée) et zonage Loi Montagne

Outils de connaissance :
Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels, calamités agricoles orage et sécheresse
Charte paysagère du Grésivaudan et cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise
Cadastre numérisé par vectorisation
Inventaire étang, DDAF (2003)
Etude agricole et diagnostic territorial, étude foncière (1999) et étude forêt (2003), ADAYG
Étude agricole et diagnostic territorial secteur Belledonne, rég. Grenobloise, Chambre d'agriculture Isère
Etude corridors écologiques, AURG (2006)
Périmètre nappe Isère totale et périmètre Grésivaudan, étude de SDRE

Instruments de contractualisation :
CDPRA Grésivaudan (2005 en cours de réalisation)
CGD Grésivaudan (1997)
Programme PEZMA (en cours)

Autres :
DGEAF (2004)
Aire AOC Noix de Grenoble (1996)

Contexte agricole

Superficie Agricole Utilisée (Chambre agri.2008) : 472 ha

	Surface en ha
Pâturage de proximité des élevages	43,77
Surfaces pâturées (hors pâturages de proximité)	221,32
Surfaces uniquement fauchées	-
Surfaces fauchées et pâturées	388,13
Surfaces en friche	7,72

Nombre d'exploitations total : 15
Acteurs agricoles : Association pour le développement de l'agriculture en Belledonne (ADABEL); Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)

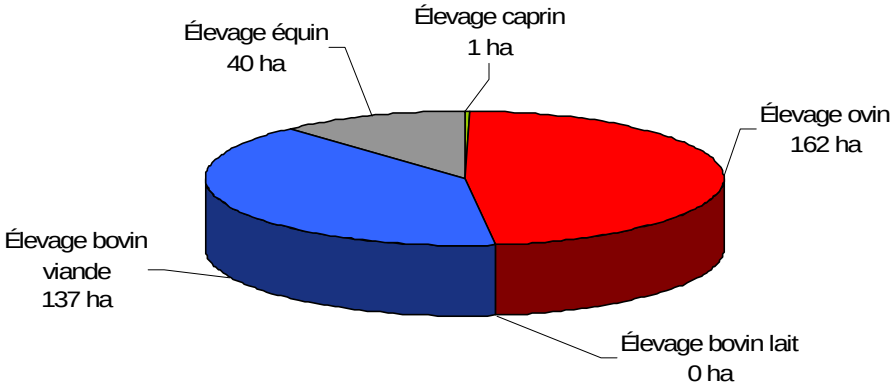

Système de production (en ha de surface)
(hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage)

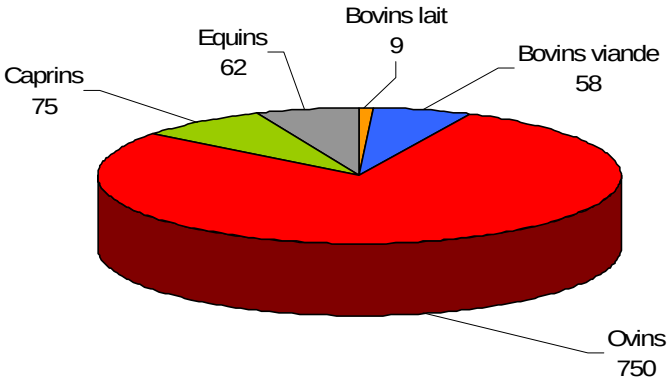

Le cheptel

Données fournies par l'ADABEL ; Etude Belledonne 2008 ; Chambre d'Agriculture de l'Isère

Aspect foncier

Propriétaires privés

Résultats de l'inventaire

Localisation	Eléments de patrimoine	Surface (ha)	Surface embroussaillée (ha)	Degré de patrimonialité
Gorge Décole et le Champet	1 habitat prioritaire	5,80	1,03	Coteau sec à haute valeur patrimoniale*

*présence d'au moins deux habitats communautaire, et/ou présence d'au moins un habitat prioritaire, et/ou présence d'au moins deux espèces déterminantes ZNIEFF

Types d'habitats présents :

	Statut	Code Natura 2000	Code CORINE biotopes
Pelouse sèche à Brome érigé et à Brachypode penné	Habitat prioritaire*	6210 * (sites d'orchidées remarquables)	34.32

*: habitats prioritaires de la Directive Habitats
() : la priorité est soumise à certaines conditions

Espèces patrimoniales :

Céphalanthère à longues feuilles, *Cephalanthera longifolia*	**Orchidée remarquable**
Epipactis pourpre noirâtre, *Epipactis atrorubens*	**Orchidée remarquable**
Epipactis verdâtre, *Epipactis muelleri*	**Déterminante ZNIEFF**
Homme-pendu, *Aceras anthropophorum*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys abeille, *Ophrys apifera*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys mouche, *Ophrys insectifera*	**Orchidée remarquable**
Orchis bouffon, *Orchis morio*	**Orchidée remarquable**
Orchis homme-pendu, *Aceras anthropophorum*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis male, *Orchis mascula*	**Orchidée remarquable**
Orchis militaire, *Orchis militaris*	**Orchidée remarquable**
Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pourpre, *Orchis purpurea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*	**Déterminante ZNIEFF**
Platanthère à fleurs verdatres, *Platanthera chlorantha*	**Déterminante ZNIEFF**

Céphalanthère à longues feuilles. Avenir

Documents de références sur le patrimoine naturel :

- **ZNIEFF 1 :** Marais et pelouse du coteau de l'Adret ; Boisements alluviaux de l'Isère, de Pontcharra à Villard-Bonnot
- **ZNIEFF 2 :** Contreforts occidentaux de la chaine de Belledonne; Zone fonctionnelle de la rivière Isère entre Cevins et Grenoble
- FRAPNA ; 2000 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne
- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère
- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)
- **Inventaire forestier national :** Région forestière Grésivaudan et Piémonts; Région forestière Belledonne
- **ENS départemental :** Forêts alluviales du Grésivaudan

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.
ENS : Espace naturel sensible

Prise en compte et perception locale

Diagnostic communal

La commune de Goncelin possède une petite surface de coteau sec à haute valeur patrimoniale. On y observe cependant un habitat à caractère prioritaire et de nombreuses espèces d'orchidées. On notera la présence de deux espèces déterminantes de ZNIEFF, l'Ophrys araignée et l'Ophrys bourdon.

Les pelouses sèches, localisées au niveau des coteaux « Gorges Décole » et du « Champet », présentent un état de conservation vis-à-vis de l'embroussaillement satisfaisant. Proche des habitations et en continuité avec les prairies plus productives, ces pelouses sont pâturées par des bovins en système extensif. Ce mode de pâturage permet de maintenir le milieu ouvert, et de favoriser et conserver la présence d'espèces patrimoniales faunistiques et floristiques.

Les outils à disposition de la commune afin de poursuivre la préservation de ces milieux sont : la création d'une AFP, le POS où ces zones doivent être inscrites comme N [(1)], ainsi que les ENS[(2)] communaux, ainsi que l'exposition mise à disposition par AVENIR-CG38 « Les pelouses sèches de l'Isère » comme aide à la sensibilisation.

PRECONISATION DE GESTION

Conservation des pratiques agricoles essentielle au maintien en bon état de ces milieux à haute valeur patrimoniale (maintien du milieu ouvert, faible pourcentage d'embroussaillement…)

Inscription de ces milieux dans le POS, comme N afin de permettre le maintien des pratiques agricoles, et d'éviter l'urbanisation sur ces espaces à haute valeur écologique.

(1) La zone N concerne les espaces naturels à protéger à un ou plusieurs titres :
- sauvegarder la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et boisés, en fonction notamment de leur intérêt esthétique, historique et écologique (zones humides notamment) ;
- prendre en compte les contraintes de risques naturels, de nuisances ou de servitudes spéciales.
(2) Espaces naturels sensibles-CG38

Carte de localisation

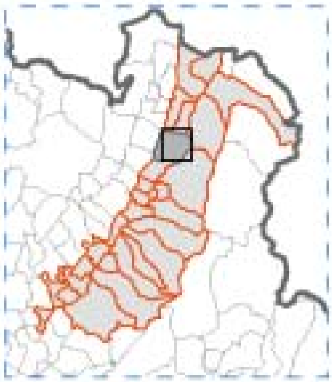

Goncelin

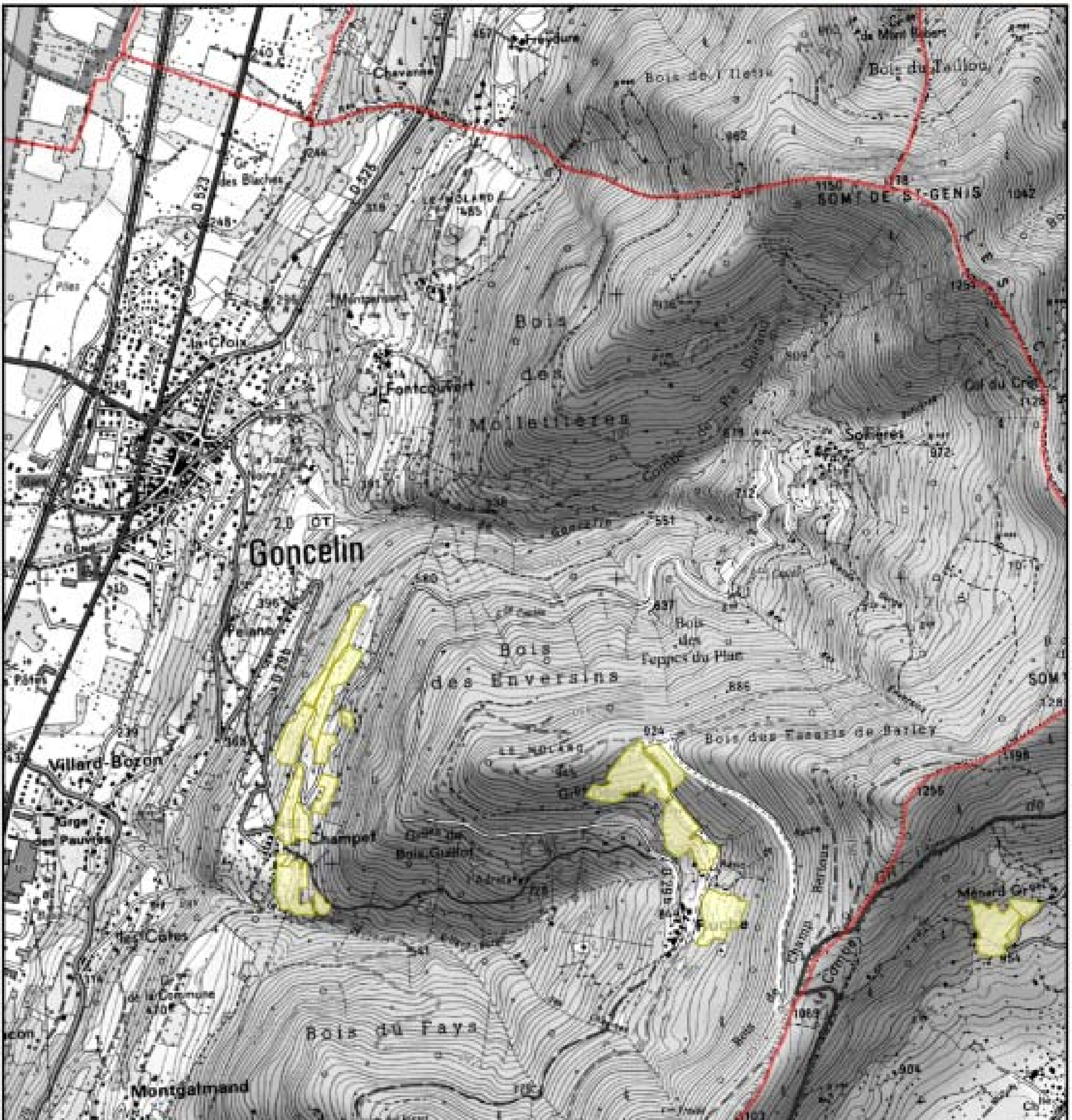

© Copyright - AVENIR-SIG-Septembre 2009 © Copyright -Scan25®IGN

N

0 400 800 1 600 Mètres

Limites départementales
Limites communales
Types d'habitats

avenir

Habitats de coteaux secs remarquables

GONCELIN

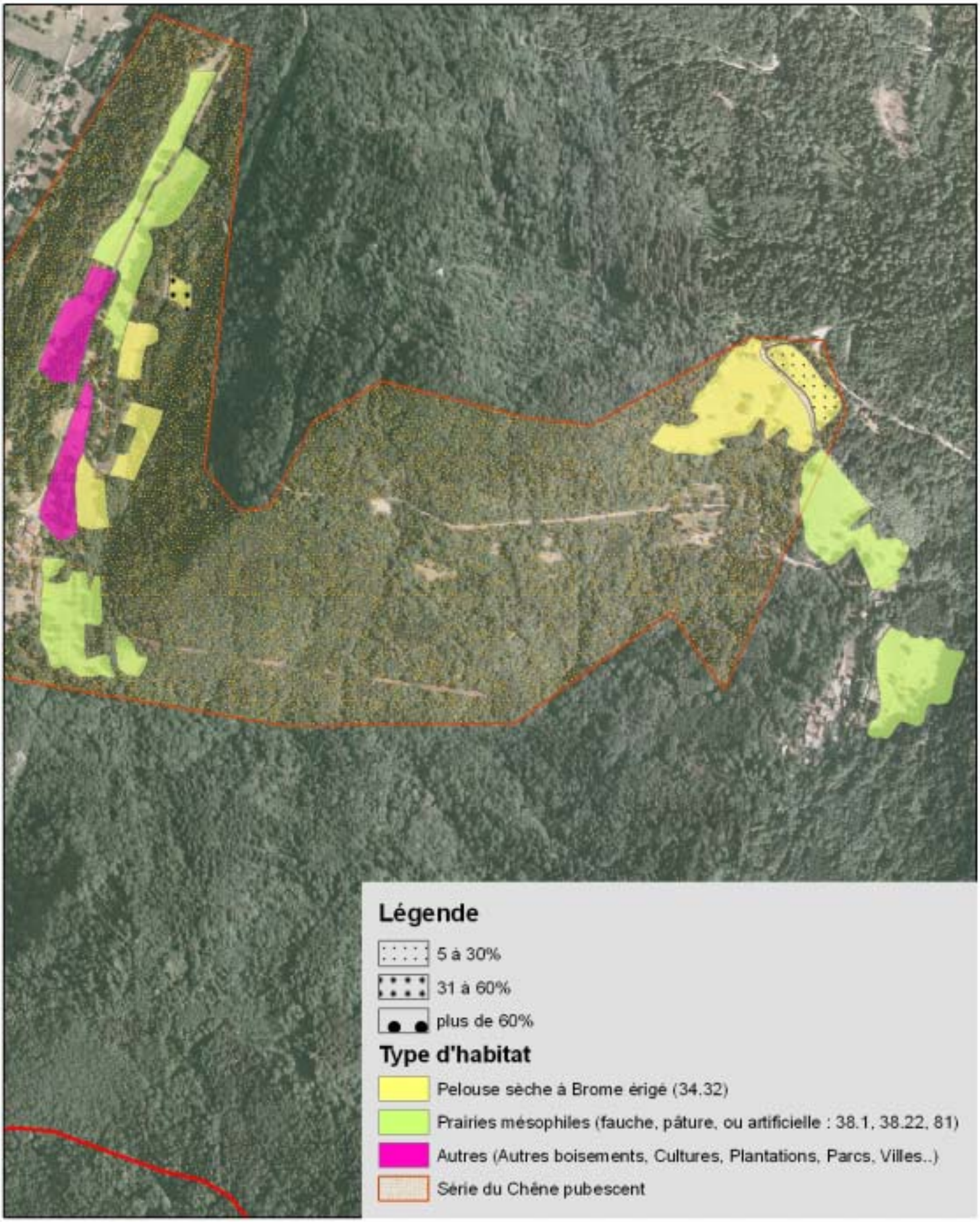

0 100 200 400 Mètres

Fiche 3 : Hurtières

Pelouse sèche à Brome, Crêt de la Couan .AVENIR 2009

Population totale (1999) : 122 (Hurtièrois) **Superficie totale :** 335 ha
Structures intercommunales : SIEr Lapierre CC du Pays du Grésivaudan
SIBRECSA Espace Belledonne

Réglementation et procédures territoriales

Documents réglementaires :
CAT NAT Hurtières
DTA Alpes du Nord (en élaboration)
FC Hurtières
PLU (en cours)
Réglementation de boisement approuvée (1968)
Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004)
Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2000)

Programme de développement :
Zone de Montagne 1 (zone défavorisée)
Zonage Loi Montagne

Outils de connaissance :
Charte paysagère du Grésivaudan (en cours)
Étude agricole et diagnostic territorial du secteur de Belledonne, Chamb.Agri. (1997)
Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1998)
CLPA du Massif du Pra de Belledonne
Connaissance des risques naturels
Perspectives agricoles, ADASEA. (terminé)

Instruments de contractualisation :
CDPRA Grésivaudan (en cours de réalisation)
CIDA Balcon des 7 Laux (1989 approuvé)
CP Balcon des 7 Laux
Programme LEADER (en cours)
Contrat de paysage des Balcons de Belledonne
Programme PEZMA (en cours)

Autres :
DGEAF (2004)
Aire AOC Noix de Grenoble (1996)

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch. Agri.2008) : 120 ha

	Surface en ha
Pâturage de proximité des élevages	-
Surfaces pâturées (hors pâturages de proximité)	87.15
Surfaces uniquement fauchées	3.89
Surfaces fauchées et pâturées	27.23
Surfaces en friche	-

Nombre d'exploitations total : 2
Acteurs agricoles : Association pour le développement de l'agriculture en Belledonne (ADABEL); Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)

Système de production (en ha de surface)
(hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage)

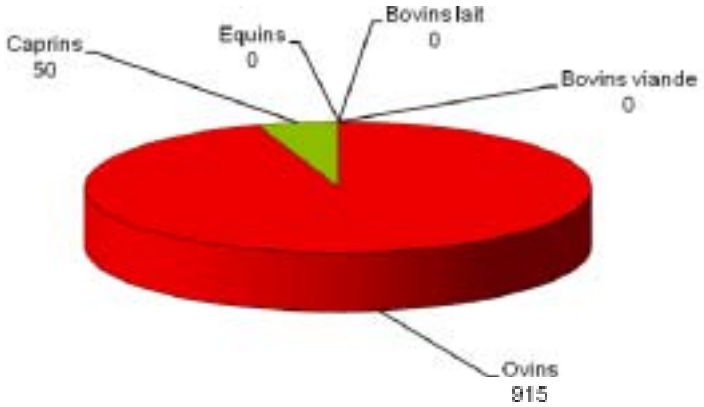

Le cheptel

Données fournies par l'ADABEL ; Etude Belledonne 2008 ; Chambre d'Agriculture de l'Isère

Aspect foncier

Propriétaires privés

Résultats de l'inventaire

Localisation	Eléments de patrimoine	Surface (ha)	Surface embroussaillée (ha)	Niveau patrimonial
Crêt de La Couan	2 habitats prioritaires	20	3	Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*
Château de Coudray	1 habitat communautaire			Coteau sec patrimonial**

*présence d'au moins deux habitats communautaire, et/ou présence d'au moins habitat prioritaire, et/ou présence d'au moins deux espèces déterminantes ZNIEFF
**présence d'un habitat communautaire, et/ou présence d'au moins une espèce déterminante ZNIEFF

Types d'habitats présents :

	Statut	Code Natura 2000	Code CORINE biotopes
Pelouse sèche à Brome érigé et à Brachypode penné	Habitat prioritaire *	6210 (sites d'orchidées remarquables)	34.32
Pelouse sèche à très sèche	Habitat prioritaire *	6210 (sites d'orchidées remarquables)	Intermédiaire entre 34.32 et 34.33

*: Au titre de la Directive cadre Européenne
() : la priorité est soumise à certaines conditions

Espèces patrimoniales :	Statuts
Ophrys abeille, *Ophrys apifera*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis bouffon, *Orchis morio*	**Orchidée remarquable**
Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis brulé, *Neotinea ustulata*	**Orchidée remarquable**
Orchis de Fuchs, *Dactylorhiza fuchsii*	**Orchidée remarquable**
Orchis homme-pendu, *Aceras anthropophorum*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis mâle, *Orchis mascula*	**Orchidée remarquable**
Orchis militaire*, Orchis militaris*	**Orchidée remarquable**
Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pourpre, *Orchis purpurea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis tacheté, *Dactylorhiza maculata*	**Orchidée remarquable**
Œillet des Chartreux, *Dianthus carthusianorum*	**Réglementation cueillette 38**

Ophrys bourdon. AVENIR

Documents de références sur le patrimoine naturel :

- **ZNIEFF 1 :** Crêt de la Couan, Pelouse sèche du château du Coudray, Forêt et pelouse du Crêt de Chazay
- **ZNIEFF 2 :** Contreforts occidentaux de la chaine de Belledonne
- FRAPNA ; 2000 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne
- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère
- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)
- **Inventaire forestier national :** Région forestière Grésivaudan et Piémonts

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Prise en compte et perception locale

Diagnostic communal

La surface de pelouses à forte valeur patrimoniale, est importante sur la commune d'Hurtières.
De nombreuses espèces d'orchidées ont été observées, ainsi que l'Œillet des chartreux (espèce réglementée à la cueillette en Isère).

Les pelouses localisées sur le crêt de La Couan et le Château de Coudray, présentent un bon état de conservation vis à vis de l'embroussaillement puisqu'elles sont actuellement pâturées par des ovins en système visiblement extensif. En mosaïque avec les habitats de pelouses sèches, la présence de quelques fourrés à Prunellier et à Ronces sont intéressants pour l'avifaune et les insectes associés à ces milieux.

Les outils à disposition de la commune afin de poursuivre la préservation de ces milieux sont : le Plan Pastoral Territorial où ces zones peuvent être intégrées comme zones intermédiaires, le PLU où ces zones doivent être inscrites comme N(1), les ENS(2) communaux, ainsi que l'exposition mise à disposition par AVENIR-CG38 « Les pelouses sèches de l'Isère » comme aide à la sensibilisation.

PRECONISATION DE GESTION

Conservation des pratiques agricoles actuelles essentielle au maintien en bon état de ces milieux à haute valeur patrimoniale (maintien du milieu ouvert, faible pourcentage d'embroussaillement...)

Inscription de ces milieux dans le PLU, comme N afin de permettre le maintien des pratiques agricoles, et d'éviter l'urbanisation sur ces espaces à haute valeur écologique.

(1) La zone N concerne les espaces naturels à protéger à un ou plusieurs titres :
- sauvegarder la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et boisés, en fonction notamment de leur intérêt esthétique, historique et écologique (zones humides notamment) ;
- prendre en compte les contraintes de risques naturels, de nuisances ou de servitudes spéciales.
(2) Espaces naturels sensibles-CG38

Carte de localisation

Hurtières

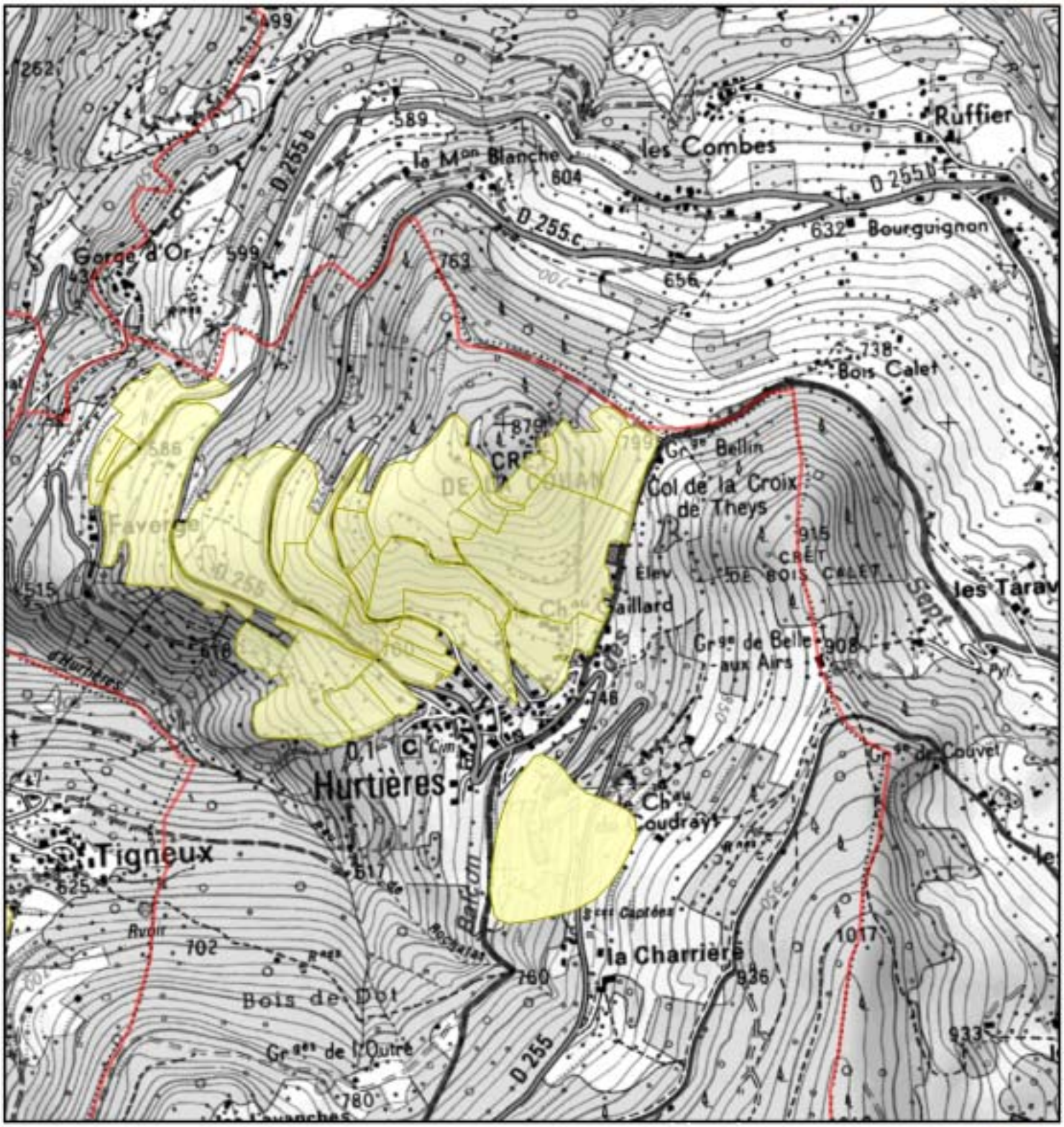

© Copyright - AVENIR-SIG-Septembre 2009 © Copyright -Scan25®IGN

N

0 400 800 1200 Mètres

Limites départementales

Limites communales

Types d'habitats

avenir

Habitats de coteaux secs remarquables

HURTIERES

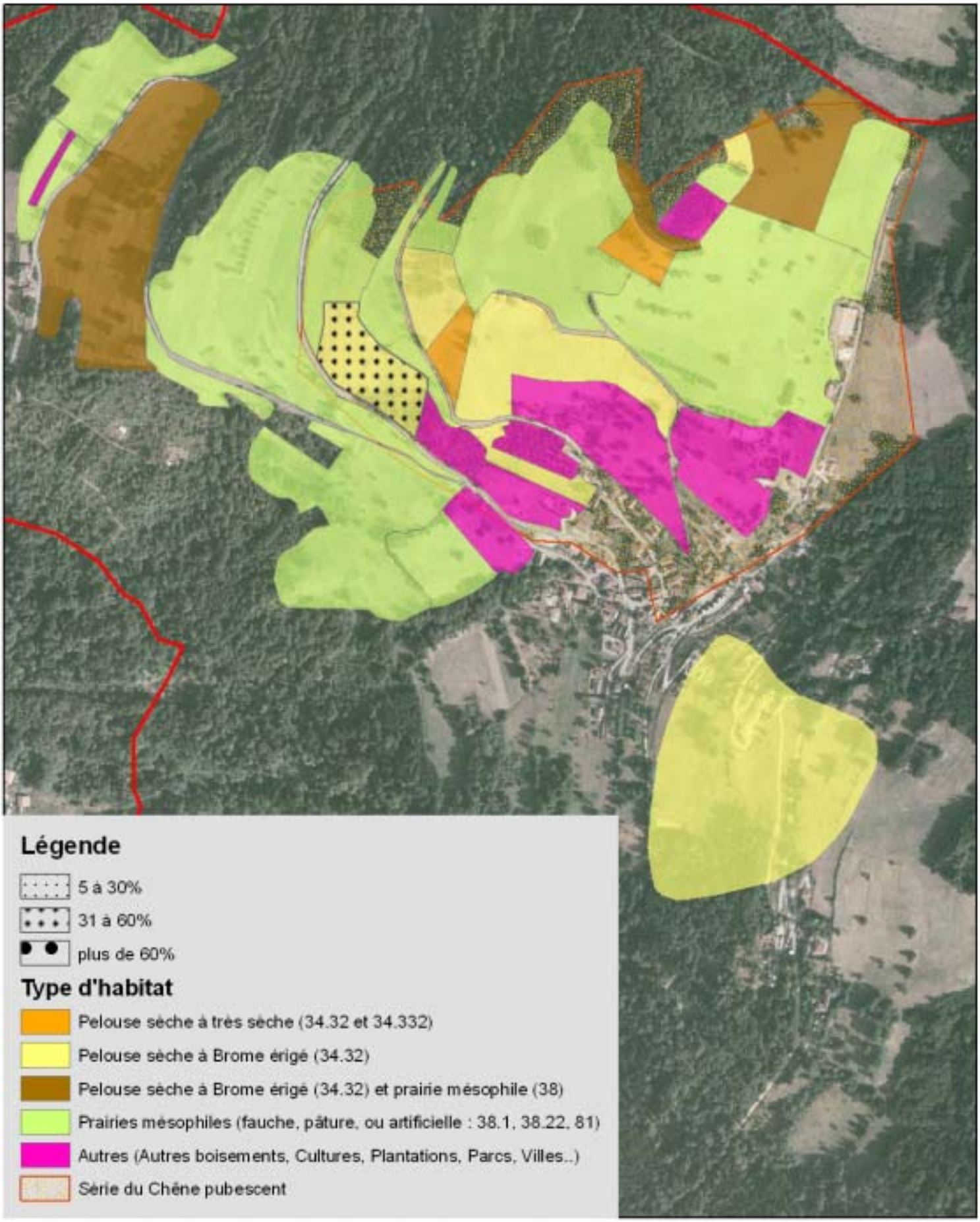

Fiche 4 : La Combe de Lancey

Coteau "Martinet". AVENIR 2009

Population totale (2006) : 537 (Combinois)
Superficie totale : 1855 ha

Structures intercommunales :
CC du Pays du Grésivaudan
SIE Saint-Jean-Le-Vieux
Consultance Arch. B. Belledonne partie Nord
SICIOMG du Grésivaudan

Réglementation et procédures territoriales

Documents réglementaires :
CAT NAT Combe-de-Lancey 1, 2, 3, et 4
DTA Alpes du Nord
FC la Combe-de-Lancey
PPR Combe-de-Lancey approuvé (2003)
POS approuvé (1985)
Réglementation de boisement approuvée (1975)
Schéma départemental des carrières de l'Isère
Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2007)

Programme de développement :
Zone de Montagne 1 (zone défavorisée) et zonage Loi Montagne

Outils de connaissance :
Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels, calamités agricoles orage et sécheresse
Charte paysagère du Grésivaudan et cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise
Cadastre numérisé par vectorisation
Étude agricole et diagnostic territorial du secteur de Belledonne, région grenobloise par la chambre d'agriculture
Contrat paysage des Balcons de Belledonne
Perspectives agricoles, ADASEA
Territoire CAD type : Belledonne-Oisans

Instruments de contractualisation :
CDPRA Grésivaudan (2005 en cours de réalisation)
Programme PEZMA (en cours)
LEADER
PLGE massif de Belledonne (1999)

Autres :
DGEAF (2004)
Aire AOC Noix de Grenoble (1996)

Contexte agricole

Superficie Agricole Utilisée (Chambre agri. 2008) : 150 ha

	Surface en ha
Pâturage de proximité des élevages	-
Surfaces pâturées (hors pâturages de proximité)	178,44
Surfaces uniquement fauchées	-
Surfaces fauchées et pâturées	22,89
Surfaces en friche	-

Nombre d'exploitations total : 9
Acteurs agricoles : Association pour le développement de l'agriculture en Belledonne (ADABEL); Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)

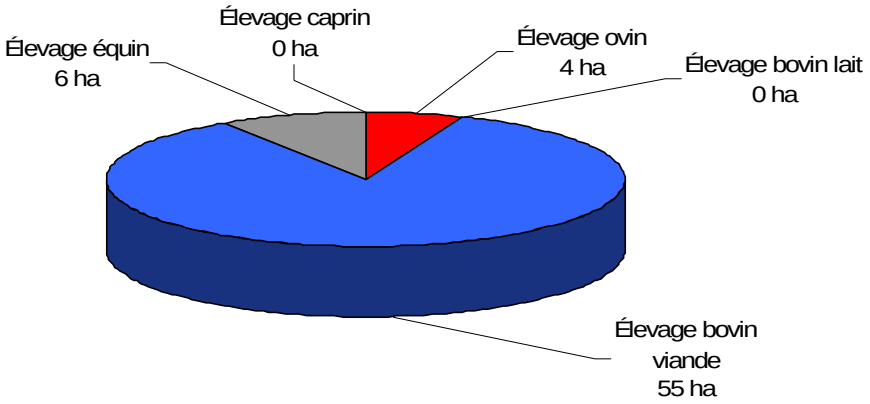

Système de production (en ha de surface)
(hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage)

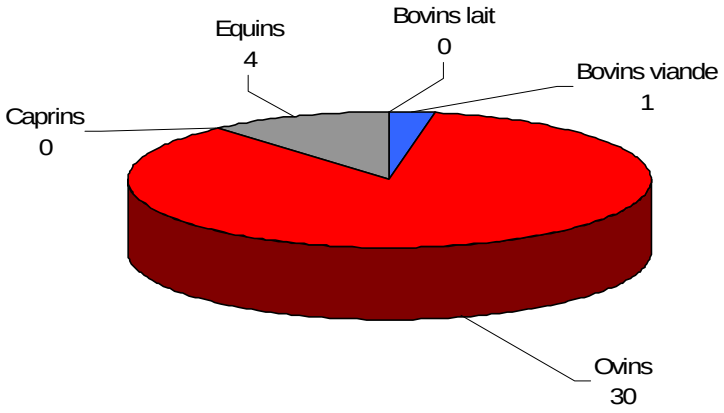

Le cheptel

Données fournies par l'ADABEL ; Etude Belledonne 2008 ; Chambre d'Agriculture de l'Isère

Aspect foncier

Propriétaires privés

Résultats de l'inventaire

Localisation	Eléments de patrimoine	Surface (ha)	Surface embroussaillée (ha)	Niveau patrimonial
Le Martinet et Mas Julien	2 habitats prioritaires	33.35	6.25	Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*

*présence d'au moins deux habitats communautaire, et/ou présence d'au moins un habitat prioritaire, et/ou d'au moins deux espèces déterminantes

Types d'habitats présents :

	Statut	Code Natura 2000	Code CORINE biotopes
Pelouse sèche à Brome érigé et à Brachypode penné	Habitat prioritaire	6210* (sites d'orchidées remarquables)	34.32
Pelouse sèche à très sèche	Habitat prioritaire	6210* (sites d'orchidées remarquables)	Intermédiaire entre 34.32 et 34.33
Fourrés de Prunelliers et de Ronces	-	-	31.81
Boisement de Chêne pubescent	-	-	41.71

*: Habitats prioritaires de la Directive Habitats
() : la priorité est soumise à certaines conditions

Espèces patrimoniales :

	Statuts
Céphalanthère à longues feuilles, *Cephalanthera longifolia*	**Orchidée remarquable**
Limodore a feuilles avortées, *Limodorum arbotivum*	**Déterminante ZNIEFF**
Listère ovale, *Listera ovata*	**Orchidée remarquable**
Ophrys abeille, *Ophrys apifera*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys araignée, *Ophrys sphegodes*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis bouffon, *Orchis morio*	**Orchidée remarquable**
Orchis brulé, *Neotinea ustulata*	**Orchidée remarquable**
Orchis homme-pendu, *Aceras anthropophorum*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis male, *Orchis mascula*	**Orchidée remarquable**
Orchis militaire, *Orchis militaris*	**Orchidée remarquable**
Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pourpre, *Orchis purpurea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*	**Déterminante ZNIEFF**
Orobanche jaune, *Orobanche lutea*	**Déterminante ZNIEFF**

Ophrys bourdon. Avenir

Documents de références sur le patrimoine naturel :

- **ZNIEFF 1 :** Pelouse sèche de La Carrallière; Freydières; Pelouse de la Combe de Lancey ; Pelouse de la Croix de Revollat ; Lacs Robert et lac du Crozet; Prairies sèches de St Jean Le Vieux
- **ZNIEFF 2 :** Contreforts occidentaux de la chaine de Belledonne; Massif de Belledonne-chaine des Hurtières
- **Natura 2000** (directive Habitats- ZSC) : Cembraie, pelouses, lacs et tourbières de Belledonne, de Chamrousse au grand Colon
- FRAPNA ; 2000 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne
- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère
- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)
- AVENIR ; 2007 ; Dossier de prise en considération des tourbières du Massif de Belledonne
- **Inventaire forestier national :** Région forestière Grésivaudan et Piémonts; Région forestière Belledonne ; Région forestière Oisans

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.
INFLORIS : INventaire de la FLORe de l'Isère

Prise en compte et perception locale

Diagnostic communal

La commune de La Combe de Lancey possède une surface importante de coteau sec à haute valeur patrimoniale. En effet on y observe deux habitats à caractère prioritaire et de nombreuses espèces d'orchidées dont plusieurs espèces déterminantes de ZNIEFF telles que l'Ophrys abeille, l'Ophrys bourdon et l'Ophrys araignée.

Les pelouses sèches, localisées sur le coteau de « Martinet » et sur le secteur de « Mas Julien », présentent un état de conservation satisfaisant. En mosaïque avec les habitats de pelouses sèches, la présence de quelques fourrés de Prunelliers et de jeunes boisements de Chêne pubescent est intéressante. Elles peuvent en effet servir de zone refuge pour l'avifaune et les insectes associés. Cependant la recolonisation par un certain nombre de ligneux risque de devenir problématique à long terme sur certains sites : 20% des sites hébergeant ces habitats sont sujets à l'embroussaillement.
Certaines de ces pelouses sèches sont pâturées par des bovins en système extensif ce qui permet de maintenir le milieu ouvert, de favoriser et de conserver la présence d'espèces patrimoniales faunistiques et floristiques.

Les outils à disposition de la commune afin de poursuivre la préservation de ces milieux sont : la création d'une AFP, le Plan Pastoral Territorial où ces zones peuvent être inscrites en tant que Zones intermédiaires, le POS où ces zones peuvent être inscrites comme N(1), les ENS(2) communaux, ainsi que l'exposition mise à disposition par Avenir-CG38 « Les pelouses sèches de l'Isère » comme aide à la sensibilisation.

PRECONISATION DE GESTION

Conservation des pratiques agricoles essentielle au maintien en bon état de ces milieux à haute valeur patrimoniale (maintien du milieu ouvert, faible pourcentage d'embroussaillement…)

Inscription de ces milieux dans le POS, comme N afin de permettre le maintien des pratiques agricoles, et d'éviter l'urbanisation sur ces espaces à haute valeur écologique.

(1) La zone N concerne les espaces naturels à protéger à un ou plusieurs titres :
- sauvegarder la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et boisés, en fonction notamment de leur intérêt esthétique, historique et écologique (zones humides notamment) ;
- prendre en compte les contraintes de risques naturels, de nuisances ou de servitudes spéciales.
(2) Espaces naturels sensibles-CG38

Carte de localisation

La Combe de Lancey

© Copyright - AVENIR-SIG-Septembre 2009 © Copyright -Scan25©IGN

N

0 400 800 1 600 Mètres

Limites départementales

Limites communales

Types d'habitats

avenir

Habitats de coteaux secs remarquables

LA COMBE-DE-LANCEY

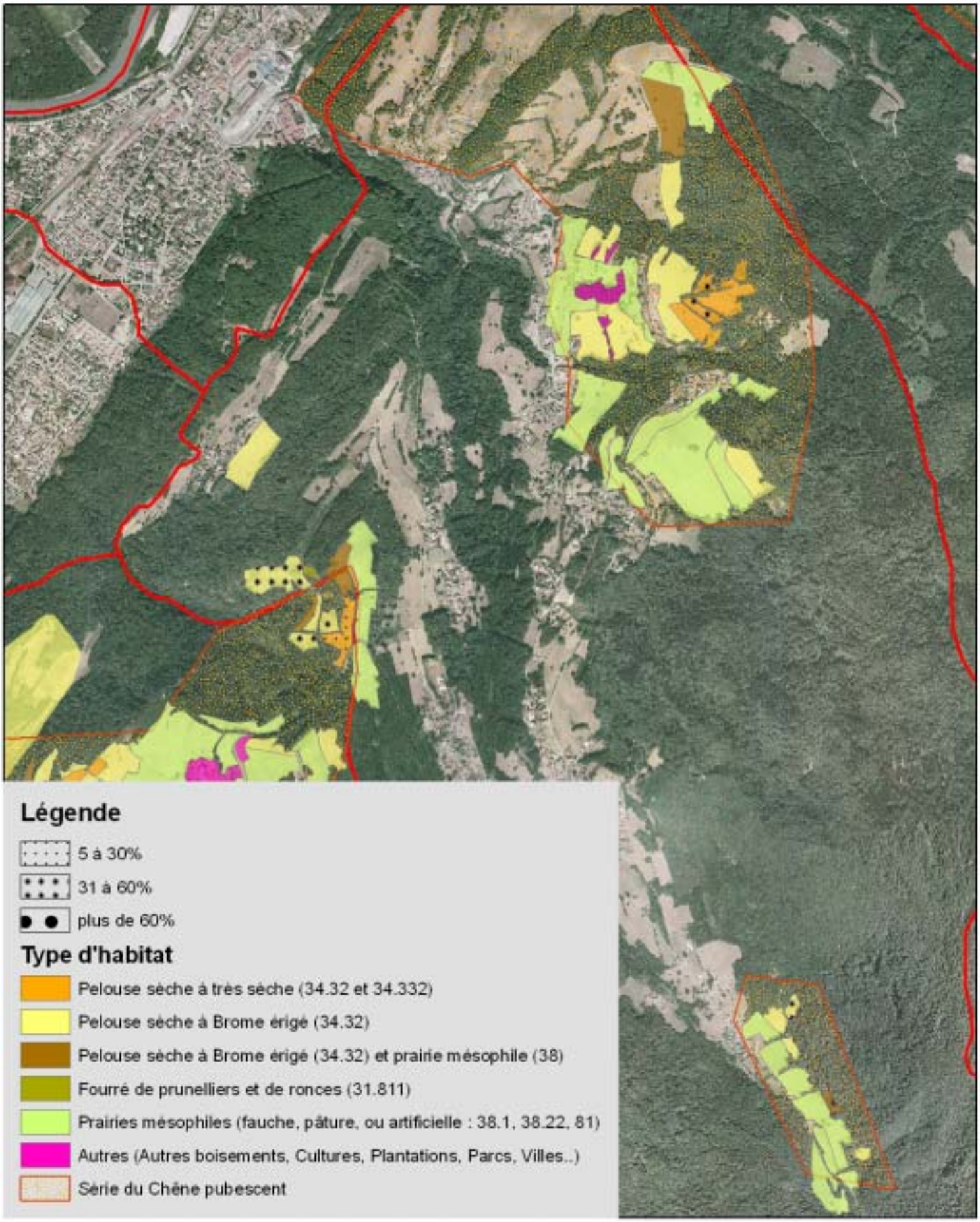

Fiche 5 : Laval

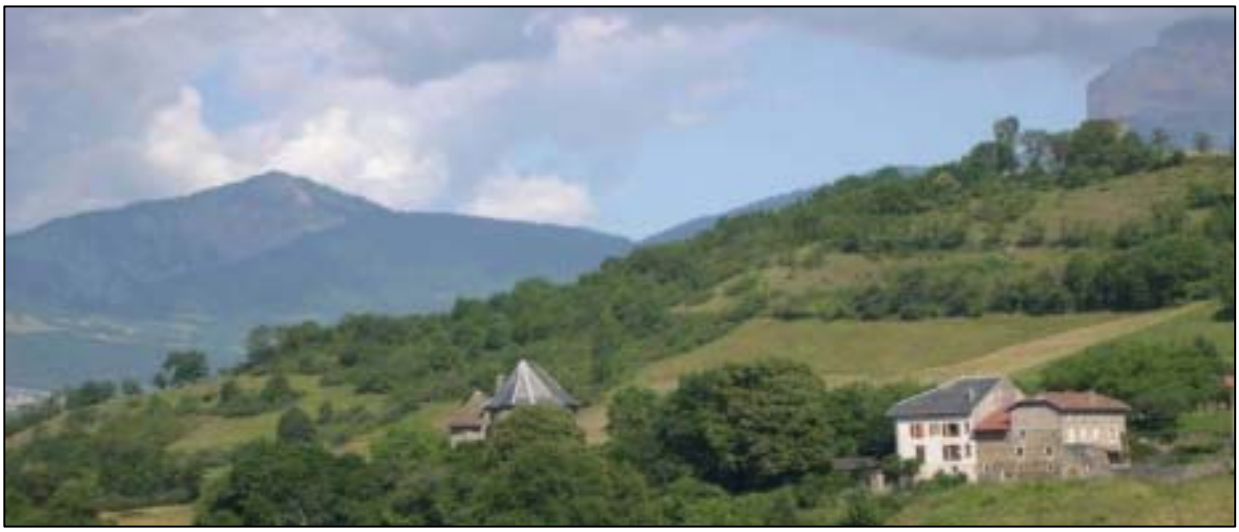

Coteaux secs, sous la tour Montfalet. AVENIR 2009

Population totale (1999) : 948 (Lavalois)
Superficie totale : 2533 ha

Structures intercommunales	
C.C Pays du Grésivaudan	SIE Grésivaudan
SICIOMG du Grésivaudan	SIVOM Station des Sept-Laux
	Espace Belledonne

Réglementation et procédures territoriales

Documents réglementaires :
CAT NAT Sainte-Agnès 1, 2, 3
DTA Alpes du Nord
FC Sainte-Agnès
PPR prescrit (1998)
POS approuvé (1991)
Réglementation de boisement approuvée (2000)
Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004)
Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2000)

Instruments de contractualisation :
CDPRA Grésivaudan (2005 en cours de réalisation)
CIDA Balcon des 7 Laux (1989 approuvé)
Programme PEZMA (en cours)
Programme LEADER (en cours)
Contrat de paysage des Balcons de Belledonne

Programme de développement :
Zone de Montagne 1 (zone défavorisée)
Zonage Loi Montagne

Outils de connaissance :
Charte paysagère du Grésivaudan (en cours)
Étude agricole et diagnostic territorial du secteur de Belledonne, Chamb.Agri. (1997)
Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1998)
CLPA du Massif du Pra de Belledonne
Connaissance des risques naturels
Perspectives agricoles, ADASEA. (terminé)

Autres :
DGEAF (2004)
Aire AOC Noix de Grenoble (1996)

Contexte agricole

Surface Agricole Utilisée (Ch.Agri 2008) : 367 ha

	Surface en ha
Pâturage de proximité des élevages	-
Surfaces pâturées (hors pâturages de proximité)	173.96
Surfaces uniquement fauchées	-
Surfaces fauchées et pâturées	193.08
Surfaces en friche	-

Nombre d'exploitations total : 10
Acteurs agricoles : Association pour le développement de l'Agriculture en Belledonne (ADABEL) ; Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)

Système de production (en ha de surface)
(hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage)

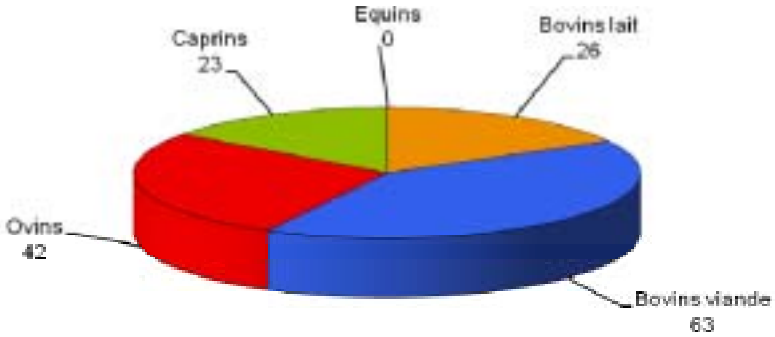

Le cheptel

Données fournies par l'ADABEL ; Etude Belledonne 2008 ; Chambre d'Agriculture de l'Isère

Aspect foncier

AFP Libre

Propriétaires privés

Résultats de l'inventaire

Localisation	Eléments de patrimoine	Surface (ha)	Surface embroussaillée (ha)	Niveau patrimonial
Coteau de la Tour Montfalet	4 habitats prioritaires	10.4	2	Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*

*présence d'au moins deux habitats communautaire, et/ou présence d'au moins un habitat prioritaire, et/ou présence d'au moins deux espèces déterminantes ZNIEFF

Types d'habitats présents :

	Statut	Code Natura 2000	Code CORINE biotopes
Pelouse sèche à Brome érigé et à Brachypode penné	Habitat prioritaire *	6210 (sites d'orchidées remarquables)	34.32
Pelouse sèche à très sèche	Habitat prioritaire *	6210 (sites d'orchidées remarquables)	Intermédiaire entre 34.32 et 34.33
Pelouse calcaire très sèche	Habitat prioritaire *	6210	34. 33
Pelouse rupicole calcaire ou basiphile	Habitat prioritaire *	6110	34.11
Fourrés de Prunelliers et de Ronces	-	-	31.81

*: Au titre de la Directive Cadre Européenne
() : la priorité est soumise à certaines conditions

Espèces patrimoniales :

	Statuts
Céphalanthère à longues feuilles, *Cephalanthera longifolia*	**Orchidée remarquable**
Céphalanthère rouge, *Cephalanthera rubra*	**Orchidée remarquable**
Epipactis verâtre, *Epipactis muelleri*	**Déterminante ZNIEFF**
Limodore a feuilles avortées, *Limodorum arbotivum*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys abeille, *Ophrys apifera*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis brulé, *Neotinea ustulata*	**Orchidée remarquable**
Orchis de Fuchs, *Dactylorhiza fuchsii*	**Orchidée remarquable**
Orchis homme-pendu, *Aceras anthropophorum*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis mâle, *Orchis mascula*	**Orchidée remarquable**
Orchis militaire, *Orchis militaris*	**Orchidée remarquable**
Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pourpre, *Orchis purpurea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*	**Déterminante ZNIEFF**
Platanthère a fleurs verdâtres, *Platanthera chlorantha*	**Déterminante ZNIEFF**

Ophrys abeille, T.PAUL ; 2009

Documents de références sur le patrimoine naturel :

- **ZNIEFF 1 :** Col des Mouilles; Prairies sèches de Sainte-Agnès; Landes du Ferrouillet; Zone des lacs du pas de la Coche aux lacs Roberts ; Tourbière de Prabert
- **ZNIEFF 2 :** Contreforts occidentaux de la chaine de Belledonne; Massif de Belledonne-chaine des Hurtières
- FRAPNA ; 2000 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne
- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère
- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)
- AVENIR ; 2007 ; Dossier de prise en considération des tourbières du Massif de Belledonne
- **Inventaire forestier national :** Région forestière Oisans; Région forestière Grésivaudan et Piémonts; Région forestière Belledonne
- **Inventaire tourbières CREN 2000 :** Tourbière du Col des Mouilles ; Tourbière de Prabert

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Prise en compte et perception locale

Diagnostic communal

De nombreuses espèces d'orchidées dont de nombreuses déterminantes ZNIEFF ont été observées sur les coteaux de la commune de Laval. Ces sites sont surtout localisés au niveau du coteau sec de la Tour Montfalet.

Les pelouses, présentent un état de conservation plutôt bon vis-à-vis de l'embroussaillement pour les zones pâturées. En mosaïque avec les habitats de pelouses sèches, la présence de quelques fourrés de Prunellier peut cependant être intéressante vis-à-vis de l'avifaune et des insectes associés à ces milieux.

Les zones actuellement abandonnées par l'agriculture, sont quant à elles proches de la fermeture par colonisation des ligneux.

Les outils à disposition de la commune afin de poursuivre la préservation de ces milieux sont : le Plan Pastoral Territorial où ces zones peuvent être intégrées comme zones intermédiaires, le POS où ces zones doivent être intégrées comme N(1), les ENS(2) communaux, ainsi que l'exposition mise à disposition par AVENIR-CG38 « Les pelouses sèches de l'Isère » comme aide à la sensibilisation.

PRECONISATION DE GESTION

Conservation des pratiques agricoles essentielle au maintien en bon état de ces milieux à haute valeur patrimoniale (maintien du milieu ouvert, faible pourcentage d'embroussaillement…).

Inscription ces milieux dans le POS, comme N afin de permettre le maintien des pratiques agricoles, et d'éviter l'urbanisation sur ces espaces à haute valeur écologique.

(1) La zone N concerne les espaces naturels à protéger à un ou plusieurs titres :
- sauvegarder la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et boisés, en fonction notamment de leur intérêt esthétique, historique et écologique (zones humides notamment) ;
- prendre en compte les contraintes de risques naturels, de nuisances ou de servitudes spéciales.
(2) Espaces naturels sensibles-CG38

Carte de localisation

Laval

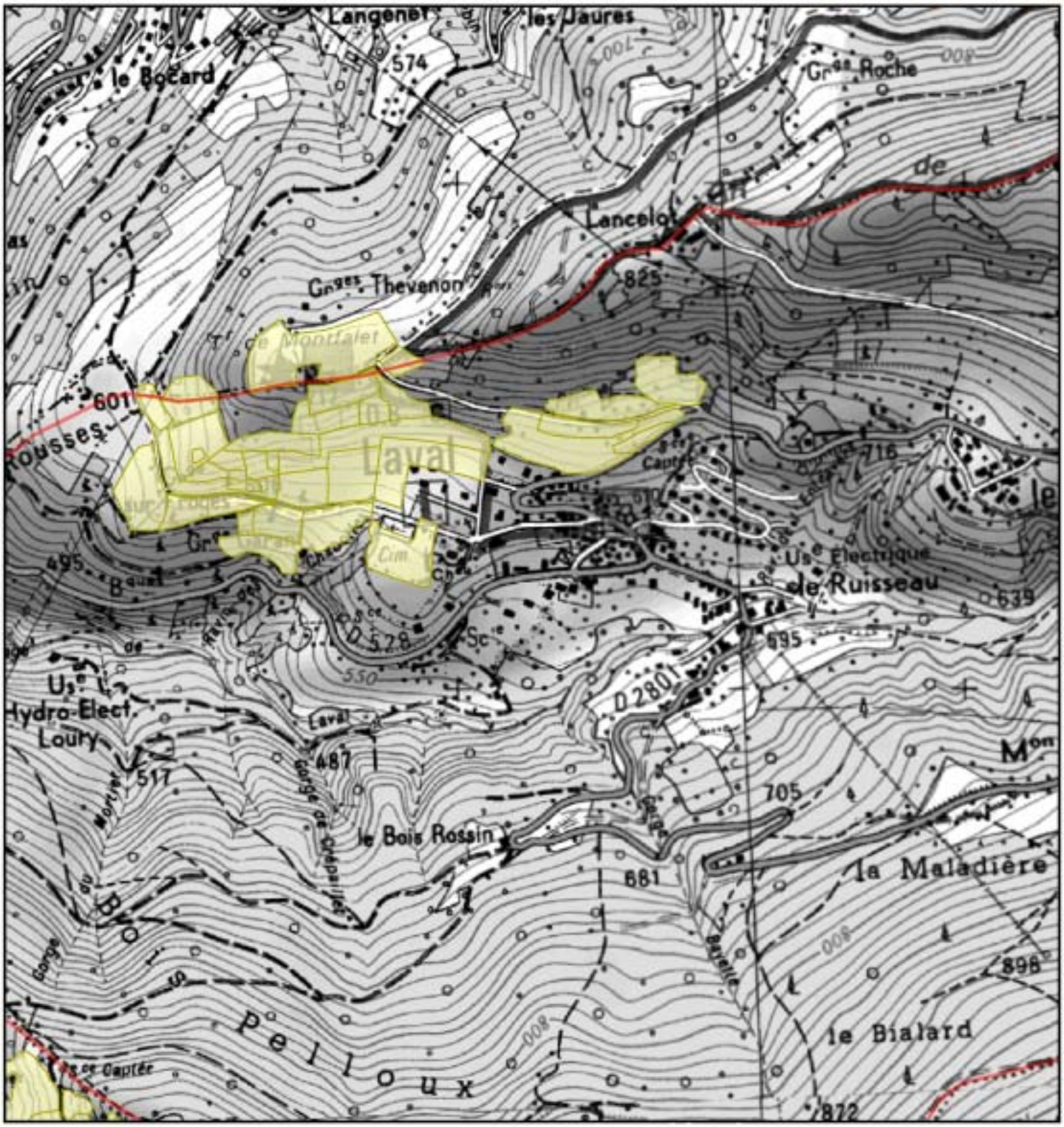

© Copyright - AVENIR-SIG-Septembre 2009 © Copyright -Scan25©IGN

Limites départementales
Limites communales
Types d'habitats

0 400 800 1 600 Mètres

avenir

Habitats de coteaux secs remarquables

LAVAL

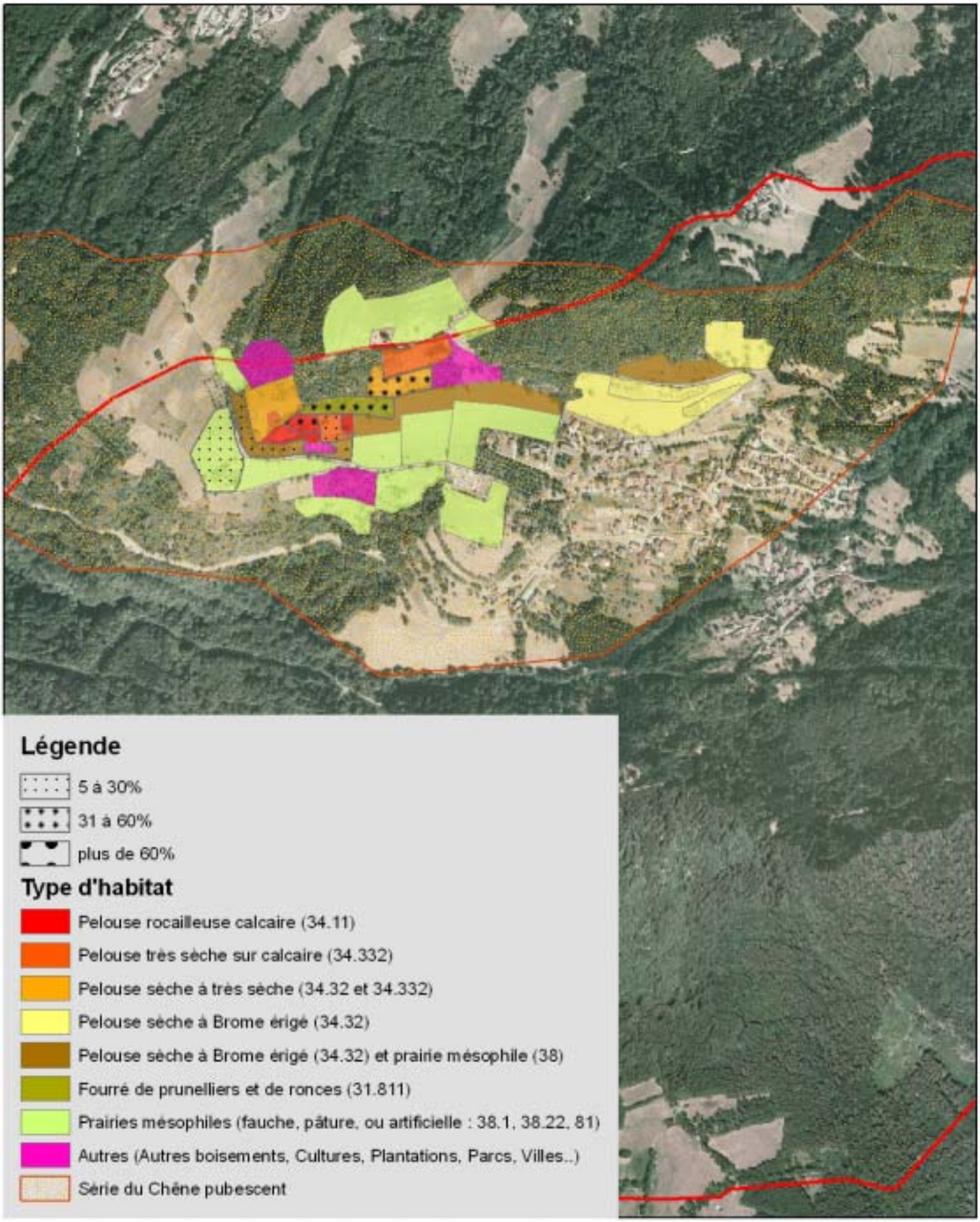

Fiche 6 : Le Champ-près-Froges

Pelouse sèche à brome érigé. AVENIR 2009

Population totale (2008) : 1163 (Champiots)
Structures intercommunales : SIEr Lapierre, Aquapole, Espace Belledonne, CC du Pays du Grésivaudan, SICIOMG du Grésivaudan, SIE du Haut Grésivaudan

Superficie totale : 483 ha

Réglementation et procédures territoriales

Documents réglementaires :
DTA Alpes du Nord (en élaboration)
PPR (2007)
PLU (2006)
PPRI Isère Amont (2007)
Réglementation de boisement approuvée (1967)
Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004)
Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2007)

Programme de développement :
Zone de Montagne 1 et 2 (zone défavorisée)
Zonage Loi Montagne

Outils de connaissance :
Charte paysagère du Grésivaudan (en cours)
Étude agricole et diagnostic territorial du secteur de Belledonne, Chamb.Agri. (1997)
Etude foncière (1999) et forêt (2003), ADAYG
Etude corridor AURG (2006)
Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1998)
Connaissance des risques naturels

Instruments de contractualisation :
CDPRA Grésivaudan (en cours de réalisation)
Programme PEZMA (en cours)

Autres :
DGEAF (2004)
Aire AOC Noix de Grenoble (1996)

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (RGA 2000) : 34 ha

Nombre d'exploitations total : 3

Système de production : Non documenté

Cheptel : Non documenté

Acteurs agricoles : Association pour le développement de l'agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG)

Aspect foncier

Propriétaires privés

Résultats de l'inventaire

Localisation	Eléments de patrimoine	Surface (ha)	Surface embroussaillée (ha)	Niveau patrimonial
Sur «le Truffat »	1 habitat prioritaire	7.5	1.9	Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*

*présence d'au moins deux habitats communautaire, et/ou présence d'au moins un habitat prioritaire, et/ou présence d'au moins deux espèces déterminantes ZNIEFF

Types d'habitats présents :

	Statut	Code Natura 2000	Code CORINE biotopes
Pelouse sèche à Brome érigé et à Brachypode penné	Habitat prioritaire *	6210 (sites d'orchidées remarquables)	34.32

*: Au titre de la Directive cadre Européenne
() : la priorité est soumise à certaines conditions

Espèces patrimoniales :	Statuts
Céphalanthère à longues feuilles, *Cephalanthera longifolia*	**Orchidée remarquable**
Limodore sans feuilles, *Limodorum abortivum*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys abeille, *Ophrys apifera*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis bouffon, *Orchis morio*	**Orchidée remarquable**
Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis brulé, *Neotinea ustulata*	**Orchidée remarquable**
Orchis de Fuchs, *Dactylorhiza fuchsii*	**Orchidée remarquable**
Orchis homme-pendu, Aceras anthropophorum	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis mâle, *Orchis mascula*	**Orchidée remarquable**
Orchis militaire, *Orchis militaris*	**Orchidée remarquable**
Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pourpre, *Orchis purpurea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis tacheté, *Dactylorhiza maculata*	**Orchidée remarquable**

Ophrys bourdon. AVENIR

Documents de références sur le patrimoine naturel :

- **ZNIEFF 1 :** Les acquits ; L'Isère de Pontcharra à Villard-Bonnot ;
- **ZNIEFF 2 :** Contreforts occidentaux de la chaine de Belledonne ; Zone fonctionnelle rivière Isère (Cevins à Grenoble)
- FRAPNA ; 2000 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne
- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère
- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)
- **Inventaire forestier national :** Région forestière Grésivaudan et Piémonts
- **ENS départemental :** Forêts alluviales du grésivaudan

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.
ENS : Espace Naturel Sensible (CG38)

Prise en compte et perception locale

Diagnostic communal

La commune de Champ-pres-froges possède une petite surface de coteau sec à haute valeur patrimoniale.
On y observe un habitat à caractère prioritaire et de nombreuses orchidées remarquables.

Les pelouses localisées au dessus du lieu-dit « le Truffat » présentent un état de conservation satisfaisant vis-à-vis de l'embroussaillement puisqu'elles sont actuellement pâturées par des bovins en système visiblement extensif. En mosaïque avec les habitats de pelouses sèches, la présence de quelques fourrés à Prunellier et à Ronces est cependant intéressante pour l'avifaune et les insectes associés à ces milieux.
Compte tenu de la faible surface de ces habitats, des efforts de conservation doivent être entrepris par les collectivités pour le maintien de ces milieux remarquables.

Les outils à disposition de la commune afin d'assurer la préservation de ces milieux sont : le Plan Pastoral Territorial où ces zones peuvent être intégrées comme zones intermédiaires, le PLU où ces zones doivent être inscrites comme N (1) ainsi que l'exposition mise à disposition par AVENIR-CG38 « Les pelouses sèches de l'Isère » comme aide à la sensibilisation.

PRECONISATION DE GESTION

Conservation des pratiques agricoles actuelles essentielle au maintien en bon état de ces milieux à haute valeur patrimoniale (maintien du milieu ouvert, faible pourcentage d'embroussaillement...)

Inscription de ces milieux dans le PLU, comme N afin de permettre le maintien des pratiques agricoles, et d'éviter l'urbanisation sur ces espaces à haute valeur écologique.

(1) La zone N concerne les espaces naturels à protéger à un ou plusieurs titres :
- sauvegarder la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et boisés, en fonction notamment de leur intérêt esthétique, historique et écologique (zones humides notamment) ;
- prendre en compte les contraintes de risques naturels, de nuisances ou de servitudes spéciales.
(2) Espaces naturels sensibles-CG38

Carte de localisation

Le Champ près Froges

© Copyright - AVENIR-SIG-Septembre 2009 © Copyright -Scan25©IGN

N

0 400 800 1 600 Mètres

Limites départementales

Limites communales

Types d'habitats

avenir

Habitats de coteaux secs remarquables

LE CHAMP-PRES-FROGES

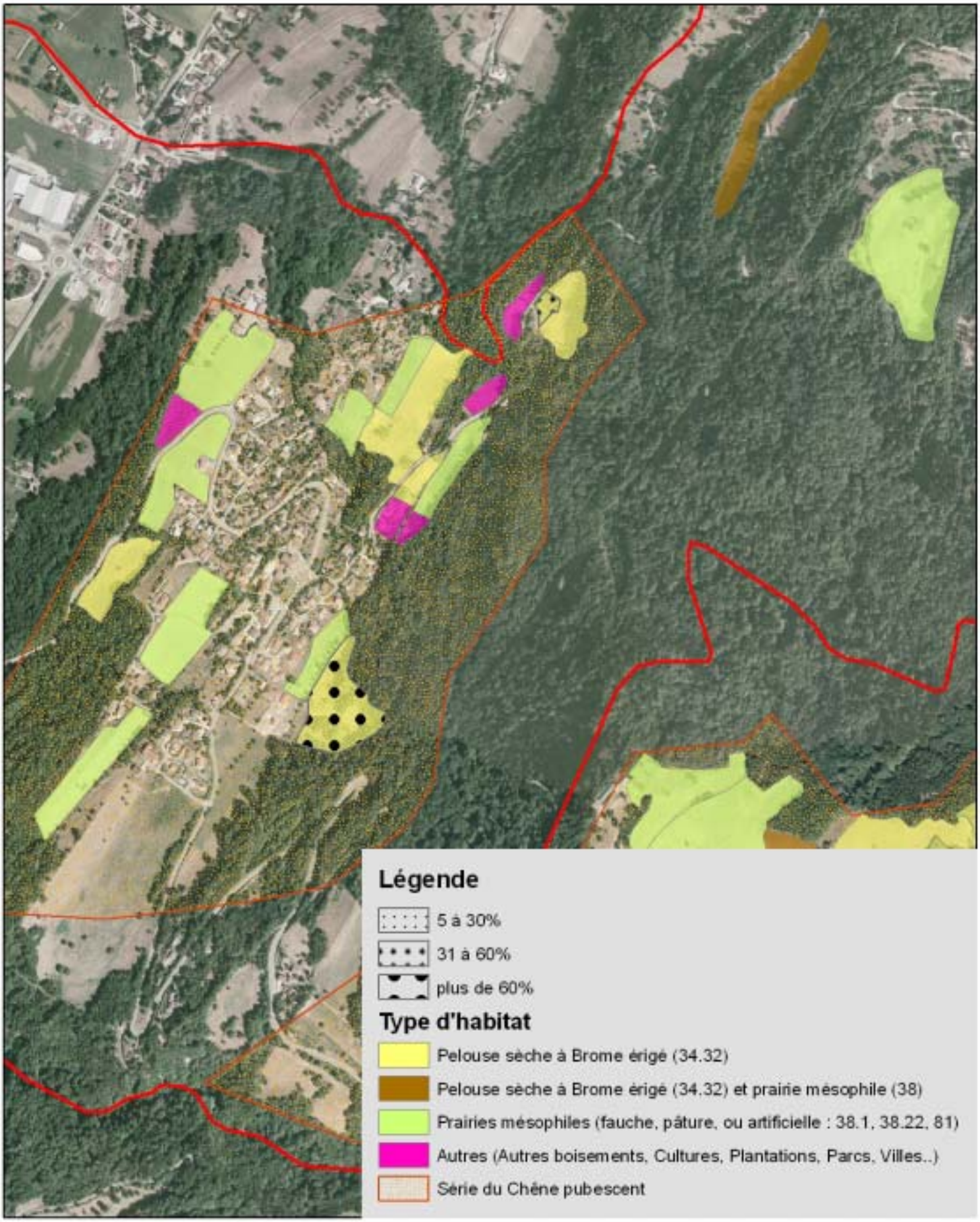

Fiche 7 : Le Cheylas

Coteau "Le Trouillet". AVENIR 2009

Population totale (1999) : 2510 (Cheylasiens)
Superficie totale : 844 ha

Structures intercommunales :
SADI
Espace belledonne
C.C. Pays du Grésivaudan
SIBRECSA

Réglementation et procédures territoriales

Documents réglementaires :
DTA Alpes du Nord (en élaboration)
FC Le cheylas
POS (1998)
PPR (2007)
PPRI Isère amont (2007)
Réglementation de boisement approuvée (1966)
Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004)
Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2000)

Instruments de contractualisation :
CDPRA Grésivaudan (en cours de réalisation)
CP Haut Grésivaudan/Val Gelon
Programme LEADER (en cours)
Contrat de paysage des Balcons de Belledonne
Programme PEZMA (en cours)

Programme de développement :
Zone de Montagne 2(zone défavorisée)
Zonage Loi Montagne

Outils de connaissance :
Charte paysagère du Grésivaudan (en cours)
Connaissance des risques naturels
Inventaire DDAF/Propriétaire Etang (2003)
Étude agricole et diagnostic territorial du secteur de Belledonne, ADAYG
Etude corridors écologiques, AURG (2006)
Etude Forêt, ADAYG (2003)
Etude paysagère/agricole, ADAYG, SIVOM Haut Grésivaudan/V.Gelon
Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1998)

Autres :
DGEAF (2004)
Aire AOC Noix de Grenoble (1996)

Contexte agricole (Données transmises par l'ADAYG)

Superficie Agricole Utilisée (RA 2000) : 55 ha

Nombre d'exploitations total (RA 2000) : 4

Système de production : arboriculture, maraichage et grandes cultures

Aspect foncier

Propriétaires privés

Résultats de l'inventaire

Localisation	Eléments de patrimoine	Surface (ha)	Surface embroussaillée (ha)	Niveau patrimonial
Le Trouillet	2 habitats prioritaires	1,89	0,14	Coteau sec à haute valeur patrimoniale*

*présence d'au moins deux habitats communautaire, et/ou présence d'au moins un habitat prioritaire, et/ou pr ésence d'au moins deux espèces déterminantes ZNIEFF

Types d'habitats présents :

	Statut	Code Natura 2000	Code CORINE biotopes
Pelouse sèche à Brome érigé et à Brachypode penné	Habitat prioritaire	6210 * (sites d'orchidées remarquables)	34.32
Pelouse sèche à très sèche	Habitat prioritaire	6210 * (sites d'orchidées remarquables)	Intermédiaire entre 34.32 et 34.33

*: Habitats prioritaires de la Directive Habitats
() : la priorité est soumise à certaines conditions

Espèces patrimoniales :

	Statuts
Céphalanthère à longues feuilles, *Cephalanthera longifolia*	**Orchidée remarquable**
Céphalanthère pâle, *Cephalanthera damasonium*	**Orchidée remarquable**
Céphalanthère rouge, *Cephalanthera rubra*	**Orchidée remarquable**
Dianthus carthusianorum, *Œillet des Chartreux*	**Réglementation cueillette 38**
Limodore sans feuilles, *Limodorum arbotivum*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys abeille, *Ophrys apifera*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys mouche, *Ophrys insectiflora*	**Orchidée remarquable**
Orchis bouffon, *Orchis morio*	**Orchidée remarquable**
Orchis brulé, *Neotinea ustulata*	**Orchidée remarquable**
Orchis de fuchs, *Dactylorhiza fuchsii*	**Orchidée remarquable**
Orchis homme-pendu, *Aceras anthropophorum*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis mâle, *Orchis mascula*	**Orchidée remarquable**
Orchis militaire, *Orchis militaris*	**Orchidée remarquable**
Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pourpre, *Orchis purpurea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*	**Déterminante ZNIEFF**
Platanthère à deux feuilles, *Platanthera bifolia*	**Orchidée remarquable**
Platanthère à feuilles verdâtres, *Platanthera chlorantha*	**Déterminante ZNIEFF**
Spiranthe d'automne, *Spiranthe spiralis*	**Déterminante ZNIEFF**

Orchis mâle. Avenir

Documents de références sur le patrimoine naturel :

- **ZNIEFF 1** (Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) **:** Bassin de Cheylas et étangs de Ste Marie d'Alloix, L'Isère de Pontcharra à Villard-Bonnot
- **ZNIEFF 2 :** Zone fonctionnelle rivière Isère, Contreforts occidentaux de la Chaîne de Belledonne
- **APPB :** de l'Ile Arnaud et Rolande-Maupas (en projet)
- **ENS** (Espace naturel sensible) **:** La Rolande
- **Inventaire REDI**
- **Inventaire forestier national :** Région forestière Grésivaudan et Piémonts, Région Forestière Belledonne
- FRAPNA ; 2000 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne
- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ;1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère
- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)

Prise en compte et perception locale

Zone classée en NC (agricole), et une petite partie classée en ND (naturelle). Le P.O.S. va être bientôt révisé.

Diagnostic communal

La commune du Cheylas possède une petite surface de coteau sec à haute valeur patrimoniale. On y observe cependant deux habitats à caractère prioritaire et de nombreuses espèces d'orchidées dont plusieurs espèces déterminantes de ZNIEFF telles que l'Ophrys abeille et l'Ophrys araignée dont la pollinisation nécessite la présence d'insectes spécifiques. On notera la présence de l'Œillet des chartreux dont la cueillette est réglementée en Isère.

Les pelouses sèches, localisées sur le coteaux du «Trouillet» présente un état de conservation et d'embroussaillement satisfaisant mais globalement ce type de milieu a fortement régressé depuis plusieurs décennies. Proche des habitations et en continuité avec les prairies plus productives, ces pelouses sont pâturées par des bovins en système extensif. Ce mode de pâturage permet alors de maintenir le milieu ouvert, de favoriser et de conserver la présence d'espèces patrimoniales faunistiques et floristiques.

Les outils à disposition de la commune afin de poursuivre la préservation de ces milieux sont : le Plan Pastoral Territorial où ces zones peuvent être intégrées en tant que zones intermédiaires, le PLU où ces zones peuvent être inscrites comme N [(1)], les ENS[(2)] communaux, ainsi que l'exposition mise à disposition par Avenir-CGI « Les pelouses sèches de l'Isère » comme outil de sensibilisation.

PRECONISATION DE GESTION

Conservation des pratiques agricoles essentielle au maintien en bon état de ces milieux à haute valeur patrimoniale (maintien du milieu ouvert, faible pourcentage d'embroussaillement…)

Inscription de ces milieux dans le PLU, comme N afin de permettre le maintien des pratiques agricoles, et d'éviter l'urbanisation sur ces espaces à haute valeur écologique.

(1) La zone N concerne les espaces naturels à protéger à un ou plusieurs titres :
- sauvegarder la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et boisés, en fonction notamment de leur intérêt esthétique, historique et écologique (zones humides notamment) ;
- prendre en compte les contraintes de risques naturels, de nuisances ou de servitudes spéciales.
(2) Espaces naturels sensibles-CG38

Carte de localisation

Le Cheylas

© Copyright - AVENIR-SIG-Septembre 2009 © Copyright -Scan25©IGN

N

0 400 800 1 600 Mètres

Limites départementales

Limites communales

Types d'habitats

avenir

Habitats de coteaux secs remarquables

LE CHEYLAS

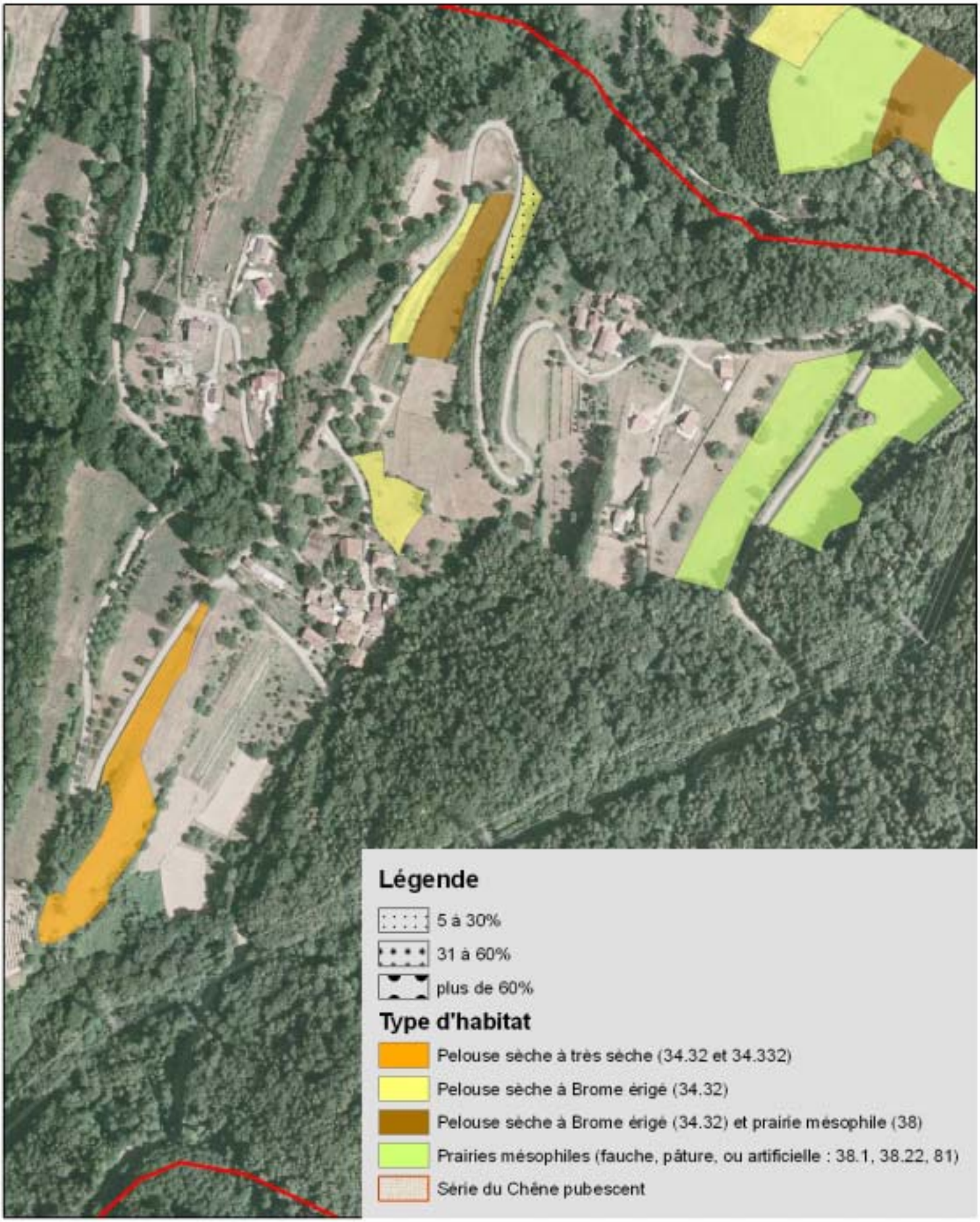

N 0 100 200 400 Mètres

Fiche 8 : Les Adrets

Pelouse sèche à Brome érigé sous Villard Bernard. AVENIR 2009

Population totale (2008) : 750 (Campanais)
Superficie totale : 1615 ha
Structures intercommunales : Aquapole, SIE Grésivaudan, Espace Belledonne, CC du Pays du Grésivaudan, SICIOMG du Grésivaudan, SIVOM Station des Sept Laux

Réglementation et procédures territoriales

Documents réglementaires :
DTA Alpes du Nord
FC Les Adrets
POS approuvé (2001)
R111-3 approuvé (1989)
Réglementation de boisement approuvée (1993)
Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004)
Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2000)

Programme de développement :
Zone de Montagne 1 (zone défavorisée)
Zonage Loi Montagne

Outils de connaissance :
Charte paysagère du Grésivaudan (en cours)
Inventaire DDAF des étangs par propriétaire
CLPA du Massif Pra de Belledonne
Connaissance des risques naturels
Diagnostic pastoral/Alpage de Prapouta
Etude Chambre Agri. Diagnostic territorial (1997)
Inventaire DDAF Etang (2003)
Etude paysage/Patrimoine CAUE

Instruments de contractualisation :
CDPRA Grésivaudan (2005 en cours de réalisation)
CIDA Balcon des 7 Laux (approuvé)
Programme PEZMA (en cours)
Programme LEADER (en cours)
Contrat paysage des balcons de Belledonne (en cours)

Autres :
DGEAF (2004)
Aire AOC Noix de Grenoble (1996)

Contexte agricole

Superficie Agricole Utilisée (Ch.Agri 2008) : 295 ha

	Surface en ha
Pâturage de proximité des élevages	24.94
Surfaces pâturées (hors pâturages de proximité)	210.07
Surfaces uniquement fauchées	-
Surfaces fauchées et pâturées	59.38
Surfaces en friche	-

Nombre d'exploitations total : 9
Acteurs agricoles : Association pour le développement de l'agriculture en Belledonne (ADABEL); Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)

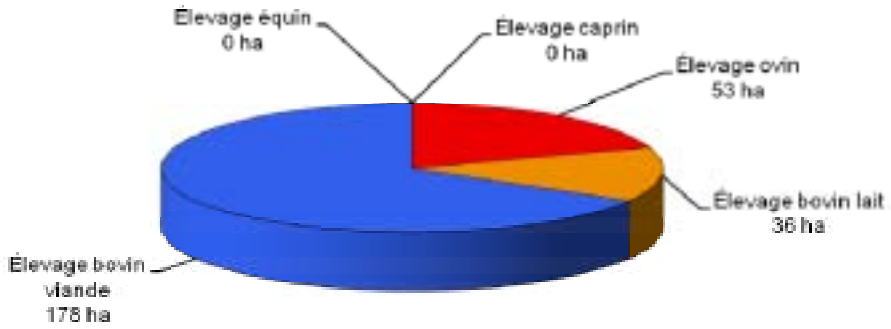

Système de production (en ha de surface)
(hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage)

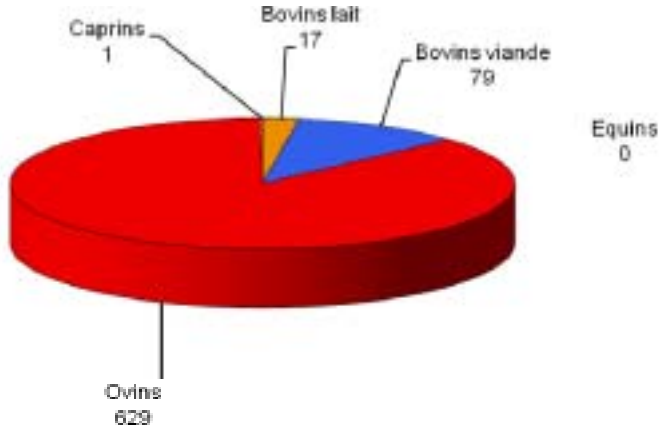

Le cheptel

Données fournies par l'ADABEL ; Etude Belledonne 2008 ; Chambre d'Agriculture de l'Isère

Aspect foncier

Propriétaires privés

Résultats de l'inventaire

Localisation	Eléments de patrimoine	Surface (ha)	Surface embroussaillée (ha)	Niveau patrimonial
Sur et sous le Crêt de Chazay	2 habitats prioritaires 1 sp. protégée	33.35	6.25	Coteaux secs patrimoniaux à conservation prioritaire*

* Présence d'au moins un habitat prioritaire, et présence d'au moins une espèce protégée

Types d'habitats présents :

	Statut	Code Natura 2000	Code CORINE biotopes
Pelouse sèche à Brome érigé et à Brachypode penné	Habitat prioritaire *	6210 (sites d'orchidées remarquables)	34.32
Pelouse sèche à très sèche	Habitat prioritaire*	6210 (sites d'orchidées remarquables)	Intermédiaire entre 34.32 et 34.33
Fourrés de Prunelliers et de Ronces	-	-	31.81
Boisement de Chêne pubescent	-	-	41.71

*: au titre de la Directive Habitats
() : la priorité est soumise à certaines conditions

Espèces patrimoniales :

	Statuts
Orchis punaise, *Anacamptis coriophora subsp. coriophora*	**Protection nationale à l'annexe I, espèce inscrite au Livre Rouge National, Tome II, espèce inscrite au Livre Rouge régional**
Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis bouffon, *Orchis morio*	**Orchidée remarquable**
Orchis brulé, *Neotinea ustulata*	**Orchidée remarquable**
Orchis de Fuchs, *Dactylorhiza fuchsii*	**Orchidée remarquable**
Orchis du Dauphiné, *Dactylorhiza angustata*	**Orchidée remarquable**
Orchis homme-pendu, *Aceras anthropophorum*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis male, *Orchis maculata*	**Orchidée remarquable**
Orchis militaire, *Orchis militaris*	**Orchidée remarquable**
Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pourpre, *Orchis purpurea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis tacheté, *Dactylorhiza maculata*	**Orchidée remarquable**

Anacamptis coriophora subsp. Coriophora. AVENIR

Documents de références sur le patrimoine naturel :

- **ZNIEFF 1 :** Landes du Col des Oudis, Forêt et pelouse du Crêt de Chazan, Tourbière de Prabert, Le Poutaz
- **ZNIEFF 2 :** Contreforts occidentaux de la chaine de Belledonne; Massif de Belledonne-chaine des Hurtières
- FRAPNA ; 2000 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne
- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ;1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère
- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)
- **Inventaire forestier national :** Région forestière Grésivaudan et Piémonts; Région forestière Belledonne
- **Inventaire tourbières CREN 2000 :** Tourbière du Poutaz
- AVENIR ; 2007 ; Dossier de prise en considération des tourbières du Massif de Belledonne

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Prise en compte et perception locale

Diagnostic communal

La surface de pelouses sèches patrimoniales est importante sur la commune des Adrets.
De nombreuses espèces d'orchidées ont été observées, dont l'Orchidée punaise protégée au niveau national.

Ces pelouses surtout localisées sur et sous le Crêt de Chazay, présentent un bon état de conservation vis-à-vis de l'embroussaillement puisqu'elles sont actuellement pâturées par des bovins pour partie ou fauchées. En mosaïque avec les habitats de pelouses, quelques fourrés de Prunelliers se révèlent intéressants vis-à-vis de l'avifaune et des insectes associés à ces milieux.

Les outils à disposition de la commune afin de poursuivre la préservation de ces milieux sont : le Plan Pastoral Territorial où ces zones peuvent être intégrées comme zones intermédiaires, le POS où ces zones doivent être inscrites en N(1) les ENS(2) communaux, ainsi que l'exposition mise à disposition par AVENIR-CG38 « Les pelouses sèches de l'Isère » comme outil de sensibilisation.

PRECONISATION DE GESTION

Conservation des pratiques agricoles sur ces milieux à haute valeur patrimoniale essentielle à leur maintien en bon état (maintien du milieu ouvert, faible pourcentage d'embroussaillement…)

Inscription de ces milieux dans le POS comme N afin de permettre le maintien des pratiques agricoles, et d'éviter l'urbanisation sur ces espaces à haute valeur écologique.

(1) La zone N concerne les espaces naturels à protéger à un ou plusieurs titres :
- sauvegarder la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et boisés, en fonction notamment de leur intérêt esthétique, historique et écologique (zones humides notamment) ;
- prendre en compte les contraintes de risques naturels, de nuisances ou de servitudes spéciales.
(2) Espaces naturels sensibles-CG38

Carte de localisation

Les Adrets

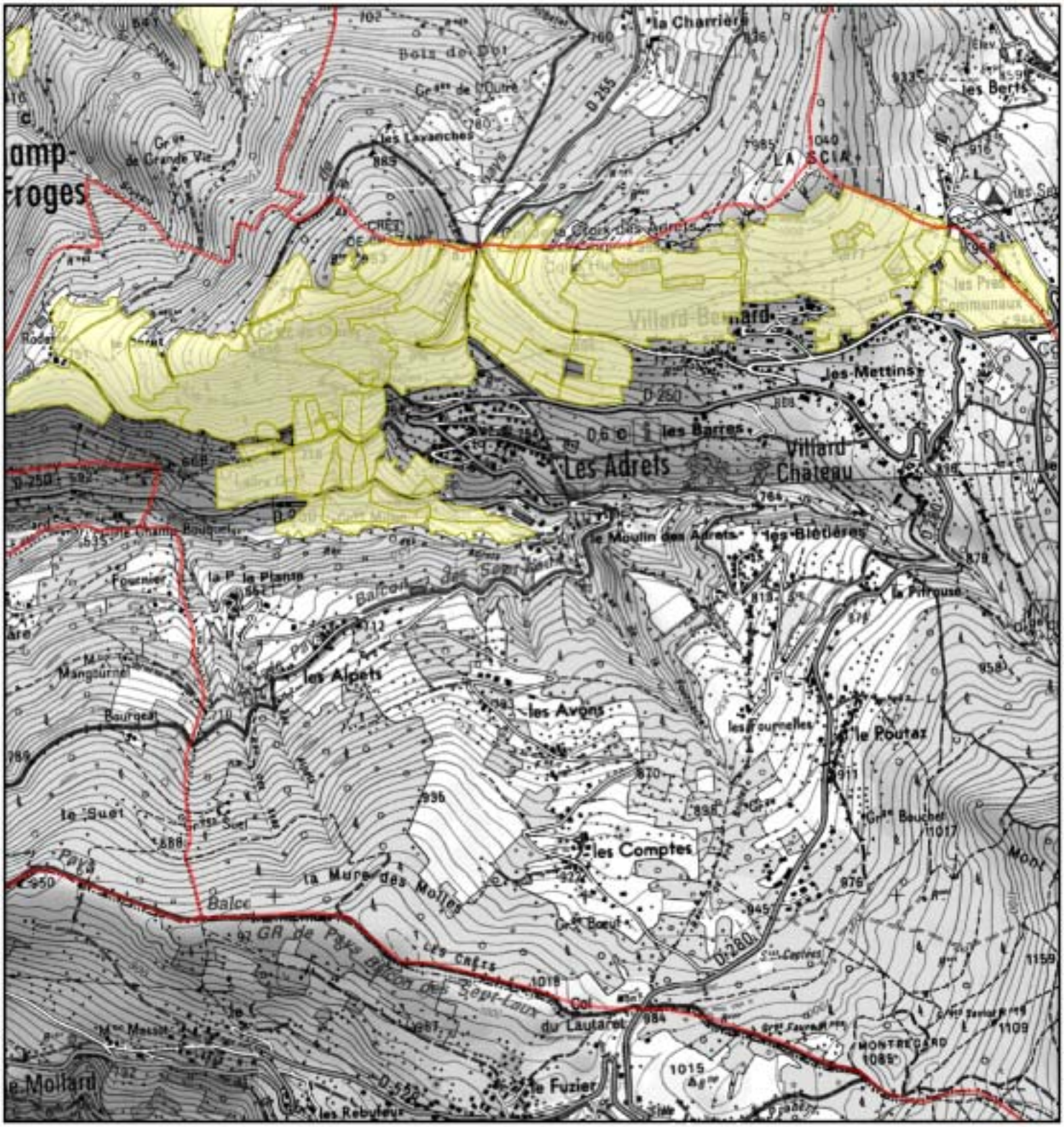

© Copyright - AVENIR-SIG-Septembre 2009 © Copyright -Scan25©IGN

N

0 400 800 1 600 Mètres

Limites départementales

Limites communales

Types d'habitats

avenir

Habitats de coteaux secs remarquables

LES ADRETS

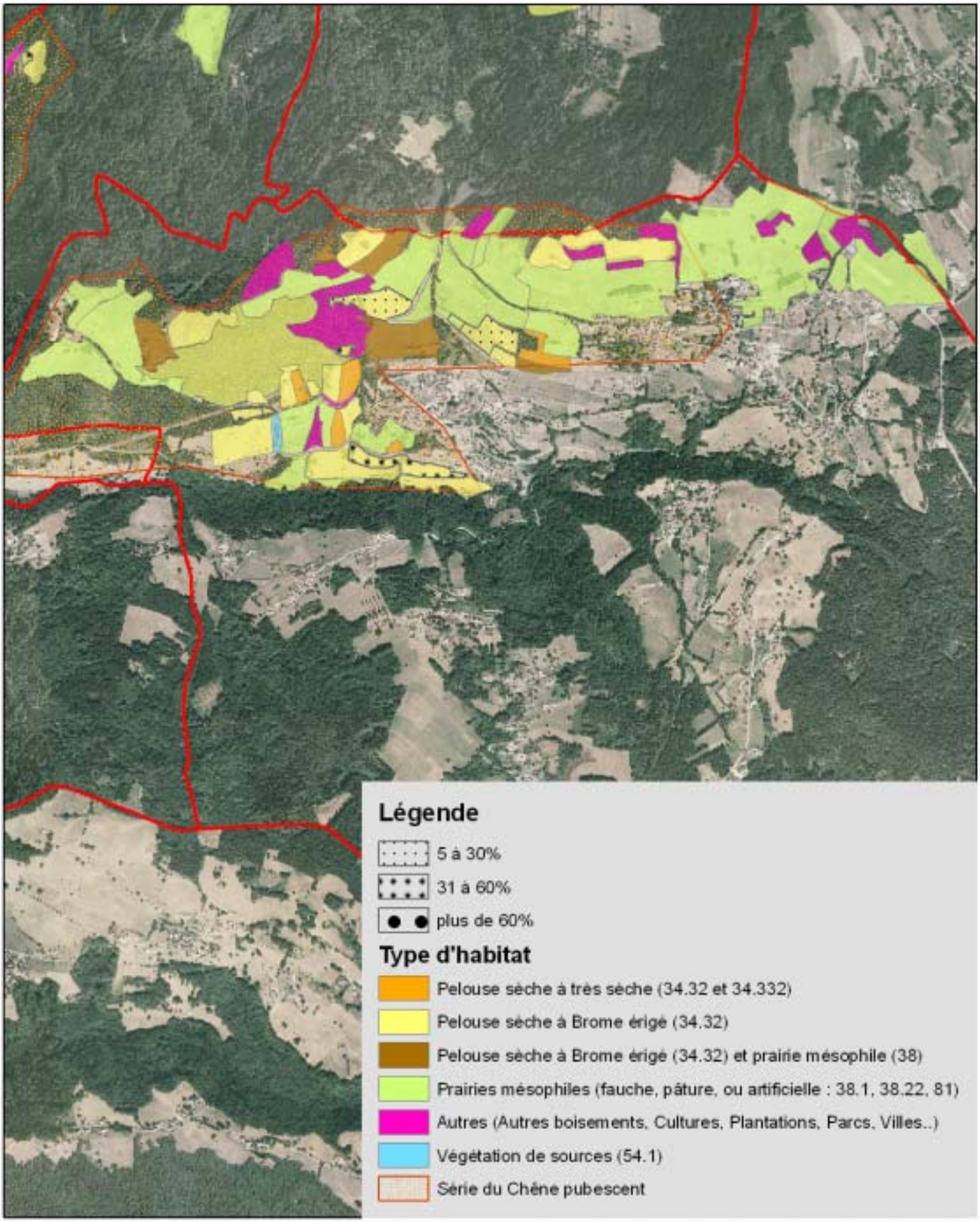

Fiche 9 : Moretel de Mailles

Pelouse à Brome dressé, sous « le Trait ». AVENIR 2009

Population totale (2008) : 304 (Morêtelains) **Superficie totale :** 670 ha
Structures intercommunales : SIBRECSA Espace Belledonne
SADI CC du Pays du Grésivaudan

Réglementation et procédures territoriales

Documents réglementaires :
DTA Alpes du Nord
FC Moretel de mailles
R111-3 approuvé (1983)
Schéma départemental des carrières de l'Isère
Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2000)

Programme de développement :
Zone de Montagne 1 (zone défavorisée)
Zonage Loi Montagne

Outils de connaissance :
Connaissance de risques naturels
Charte paysagère du Grésivaudan (en cours)
Inventaire DDAF des étangs par propriétaire (2003)
Étude agricole et diagnostic territorial du secteur de Belledonne
Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1998)
Etude corridors écologiques AURG (2006)
Etude paysage/patrimoine CAUE (1997)
Cadastre numérisé

Instruments de contractualisation :
CDPRA Grésivaudan (2005 en cours de réalisation)
CGD Grésivaudan (1997)
Programme PEZMA (en cours)
Programme LEADER (en cours)
Contrat paysage des balcons de Belledonne

Autres :
DGEAF (2004)
Aire AOC Noix de Grenoble (1996)

Contexte agricole

Superficie Agricole Utilisée (Ch.agri. 2008) : 161 ha

	Surface en ha
Pâturage de proximité des élevages	16.52
Surfaces pâturées (hors pâturages de proximité)	88.48
Surfaces uniquement fauchées	6.7
Surfaces fauchées et pâturées	26.74
Surfaces en friche	-

Nombre d'exploitations total : 5
Acteurs agricoles : Association pour le développement de l'agriculture en Belledonne (ADABEL); Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)

Système de production (en ha de surface)
(hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage)

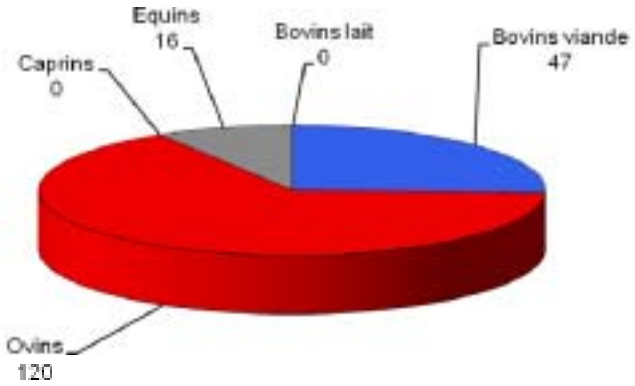

Le cheptel

Données fournies par l'ADABEL ; Etude Belledonne 2008 ; Chambre d'Agriculture de l'Isère

Aspect foncier

Propriétaires privés

Résultats de l'inventaire

Localisation	Eléments de patrimoine	Surface (ha)	Surface embroussaillée (ha)	Niveau patrimonial
Sur et sous « le Trait »	2 habitats prioritaires 1 sp.protégée	21.2	6.35	Coteaux secs patrimoniaux à conservation prioritaire*
« Planchamp »	1 habitat prioritaire			Coteaux secs à haute valeur patrimoniale**

*présence d'au moins un habitat prioritaire et présence d'au moins une espèce protégée
** présence d'au moins un habitat prioritaire, présence d'au moins deux habitats communautaire, et/ou présence d'au moins deux espèces déterminantes ZNIEFF

Types d'habitats présents :

	Statut	Code Natura 2000	Code CORINE biotopes
Pelouse sèche à Brome érigé et à Brachypode penné	Habitat prioritaire*	6210 (sites d'orchidées remarquables)	34.32
Pelouse sèche à très sèche	Habitat prioritaire*	6210 (sites d'orchidées remarquables)	Intermédiaire entre 34.32 et 34.33

*: Au titre de la Directive Cadre Européenne
() : la priorité est soumise à certaines conditions

Espèces patrimoniales :

	Statuts
Epipactis à petites feuilles, *Epipactis microphylla*	**Protection Région Rhône-Alpes, espèce inscrite au Livre Rouge Régional**
Céphalanthère pâle, *Cephalanthera damasonium*	**Orchidée remarquable**
Céphalanthère rouge, *Cephalanthera rubra*	**Orchidée remarquable**
Epiapctis de muller, *Epipactis muelleri*	**Déterminante ZNIEFF**
Limodore sans feuilles, *Limodorum arbotivum*	**Déterminante ZNIEFF**
Listère ovale, *Listera ovata*	**Orchidée remarquable**
Orchis bouffon, *Anacamptis morio*	**Orchidée remarquable**
Orchis homme-pendu, *Aceras anthropophorum*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis mâle, *Orchis mascula*	**Orchidée remarquable**
Orchis militaire, *Orchis militaris*	**Orchidée remarquable**
Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis singe, *Orchis simia*	**Orchidée remarquable**
Orchis tacheté, *Dactylorhiza maculata*	**Orchidée remarquable**
Ophrys abeille, *Ophrys apifera*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys araignée précoce, *Ophrys araneola*	**Orchidée remarquable**
Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys guêpe, *Ophrys aranifera*	**Orchidée remarquable**
Platanthère à deux feuilles, *Platanthera bifolia*	**Orchidée remarquable**
Platanthère verdâtre, *Platanthera chlorantha*	**Déterminante ZNIEFF**
Spiranthe spiralée, *Spiranthe spiralis*	**Déterminante ZNIEFF**

Orchis morio. AVENIR

Documents de références sur le patrimoine naturel :

- **ZNIEFF 1 :** Prairie sèche de Moretel de mailles, Pelouse de Planchamp, Etang des fontaines
- **ZNIEFF 2 :** Contreforts occidentaux de la chaine de Belledonne
- FRAPNA ; 2000 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne
- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère
- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)
- **Inventaire forestier national :** Région forestière Grésivaudan et Piémonts; Région forestière Belledonne

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Prise en compte et perception locale

Diagnostic communal

La surface de pelouses à forte valeur patrimoniale est très importante sur la commune de Moretel de Mailles, surtout aux lieux-dits « le Trait », et « Planchamp ».
De nombreuses espèces d'orchidées ont été observées, dont l'Epipactis à petites feuilles protégée en Région Rhône-Alpes.

Les pelouses présentent globalement un bon état de conservation vis-à-vis de l'embroussaillement puisqu'elles sont pâturées pour partie par des bovins, des équins, des ovins ou fauchées. En mosaïque avec ces habitats de pelouses, la présence de quelques fourrés de Prunelliers se révèle intéressante vis-à-vis de l'avifaune et des insectes associés. Malgré cette activité pastorale pas loin du quart de cette surface présente des symptômes de reprise des ligneux.

Les outils à disposition de la commune afin de poursuivre la préservation de ces milieux sont : le Plan Pastoral Territorial où ces zones peuvent être intégrées comme zones intermédiaires, le PLU où ces zones doivent être inscrites comme N(1), les ENS(2) communaux, ainsi que l'exposition mise à disposition par AVENIR-CG38 « Les pelouses sèches de l'Isère » comme aide à la sensibilisation.

PRECONISATION DE GESTION

Conservation des pratiques agricoles sur ces milieux à haute valeur patrimoniale essentielle au maintien de ces milieux en bon état (maintien du milieu ouvert, faible pourcentage d'embroussaillement…)

Inscription de ces milieux dans le PLU, comme N afin de permettre des pratiques agricoles, et d'éviter l'urbanisation sur ces espaces à haute valeur écologique.

(1) La zone N concerne les espaces naturels à protéger à un ou plusieurs titres :
- sauvegarder la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et boisés, en fonction notamment de leur intérêt esthétique, historique et écologique (zones humides notamment) ;
- prendre en compte les contraintes de risques naturels, de nuisances ou de servitudes spéciales.
(2) Espaces naturels sensibles-CG38

Carte de localisation

Moretel de Mailles

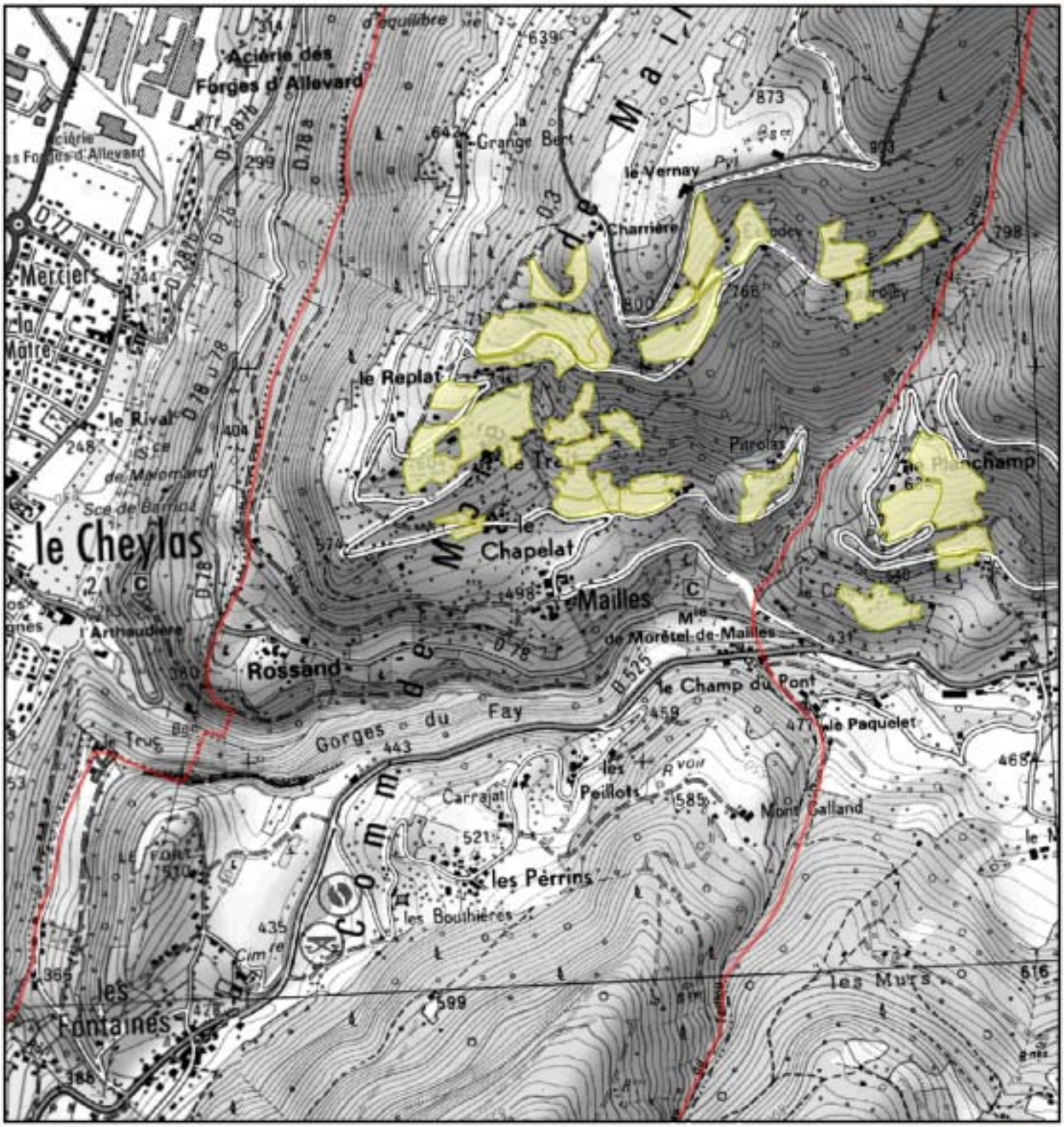

© Copyright - AVENIR-SIG-Septembre 2009 © Copyright -Scan25©IGN

N

Limites départementales
Limites communales
Types d'habitats

0 400 800 1 600 Mètres

avenir

Habitats de coteaux secs remarquables

MORETEL-DE-MAILLES

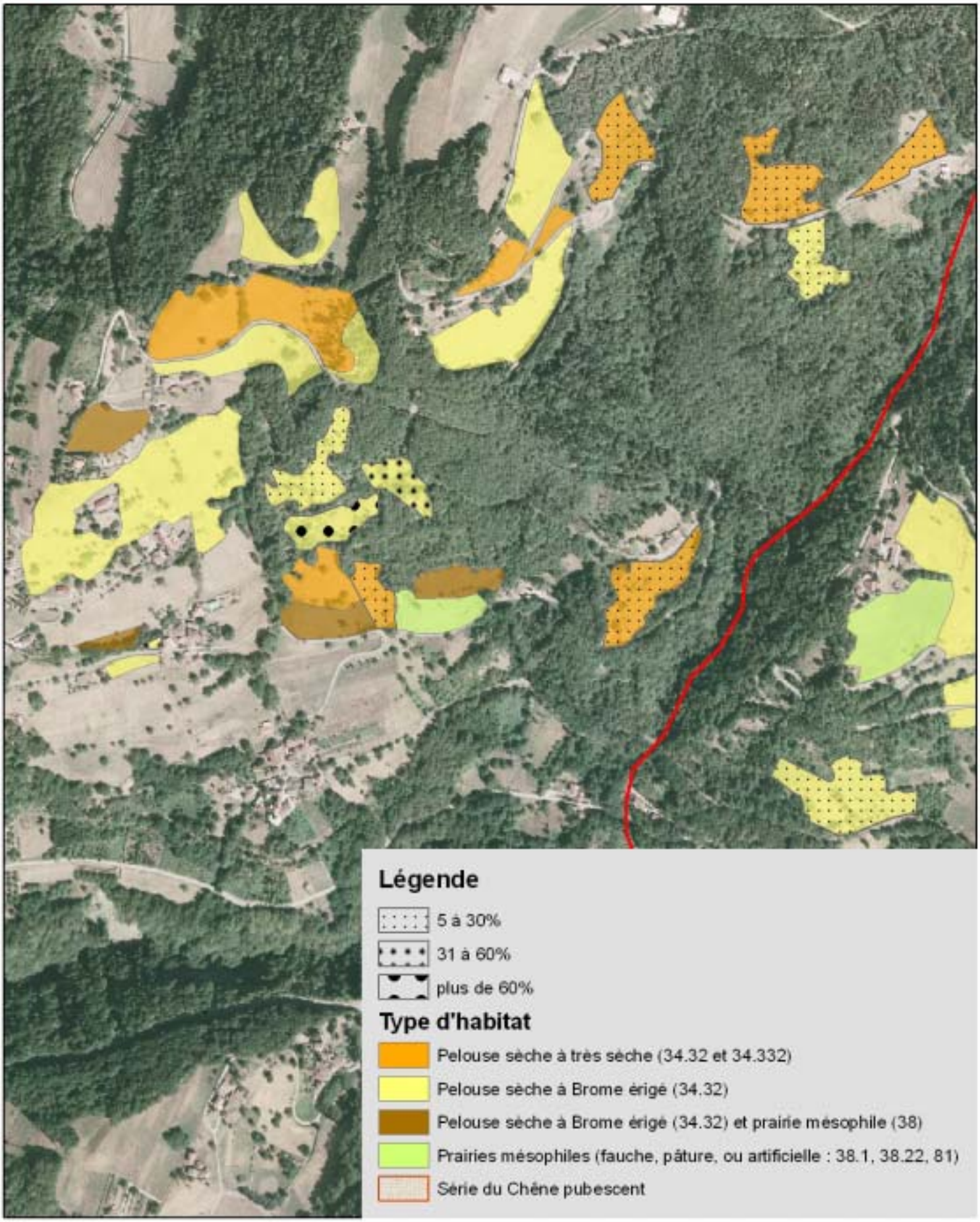

Fiche 10 : Murianette

Coteau "Les Charmettes". AVENIR 2009

Population totale (2006) : 619 (Murianettois) **Superficie totale :** 606 ha
Structures intercommunales : Aquapole Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes-Métropole (METRO)
EPFL de la région grenobloise

Réglementation et procédures territoriales

Documents réglementaires :
CAT NAT Saint Martin d'Uriage 1, 2 et 3
DTA Alpes du Nord
DO Premol
PPR Murianette
POS approuvé (2000)
PPRI Isère amont approuvé (2007)
Schéma départemental des carrières de l'Isère
Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2007)

Programme de développement :
Zone de Montagne 2(zone défavorisée)
Zonage Loi Montagne

Outils de connaissance :
Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels
Calamités agricoles et sécheresse
Cadastre numérisé par vectorisation
Enquête eau
Étude agricole et diagnostic territorial secteur Belledonne, rég. Grenobloise, Chambre Agri. Isère
Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1998)
Etude forêt, ADAYG (2003) et étude foncière, ADAYG (1999)
Etude paysagère et agricole, ADAYG METRO
Périmètre nappe Isère totale et Périmètre Grésivaudan, étude de SDRE

Instruments de contractualisation :
Contrat d'agglomération METRO
Programme PEZMA
PLGE massif de Belledonne (1999)

Autres :
DGEAF (2004)
Aire AOC Noix de Grenoble (1996)

Contexte agricole (Données fournies par l'Adayg)

Superficie Agricole Utilisée (RGA 2000) : 240ha

Nombre d'exploitations total : 9

Acteurs agricoles : Association pour le développement de l'agriculture en Belledonne (ADABEL); Association pour le développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG)

Système de production : 3 élevages bovins allaitants ; 1 élevage de chevaux

Le cheptel : 17 chevaux

Aspect foncier

Propriétaires privés

Résultats de l'inventaire

Localisation	Eléments de patrimoine	Surface totale (ha)	Surface totale embroussaillée (ha)	Niveau patrimonial
Les Charmettes, Les Perrets et le Japin Venon	2 habitats prioritaires	10,57	0	Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*

*présence d'au moins deux habitats communautaire, et/ou d'au moins un habitat prioritaire, et/ou d'au moins deux espèces déterminantes ZNIEFF

∉ Habitats présents :	Statut	Code Natura 2000	Code CORINE biotopes
Pelouse sèche à Brome érigé et à Brachypode penné	Habitat prioritaire*	6210 (sites d'orchidées remarquables)	34.32
Pelouse sèche à très sèche	Habitat prioritaire*	6210 (sites d'orchidées remarquables)	Intermédiaire entre 34.32 et 34.33
Fourrés de Prunelliers et de Ronces	-	-	31.81
Boisement de Chêne pubescent	-	-	41.71

*: au titre de la Directive Habitats
() : la priorité est soumise à certaines conditions

∉ Espèces patrimoniales :	Statuts
Céphalanthère à longues feuilles, *Cephalanthera longifolia*	**Orchidée remarquable**
Limodore à feuilles avortées, *Limodorum abortivum*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis bouffon, *Orchis morio*	**Orchidée remarquable**
Orchis brulé, *Neotinea ustulata*	**Orchidée remarquable**
Orchis homme-pendu, *Aceras anthropophorum*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis male, *Orchis mascula*	**Orchidée remarquable**
Orchis militaire, *Orchis militaris*	**Orchidée remarquable**
Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pourpre, *Orchis purpurea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis singe, *Orchis simia*	**Orchidée remarquable**
Orobanche jaune, *Orobanche lutea*	**Déterminante ZNIEFF**
Panicaut des champs, *Eryngium campestre*	**Déterminante ZNIEFF**
Platanthère à deux feuilles, *Platanthera bifolia*	**Orchidée remarquable**
Spiranthe d'automne, *Spiranthes spiralis*	**Déterminante ZNIEFF**

Orchis militaire. Avenir

Documents de références sur le patrimoine naturel :

- ∉ **ZNIEFF 1 :** Boisement du Mas de l'île et Boucle de la Taillat
- ∉ **ZNIEFF 2 :** Contreforts occidentaux de la chaine de Belledonne; Zone fonctionnelle de la rivière Isère entre Cevins et Grenoble
- ∉ FRAPNA ; 2000 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne
- ∉ Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère
- ∉ Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)
- ∉ **Inventaire forestier national :** Région forestière Grésivaudan et Piémonts;

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.
INFLORIS : INventaire de la FLORe de l'Isère

Prise en compte et perception locale

Diagnostic communal

La commune de Murianette possède une surface non négligeable de coteau sec à haute valeur patrimoniale. En effet on y observe deux habitats prioritaires et de nombreuses espèces d'orchidées dont plusieurs espèces déterminantes de ZNIEFF telles que l'Orchis moucheron et la Limodore à feuilles avortées.

Les pelouses sèches, localisées sur le coteau des « Charmettes», sur le secteur du « Japin Venon » et des « Perrets » présentent un état de conservation et d'embroussaillement satisfaisant.
Ces pelouses proches des habitations et en continuité avec les prairies plus productives sont pâturées par des bovins en système extensif. Ce mode de pâturage permet de maintenir le milieu ouvert, de favoriser ou conserver la présence d'espèces patrimoniales faunistiques et floristiques.

Les outils à disposition de la commune afin de poursuivre la préservation de ces milieux sont : la création d'une AFP, le Plan Pastoral Territorial où ces zones peuvent être intégrées en tant que zones intermédiaires, le POS où ces zones peuvent être inscrites comme N(1), les ENS(2) communaux, ainsi que l'exposition mise à disposition par Avenir-CG38 « Les pelouses sèches de l'Isère » comme aide à la sensibilisation.

PRECONISATION DE GESTION

Conservation des pratiques agricoles essentielle au maintien de ces milieux à haute valeur patrimoniale en bon état (maintien du milieu ouvert, faible pourcentage d'embroussaillement…)

Inscription de ces milieux dans le POS, comme N afin de permettre le maintien des pratiques agricoles, et d'éviter l'urbanisation sur ces espaces à haute valeur écologique.

(1) La zone N concerne les espaces naturels à protéger à un ou plusieurs titres :
- sauvegarder la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et boisés, en fonction notamment de leur intérêt esthétique, historique et écologique (zones humides notamment) ;
- prendre en compte les contraintes de risques naturels, de nuisances ou de servitudes spéciales.
(2) Espaces naturels sensibles-CG38

Carte de localisation

Muriannette

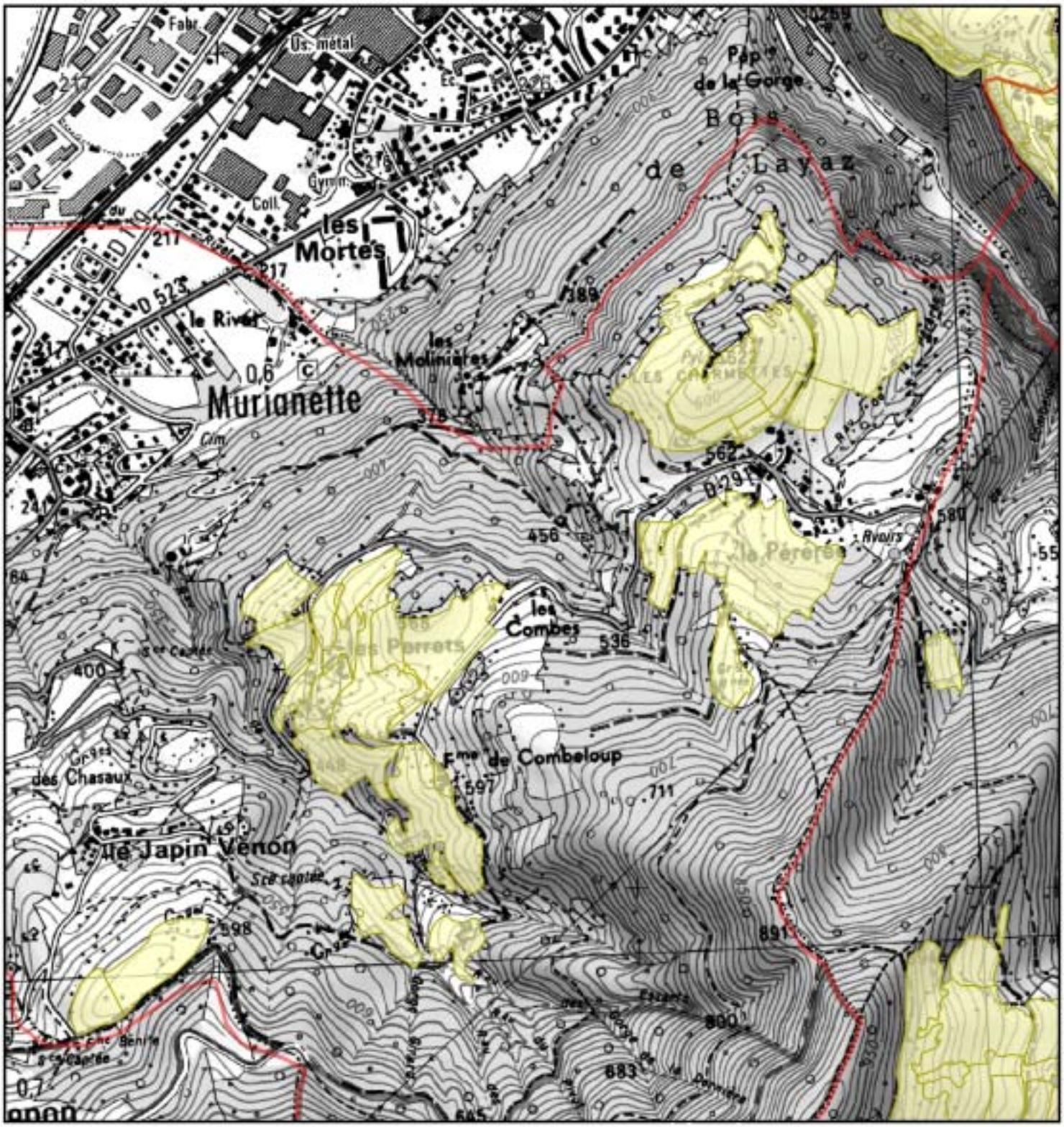

© Copyright - AVENIR-SIG-Septembre 2009 © Copyright -Scan25©IGN

N

Limites départementales
Limites communales
Types d'habitats

0 400 800 1 6

avenir

Habitats de coteaux secs remarquables

MURIANETTE

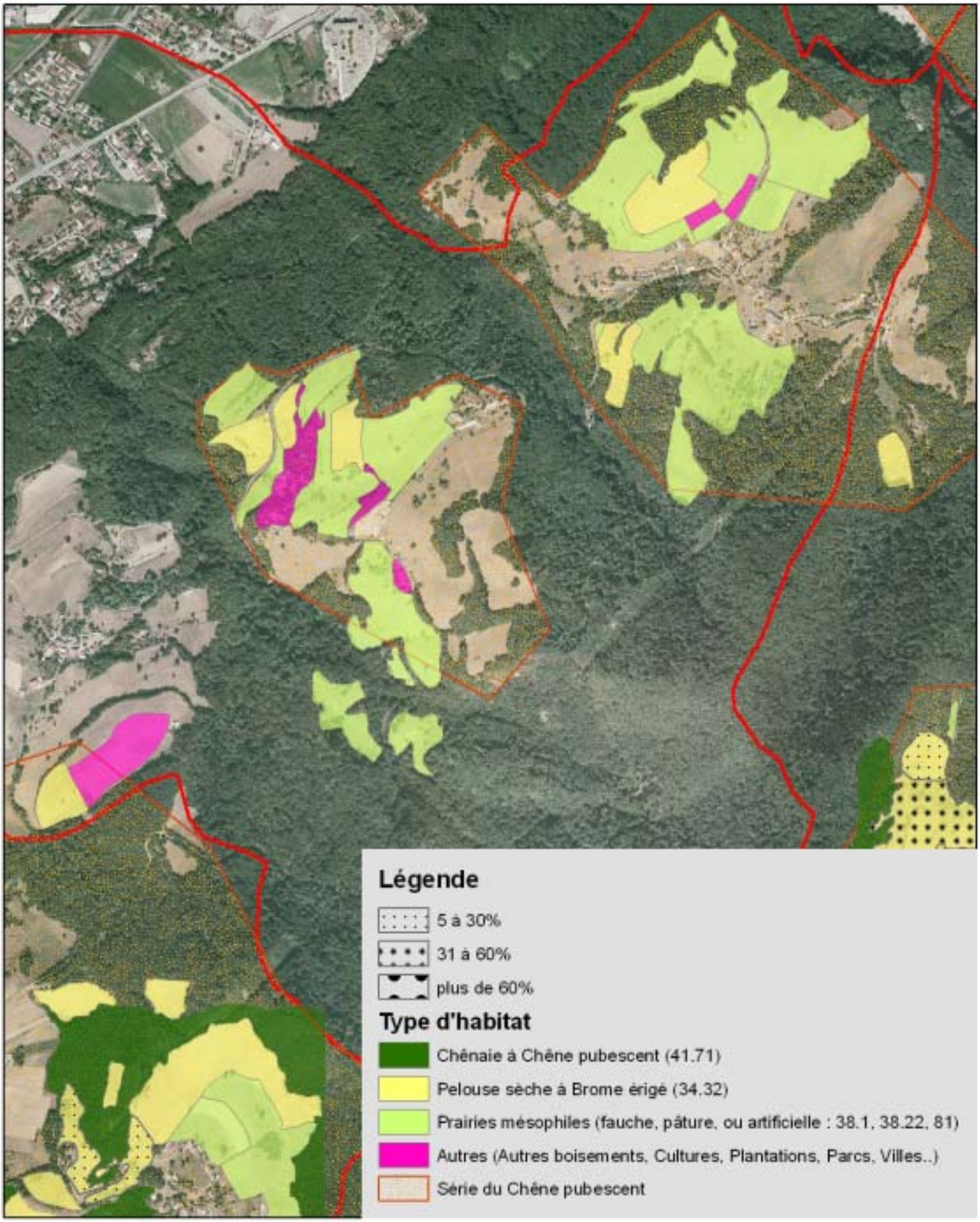

N 0 100 200 400 Mètres

Fiche 11 : Pontcharra

Pelouse sèche sous « Château Bayard ». AVENIR 2009

Population totale (2008) : 7027 (Charrapontains)
Structures intercommunales :CC du Haut Grésivaudan

Superficie totale : 1558 ha
BREDA
SIBRESCA

Réglementation et procédures territoriales

Documents réglementaires :
CAT NAT 1 et 2 Pontcharra
DTA Alpes du Nord (en cours)
FC Pontcharra
PLU en révision
PPR approuvé (2007)
PPRI Isère amont approuvé (2007)
Règlement de boisement
Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004)
Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2000)

Programme de développement :
Zone de Montagne 2 (zone défavorisée)
Zonage Loi Montagne

Outils de connaissance :
Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels
Cadastre numérisé par vectorisation
Charte paysagère du Grésivaudan (en cours)
Étude du diagnostic territorial par la chambre d'agriculture (1997)
Etude corridors écologiques, AURG (2006)
Inventaire étang, DDAF (2003)
Etude foncière, ADAYG (1999)
Etude paysagère et agricole, ADAYG
Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1998)
Périmètre éligible au pôle d'excellence rurale
Périmètre nappe Isère totale

Instruments de contractualisation :
CDPRA Grésivaudan (2005 en cours de réalisation)
Programme PEZMA (en cours)

Autres :
DGEAF (2004)
Aire AOC Noix de Grenoble (1996)

Contexte agricole (Données fournies par l'ADAYG)

Surface Agricole Utile (RA2000) : 450 ha

Nombre d'exploitations total : 12

Système de production : 5 élevages bovins allaitants ; 1 élevage de chevaux (pension)

Cheptel : 240 bovins viande

Acteurs agricoles : Association pour le développement de l'agriculture de l'Y Grenoblois (ADAYG);

Aspect foncier

AFP (1992)

Propriétaires privés

Résultats de l'inventaire

Localisation	Eléments de patrimoine	Surface (ha)	Surface embroussaillée (ha)	Niveau patrimonial
Sous Château Bayard, et pieds de versants	3 habitats prioritaires	12.32	7.73	Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*

*présence d'au moins deux habitats communautaire, et/ou présence d'au moins un habitat prioritaire, et/ou présence d'au moins deux espèces déterminantes ZNIEFF

Types d'habitats présents :

	Statut	Code Natura 2000	Code CORINE biotopes
Pelouse sèche à Brome érigé et à Brachypode penné	Habitat prioritaire*	6210 (sites d'orchidées remarquables)	34.32
Pelouse sèche à très sèche	Habitat prioritaire*	6210 (sites d'orchidées remarquables)	Intermédiaire entre 34.32 et 34.33
Pelouse calcaire très sèche	Habitat prioritaire*	6210	34.33

*: Au titre de la Directive Cadre Européenne
() : la priorité est soumise à certaines conditions

Espèces patrimoniales :

	Statuts
Céphalanthère à longues feuilles, *Cephalanthera longifolia*	**Orchidée remarquable**
Céphalanthère rouge, *Cephalanthera rubra*	**Orchidée remarquable**
Œillet des chartreux, *Dianthus carthusianorum*	**Réglementé cueillette Isère**
Ophrys abeille, *Ophrys apifera*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys araignée, *Ophrys aranifera*	**Orchidée remarquable**
Ophrys mouche, *Ophrys insectiflora*	**Orchidée remarquable**
Orchis bouffon, *Orchis morio*	**Orchidée remarquable**
Orchis bouc, *Himantoglossum hircinum*	**Orchidée remarquable**
Orchis homme-pendu, *Orchis anthropophora*	**Orchidée remarquable**
Orchis militaire, *Orchis militaris*	**Orchidée remarquable**
Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pourpre, *Orchis purpurea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis singe, *Orchis simia*	**Orchidée remarquable**
Platanthère à deux feuilles, *Platanthera bifolia*	**Orchidée remarquable**
Platanthère à fleurs verdatres, *Platanthera chlorantha*	**Déterminante ZNIEFF**
Spiranthe d'automne, *Spiranthes spiralis*	**Orchidée remarquable**

Orchis moucheron. AVENIR

Documents de références sur le patrimoine naturel :

- **ZNIEFF 1 :** Bras morts de l'Isère lieudits « Vernays, Les Iles », L'Isère de Pontcharra à Villard-Bonnot, Forêt alluviale de Chapareillan
- **ZNIEFF 2 :** Zone fonctionnelle de rivière Isère (Cevins à Grenoble) ; Contreforts occidentaux de la chaine de Belledonne
- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère
- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)
- **Inventaire forestier national :** Rég. forestière Belledonne; Rég. forestière Grésivaudan et Piémonts;
- **Inventaire REDI CG38 2002:** existence de deux corridors écologiques

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.
REDI : réseau écologique départemental de l'Isère

Prise en compte et perception locale

Diagnostic communal

De nombreuses espèces d'orchidées remarquables ont été observées sur les pelouses sèches de la commune de Pontcharra.

Ces pelouses présentent un état de conservation satisfaisant vis à vis de l'embroussaillement puisqu'elles sont actuellement pâturées par des bovins, et des ovins en système extensif. En mosaïque avec ces habitats de pelouses, la présence de quelques fourrés de Prunelliers et de Ronces se révèle intéressante vis-à-vis de l'avifaune et des insectes associés à ces milieux.

Compte tenu de la faible surface de ces habitats, des efforts de conservation doivent être entrepris par les collectivités.

Les outils à disposition de la commune afin d'accentuer la préservation de ces milieux sont : le PLU où ces zones doivent être inscrites comme N(1), les ENS(2) communaux, ainsi que l'exposition mise à disposition par AVENIR-CG38 « Les pelouses sèches de l'Isère » comme aide à la sensibilisation.

PRECONISATION DE GESTION

Conservation des pratiques agricoles sur ces milieux à haute valeur patrimoniale essentielle au maintien de ces milieux en bon état (maintien du milieu ouvert, faible pourcentage d'embroussaillement…)

Inscription de ces milieux dans le PLU, comme N afin de permettre des pratiques agricoles, et d'éviter l'urbanisation sur ces espaces à haute valeur écologique.

(1) La zone N concerne les espaces naturels à protéger à un ou plusieurs titres :
- sauvegarder la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et boisés, en fonction notamment de leur intérêt esthétique, historique et écologique (zones humides notamment) ;
- prendre en compte les contraintes de risques naturels, de nuisances ou de servitudes spéciales.

(2) Espaces naturels sensibles-CG38

Carte de localisation

Pontcharra

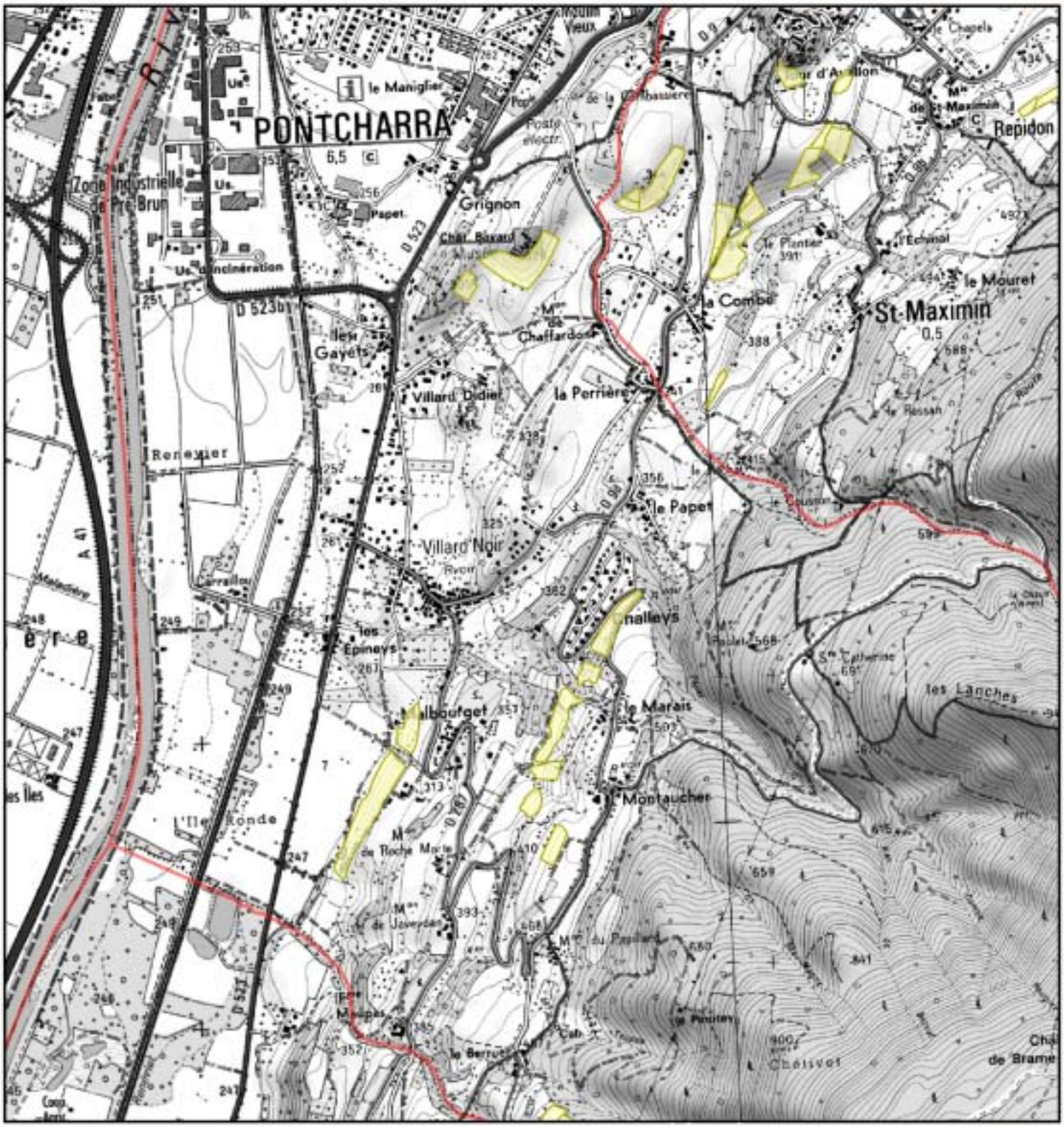

© Copyright - AVENIR-SIG-Septembre 2009 © Copyright -Scan25©IGN

N

0 400 800 1 600 Mètres

Limites départementales

Limites communales

Types d'habitats

avenir

Habitats de coteaux secs remarquables

PONTCHARRA

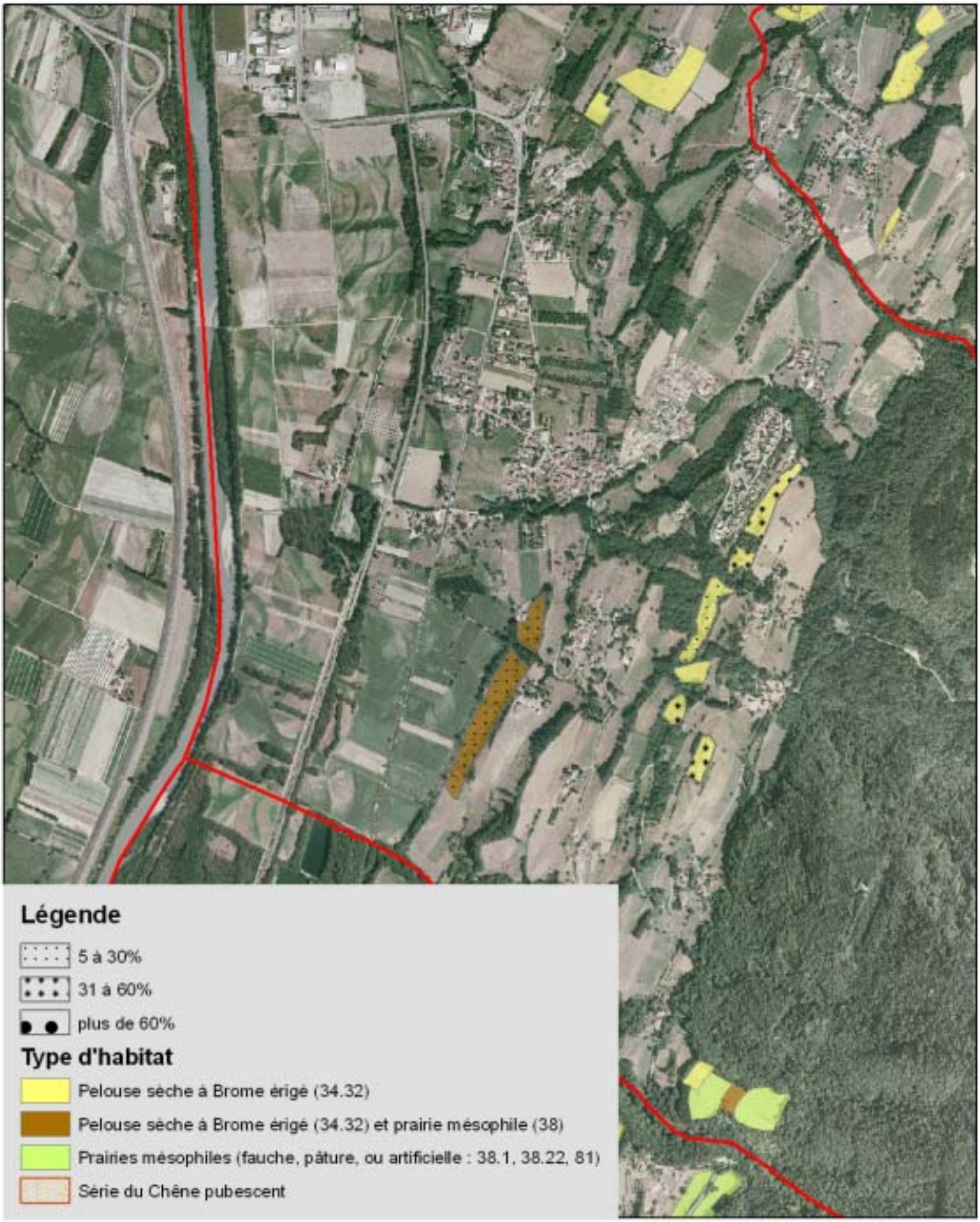

Fiche 12 : Revel

Coteaux "Les Cigales". AVENIR 2009

Population totale (2006) : 1171 (Revelois)
Structures intercommunales :
CC du Pays du Grésivaudan

Superficie totale : 2955 ha
Consultance Archi. B. Belledonne partie Nord
SICIOMG du Grésivaudan

Réglementation et procédures territoriales

Documents réglementaires :
CAT NAT Revel 1, 2, 3, et 4
DTA Alpes du Nord
FC Revel
PPR Revel
POS approuvé (1993)
R111-3 approuvé (1989)
Réglementation de boisement approuvée (1990)
Schéma départemental des carrières de l'Isère
Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2007)

Programme de développement :
Zone de Montagne 1 (zone défavorisée)
Zonage Loi Montagne

Outils de connaissance :
Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels
Calamités agricoles orage et sécheresse
Charte paysagère du Grésivaudan
Étude agricole et diagnostic territorial du secteur de Belledonne, région grenoblois par la chambre d'agriculture
Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1998)
Perspectives agricoles, ADASEA

Instruments de contractualisation :
CDPRA Grésivaudan (2005 en cours de réalisation)
CGD Grésivaudan (1997)
Programme PEZMA
LEADER
PLGE massif de Belledonne (1999)

Autres :
DGEAF (2004)
Aire AOC Noix de Grenoble (1996)

Contexte agricole

Superficie Agricole Utilisée (Chambre agri.2008) : 472 ha

	Surface en ha
Pâturage de proximité des élevages	-
Surfaces pâturées (hors pâturages de proximité)	283,15
Surfaces uniquement fauchées	-
Surfaces fauchées et pâturées	43,27
Surfaces en friche	-

Nombre d'exploitations total : 8
Acteurs agricoles : Association pour le développement de l'agriculture en Belledonne (ADABEL); Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)

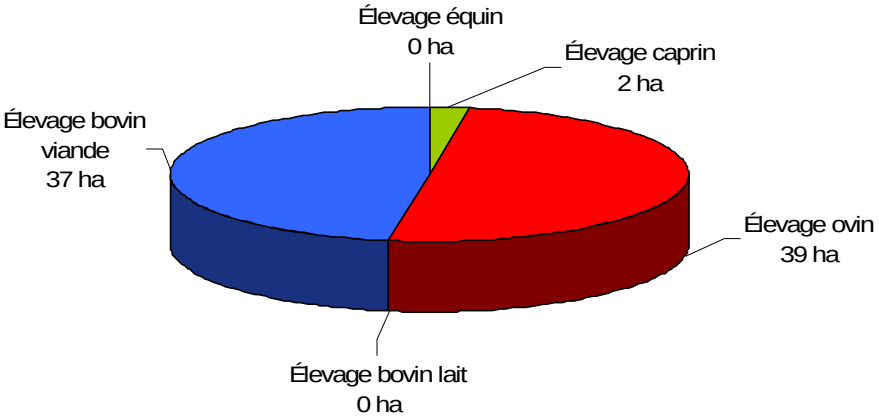

Système de production (en ha de surface)
(hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage)

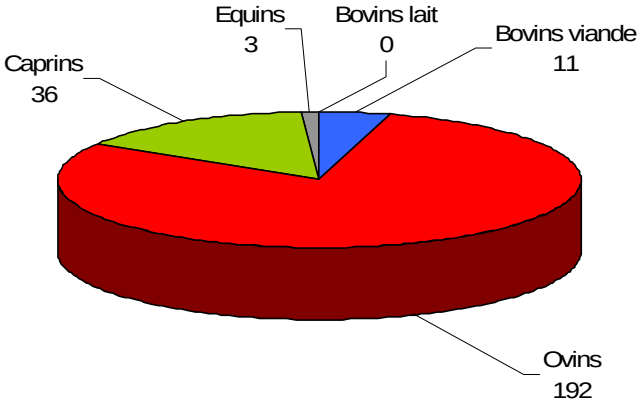

Le cheptel

Données fournies par l'ADABEL ; Etude Belledonne 2008 ; Chambre d'Agriculture de l'Isère

Aspect foncier

Propriétaires privés

AFP libre

Résultats de l'inventaire

Localisation	Eléments de patrimoine	Surface totale (ha)	Surface totale embroussaillée (ha)	Niveau patrimonial
Les Cigales, le Soubon et Beauregard	3 habitats prioritaires	51,52	11,83	Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*

*****présence d'au moins deux habitats communautaires, et/ou d'un habitat prioritaire, et/ou deux espèces déterminantes ZNIEFF

Types d'habitats présents :	Statut	Code Natura 2000	Code CORINE biotopes
Pelouse sèche à Brome érigé et à Brachypode penné	Habitat prioritaire *	6210 (sites d'orchidées remarquables)	34.32
Pelouse sèche à très sèche	Habitat prioritaire *	6210 (sites d'orchidées remarquables)	Intermédiaire entre 34.32 et 34.33
Fourrés de Prunelliers et de Ronces	-	-	31.81
Pelouse rupicole calcaire ou basiphile	Habitat prioritaire *	6110	34.11
Fourrés à Genévrier commun	Habitat communautaire	5130	31.88
Boisement de Chêne pubescent	-	-	41.71

*: au titre de la Directive Habitats
() : la priorité est soumise à certaines conditions

Espèces patrimoniales :	Statuts
Céphalanthère à longues feuilles, *Cephalanthera longifolia*	**Orchidée remarquable**
Limodore a feuilles avortées, *Limodorum arbotivum*	**Déterminante ZNIEFF**
Listère ovale, *Listera ovata*	**Orchidée remarquable**
Ophrys abeille, *Ophrys apifera*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys araignée, *Ophrys sphegodes*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys mouche, *Ophrys insectifera*	**Orchidée remarquable**
Orchis bouffon, *Orchis morio*	**Orchidée remarquable**
Orchis brulé, *Neotinea ustulata*	**Orchidée remarquable**
Orchis homme-pendu, *Aceras anthropophorum*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis male, *Orchis mascula*	**Orchidée remarquable**
Orchis militaire, *Orchis militaris*	**Orchidée remarquable**
Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pourpre, *Orchis purpurea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*	**Déterminante ZNIEFF**
Orobanche jaune, *Orobanche lutea*	**Déterminante ZNIEFF**
Platanthère à deux feuilles, *Platanthera bifolia*	**Orchidée remarquable**

Ophrys mouche. AVENIR

Documents de références sur le patrimoine naturel :

- **ZNIEFF** (Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) **1 :** Alpages du versant oriental de la Croix de Belledonne ; Lacs Roberts et lac du Crozet ; Prairies sèches de la Sarrasine ; Prairies sèches de Revel ; Freydières
- **ZNIEFF 2 :** Contreforts occidentaux de la chaine de Belledonne; Massif de Belledonne-chaine des Hurtières
- **Natura 2000** (directive Habitats- ZSC) : Cembraie, pelouses, lacs et tourbières de Belledonne, de Chamrousse au grand Colon
- FRAPNA ; 2000 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne
- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des rchidées du Département de l'Isère
- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)
- AVENIR ; 2007 ; Dossier de prise en considération des tourbières du Massif de Belledonne
- **Inventaire forestier national :** Région forestière Grésivaudan et Piémonts; Région forestière Belledonne ; Région forestière Oisans

Prise en compte et perception locale

La commune tente de faire fonctionner l'Association Foncière Pastorale créée sur son territoire mais sans réel succès, du fait de la multitude de petits propriétaires, souvent de deuxième génération qui n'habitent plus sur la commune et sont donc peu concernés par l'entretien du patrimoine naturel et paysager. De plus, du fait de la proximité de Grenoble, beaucoup de propriétaires conservent ces terrains dans l'espoir qu'ils seront un jour classés comme « constructibles » au niveau du P.O.S. (ou P.L.U.) et acquerront une plus forte valeur financière.

Il existe pourtant deux exploitations à vocation pastorale sur la commune qui ont du mal à récupérer et négocier des terrains.

Toutes les zones de coteaux sont inscrites comme Zone Naturelle agricole au P.O.S. de 1993, et sont concernées par le PEZMA. Ce programme est bien suivi et cartographié au sein de la commune.

Le maire était dans un premier temps sceptique sur l'intérêt d'un tel inventaire et de celui du maintien des milieux ouverts qui répond à une dynamique naturelle de recolonisation des ligneux. Il est donc important de bien clarifier l'intérêt de ces milieux auprès des élus locaux et de mettre en avant l'aspect irréversible de la disparition de ces milieux sur le territoire d'étude.
Il propose, dans le contexte du nouveau S.C.O.T. de la région Grenobloise, d'intégrer ces milieux particuliers. En effet il existe un zonage pour les terrains agricoles intitulé : « Zone à fort potentiel agricole »qui concerne surtout les prairies grasses de basse altitude, qui n'intègre pas les spécificités de ce type de milieu (pente, exposition, faible valeur fourragère….). Il serait donc intéressant de proposer un autre zonage type : « zone à potentiel agricole et naturel » qui apporterait une meilleure reconnaissance de la valeur patrimoniale, en plus de l'intérêt agricole.

Diagnostic communal

La commune de Revel possède une surface importante de coteau sec à haute valeur patrimoniale.
En effet on y observe trois habitats à caractère prioritaire et de nombreuses espèces d'orchidées dont plusieurs espèces déterminantes de ZNIEFF telles que l'Ophrys bourdon et l'Ophrys araignée.

Les pelouses sèches, localisées sur le coteau des « Cigales » et sur le secteur du « Soubon » et de « Beauregard », présentent un état de conservation satisfaisant. En mosaïque avec les habitats de pelouses sèches, la présence de quelques fourrés de Prunelliers, de Genévrier commun et de jeunes boisements de Chêne pubescent est intéressante. Elles peuvent en effet servir de zone refuge pour l'avifaune et les insectes associés. Cependant la recolonisation par un certain nombre de ligneux risque de devenir problématique à long terme sur certains sites en l'absence de gestion adaptée.
Certaines pelouses sèches sont part ailleurs pâturées par des bovins en système extensif. Ce qui permet le maintien du milieu ouvert, et de favoriser ou conserver la présence d'espèces patrimoniales faunistiques et floristiques.

Les outils à disposition de la commune afin de poursuivre la préservation de ces milieux sont : le Plan Pastoral Territorial où ces zones peuvent être intégrées en tant que Zones intermédiaires, le P.O.S. où ces zones peuvent être inscrites comme N(1), les ENS(2) communaux, ainsi que l'exposition mise à disposition par Avenir-CGI « Les pelouses sèches de l'Isère » comme aide à la sensibilisation.

PRECONISATION DE GESTION

Conservation des pratiques agricoles essentielle au maintien de ces milieux à haute valeur patrimoniale en bon état (maintien du milieu ouvert, faible pourcentage d'embroussaillement…)

Inscription de ces milieux dans le P.O.S., comme N afin de permettre le maintien des pratiques agricoles, et d'éviter l'urbanisation sur ces espaces à haute valeur écologique.

(1) La zone N concerne les espaces naturels à protéger à un ou plusieurs titres :
- sauvegarder la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et boisés, en fonction notamment de leur intérêt esthétique, historique et écologique (zones humides notamment) ;
- prendre en compte les contraintes de risques naturels, de nuisances ou de servitudes spéciales.
(2) Espaces naturels sensibles-CG38

Carte de localisation

Revel

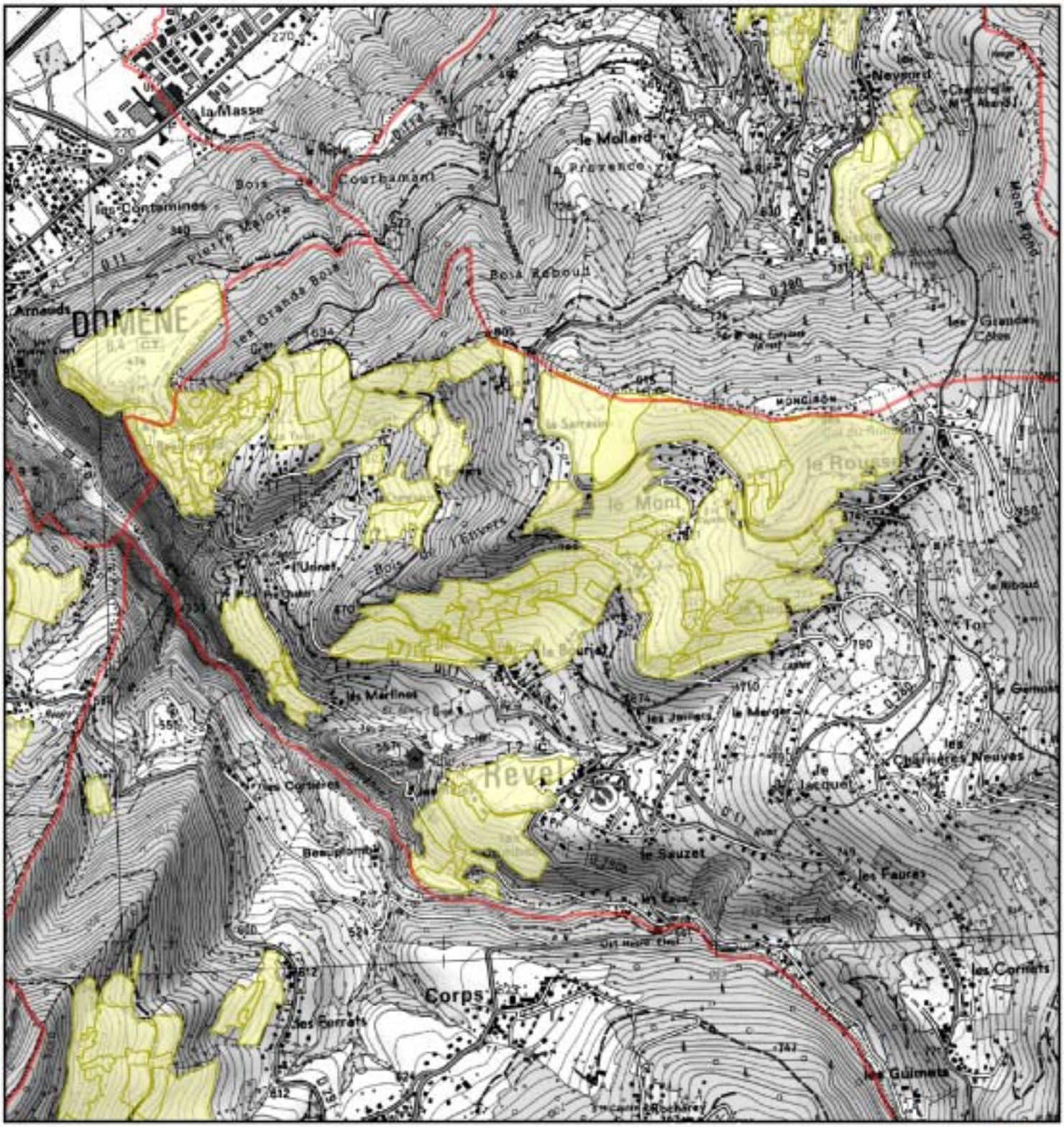

© Copyright - AVENIR-SIG-Septembre 2009 © Copyright -Scan25©IGN

N

0 400 800 1 600 Mètres

Limites départementales
Limites communales
Types d'habitats

avenir

Habitats de coteaux secs remarquables

REVEL

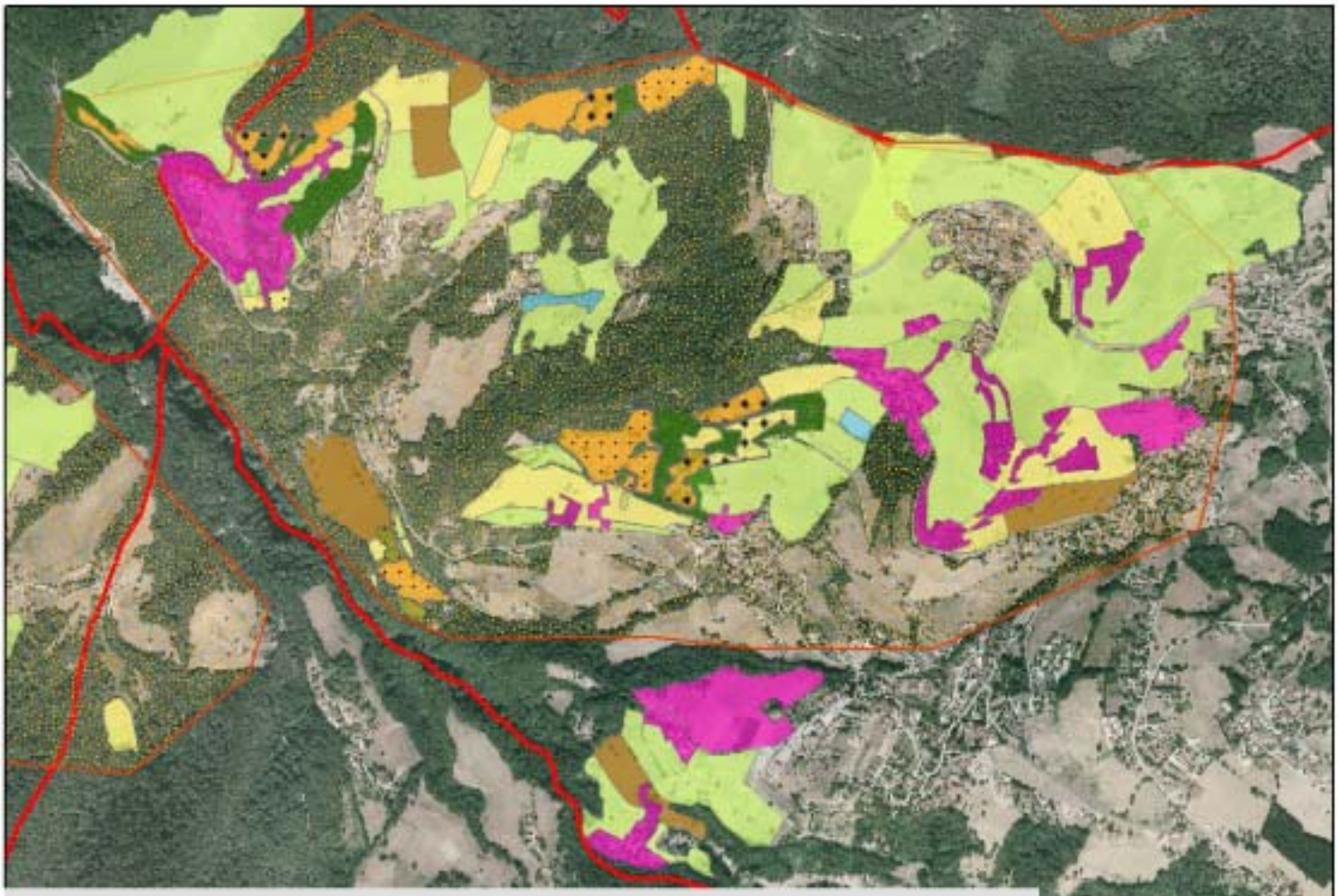

Légende

- 5 à 30%
- 31 à 60%
- plus de 60%

Type d'habitat

- Chênaie pubescente (41.71) et fourré de Genévrier commun (31.88)
- Chênaie à Chêne pubescent (41.71)
- Pelouse sèche à très sèche (34.32 et 34.332)
- Pelouse sèche à très sèche (34.32 et 34.332) et fourré de Genévrier commun (31.88)
- Pelouse sèche à Brome érigé (34.32)
- Pelouse sèche à Brome érigé (34.32) et prairie mésophile (38)
- Fourré de prunelliers et de ronces (31.811)
- Prairies mésophiles (fauche, pâture, ou artificielle : 38.1, 38.22, 81)
- Autres (Autres boisements, Cultures, Plantations, Parcs, Villes..)
- Végétation de sources (54.1)
- Série du Chêne pubescent

N

0 100 200 400 Mètres

Fiche 13 : Sainte Agnès

Coteaux « Champ roche » (AVENIR 2009)

Population totale (2006) : 468 (Les Gareux) **Superficie totale :** 2685 ha
Structures intercommunales : Consultance Archi. Balcon de Belledonne Nord
CC du Pays du Grésivaudan SICIOMG du Grésivaudan

Réglementation et procédures territoriales

Documents réglementaires :
CAT NAT Sainte-Agnès 1, 2, 3, 4 et 5
DTA Alpes du Nord
FC Sainte-Agnès
POS approuvé (1991)
R111-3 approuvé (1976)
Réglementation de boisement approuvée (2008)
Schéma départemental des carrières de l'Isère
Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2000)

Programme de développement :
Zone de Montagne 1 et 2(zone défavorisée) ; Zonage Loi Montagne

Outils de connaissance :
Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels
Charte paysagère du Grésivaudan
Cadastre numérisé par vectorisation
Étude agricole et diagnostic territorial secteur Belledonne, rég. Grenobloise, Chambre d'Agri. Isère
Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1998)

Instruments de contractualisation :
CDPRA Grésivaudan (2005 en cours de réalisation)
Programme PEZMA (en cours)
LEADERPLGE massif de Belledonne (1999)
Contrat paysage des balcons de Belledonne
Convention AVENIR-Commune « Tourbière du Col des Mouilles »

Autres :
DGEAF (2004)
Aire AOC Noix de Grenoble (1996)

Contexte agricole

Superficie Agricole Utilisée (Chambre Agri. 2008) : 186 ha

	Surface en ha
Pâturage de proximité des élevages	23,97
Surfaces pâturées (hors pâturages de proximité)	222,91
Surfaces uniquement fauchées	-
Surfaces fauchées et pâturées	25,27
Surfaces en friche	-

Nombre d'exploitations total : 10
Acteurs agricoles : Association pour le développement de l'agriculture en Belledonne (ADABEL); Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)

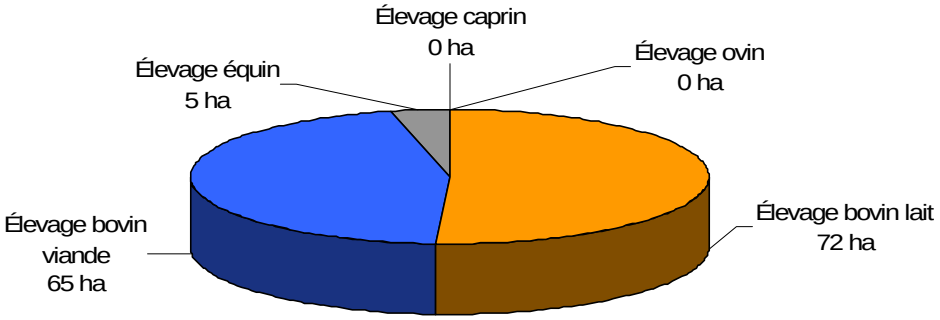

Système de production (en ha de surface)
(hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage)

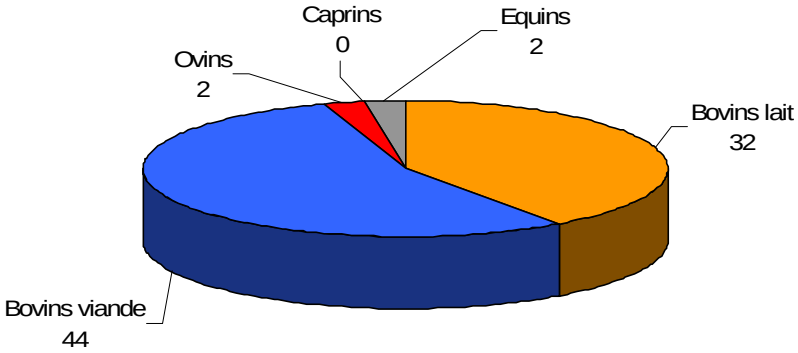

Le cheptel

Données fournies par l'ADABEL ; Etude Belledonne 2008 ; Chambre d'Agriculture de l'Isère

Aspect foncier

AFP de Côte Rôtie (2006) non opérante du fait des 50% de participation aux investissements demandée aux agriculteurs, et la faible rémunération

Zones inscrites au POS comme Nc = Zone agricole et Nca=Zone agricole à urbaniser si le potentiel urbanisable est atteint sur la commune.

Propriétaires privés

Résultats de l'inventaire

Localisation	Eléments de patrimoine	Surface (ha)	Surface embroussaillée (ha)	Niveau patrimonial
Champs Roche	3 habitats prioritaires 1 espèce protégée	45,04	22,63	Coteaux secs patrimoniaux à conservation prioritaire*
La Bourgeat				
Côte Rôtie				
Le Mollard				

*présence d'au moins habitat prioritaire, et présence d'au moins une espèce protégée

Types d'habitats présents :	Statut	Code Natura 2000	Code CORINE biotopes
Pelouse sèche à Brome érigé et à Brachypode penné	Habitat prioritaire *	6210 (sites d'orchidées remarquables)	34.32
Pelouse sèche à très sèche	Habitat prioritaire *	6210 (sites d'orchidées remarquables)	Intermédiaire entre 34.32 et 34.33
Pelouse rupicole calcaire ou basiphile	Habitat prioritaire *	6110	34.11

*: habitats prioritaires de la Directive Habitats
() : La priorité est soumise à certaines conditions

Espèces patrimoniales :	Statuts
Orchis punaise, *Anacamptis coriophora subsp. coriophora*	**Protection nationale à l'annexe I, espèce inscrite au Livre Rouge National, Tome II, espèce inscrite au Livre Rouge Régional**
Céphalanthère à longues feuilles, *Cephalanthera longifolia*	**Orchidée remarquable**
Homme-pendu, *Aceras anthropophorum*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis bouffon, *Orchis morio*	**Orchidée remarquable**
Orchis brulé, *Orchis ustulata*	**Orchidée remarquable**
Orchis mâle, *Orchis mascula*	**Orchidée remarquable**
Orchis militaire, *Orchis militaris*	**Orchidée remarquable**
Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pourpre, *Orchis purpurea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis singe, *Orchis simia*	**Orchidée remarquable**
Platanthère à deux feuilles, *Platanthera bifolia*	**Orchidée remarquable**

Ophrys bourdon. Avenir

Documents de références sur le patrimoine naturel :

- **ZNIEFF 1** (Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) **:** Col des Mouilles; Prairies sèches de Sainte Agnès; Landes du Ferrouillet; Lacs Robert et lac du Crozet; Alpages du versant oriental de la Croix de Belledonne
- **ZNIEFF 2 :** Contreforts occidentaux de la chaine de Belledonne; Massif de Belledonne-chaine des Hurtières
- FRAPNA ; 2000 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne
- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère
- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)
- AVENIR ; Espace Belledonne; 2002 Notice de préconisation de gestion : Prairies sèches de Saint-Agnès
- **Inventaire forestier national :** Région forestière Grésivaudan et Piémonts; Région forestière Belledonne
- **Inventaire tourbières CREN-Avenir 2000 :** Tourbières du Col des Mouilles
- **ENS** (Espace naturel sensible) **départemental :** Tourbières de Belledonne
- **ENS local :** Tourbières du Col des Mouilles (Convention AVENIR-Commune)
- AVENIR ; 2007 ; Dossier de prise en considération des tourbières du Massif de Belledonne

Prise en compte et perception locale

La commune tente depuis plusieurs années de faire fonctionner l'AFP « Côte rôtie » sans réel succès, du fait de la part d'investissement trop importante réservée aux agriculteurs pour l'entretien et l'équipement de ces sites très éloignés des exploitations.
La commune a pourtant obtenu l'accès à un point d'eau, fourni par la commune de Villard-Bonnot, afin de remédier au principal handicap naturel de ces zones où la roche affleure et où la pente est très importante.

De plus la commune dispose d'un GAEC dynamique en élevage de brebis, à même d'utiliser au mieux ces terrains, en roulement avec les troupeaux bovins, sous condition d'avoir également à disposition des prés de plaine où réaliser un approvisionnement en foin pour l'hiver et une meilleure rémunération. Une bergerie a notamment été financée par la commune afin d'accueillir le berger qui réalise les estives tout les ans sur la commune.

Le maire est très intéressé par la prise en compte de ces milieux et surtout la « marchandisation » de leur entretien. Ainsi il serait primordial selon lui de créer un intéressement auprès des communes et des agriculteurs, avec obligation de résultats ce qui n'est pas le cas de l'actuel PEZMA.
Il considère également qu'au vu du contexte commun bien particulier des communes bordières de Belledonne, avec une orientation généralisée vers le sud, des pentes très importantes et une dominance calcaire des sols, il est indispensable de mener une action généralisée, et de réfléchir à l'échelle de l' « Espace Belledonne ». Une démarche menée par la Communauté de Communes, visant par exemple à mettre en place un système de troupeau commun, avec un roulement d'estives entre communes pourrait être une voie intéressante de revalorisation de ces espaces.

Diagnostic communal

La commune de Saint-Agnès possède une surface importante de coteaux secs patrimoniaux à conservation prioritaire. En effet on y observe trois habitats prioritaires au titre de la directive habitat et de nombreuses espèces d'orchidées dont l'Orchis punaise protégée au niveau national. De plus plusieurs espèces déterminantes de ZNIEFF y sont présentes telles que l'Ophrys abeille et l'Ophrys bourdon.

Les pelouses, localisées sur le coteau de Champs Roche, La Bourgeat, Côte Rôtie, et sur le secteur du Mollard, présentent un état de conservation satisfaisant vis-à-vis des pratiques agricoles. En mosaïque avec les habitats de pelouses sèches, la présence de quelques fourrés de Prunelliers et d'affleurements rocheux se révèle intéressante pour la faune associée. Cependant la recolonisation par les ligneux risque de devenir problématique à long terme sur certains sites : plus de 50% de ces coteaux sont sujets à l'embroussaillement.
D'autre part, proche des habitations et en continuité avec les prairies plus productives, certaines zones sont pâturées par des bovins en système extensif de même que fauchées. Ce mode de pratique menée de manière extensive permet de maintenir le milieu ouvert, et de favoriser ou conserver la présence d'espèces patrimoniales faunistiques et floristiques.

Les outils à disposition de la commune afin d'initier la préservation de ces milieux sont : le Plan Pastoral Territorial où ces zones peuvent être inscrites en tant que zones intermédiaires, le POS où ces zones peuvent être inscrites comme N(1), les ENS(2) communaux, ainsi que l'exposition mise à disposition par Avenir-CG38 « Les pelouses sèches de l'Isère » comme outil de sensibilisation.

PRECONISATION DE GESTION

Conservation des pratiques agricoles essentielle au maintien de ces milieux à haute valeur patrimoniale en bon état (maintien du milieu ouvert, faible pourcentage d'embroussaillement…)

Inscription de ces milieux dans le POS, comme N afin de permettre le maintien des pratiques agricoles, et d'éviter l'urbanisation sur ces espaces à haute valeur écologique.

(1) La zone N concerne les espaces naturels à protéger à un ou plusieurs titres :
- sauvegarder la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et boisés, en fonction notamment de leur intérêt esthétique, historique et écologique (zones humides notamment) ;
- prendre en compte les contraintes de risques naturels, de nuisances ou de servitudes spéciales.
(2) Espaces naturels sensibles-CG38

Carte de localisation

Sainte Agnés

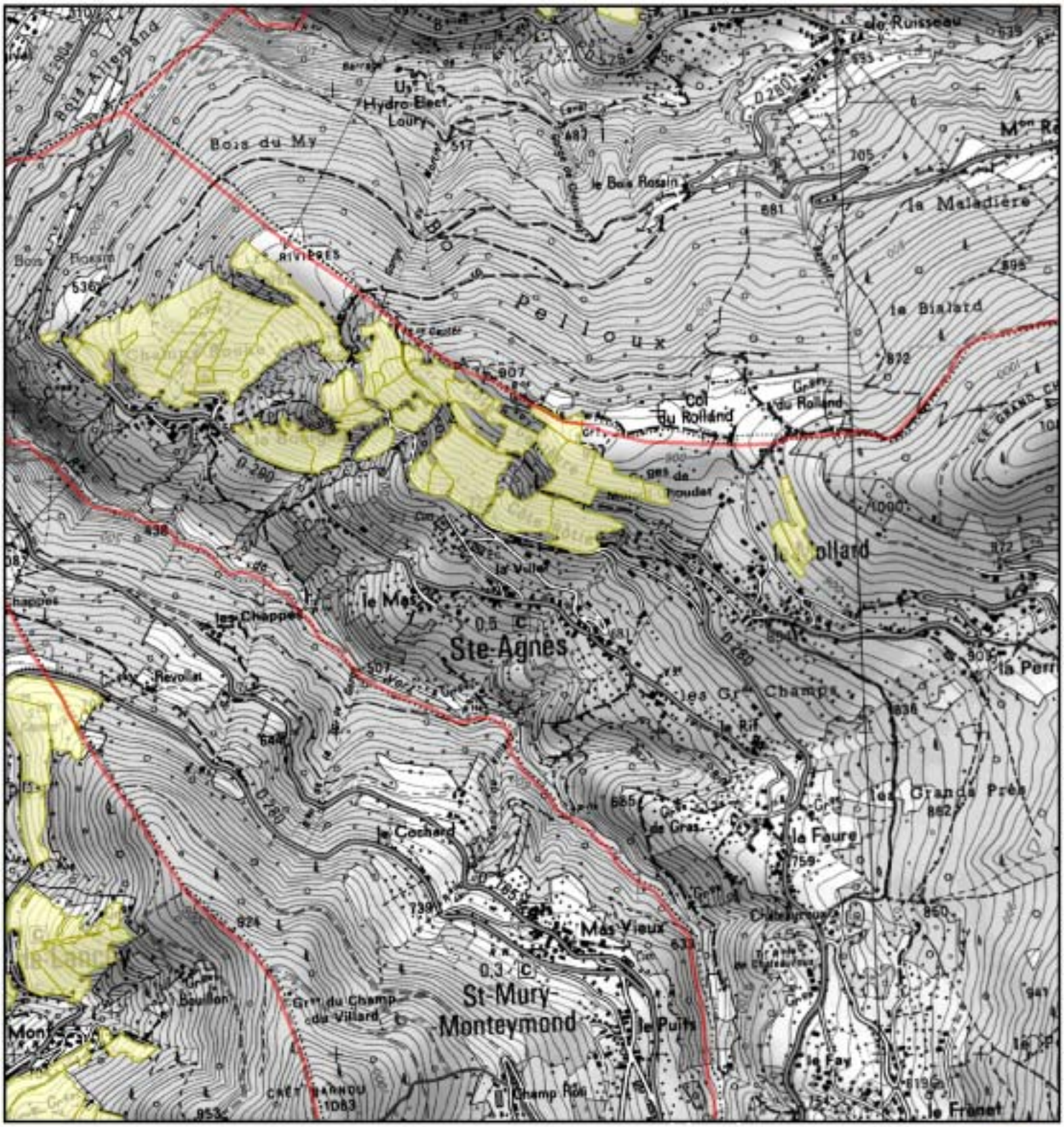

© Copyright - AVENIR-SIG-Septembre 2009 © Copyright -Scan25©IGN

N

0 400 800 1 600 Mètres

Limites départementales

Limites communales

Types d'habitats

avenir

Habitats de coteaux secs remarquables

SAINTE-AGNES

Légende

- 5 à 30%
- 31 à 60%
- plus de 60%

Type d'habitat

- Chênaie à Chêne pubescent (41.71)
- Pelouse sèche à très sèche (34.32 et 34.332) et pelouses rocailleuses (34.11)
- Pelouse sèche à très sèche (34.32 et 34.332)
- Pelouse sèche à Brome érigé (34.32)
- Pelouse sèche à Brome érigé (34.32) et prairie mésophile (38)
- Prairies mésophiles (fauche, pâture, ou artificielle : 38.1, 38.22, 81)
- Autres (Autres boisements, Cultures, Plantations, Parcs, Villes..)
- Végétation de sources (54.1)
- Série du Chêne pubescent

N 0 100 200 400 Mètres

Fiche 14 : Saint Jean le Vieux

Coteau « Le Couvat » (AVENIR-2009)

Population totale (2006) : 206 (Saint-Jantets)
Superficie totale : 459 ha
Structures intercommunales : SIE Saint-Le-Vieux
CC du Pays du Grésivaudan
SICIOMG du Grésivaudan
Consultance Archi .B. Belledonne partie Nord
Espace Belledonne

Réglementation et procédures territoriales

Documents réglementaires :
CAT NAT Saint-Jean-Le-Vieux 1 et 2
DTA Alpes du Nord
POS Saint-Jean-Le-Vieux approuvé (2001)
R111-3 approuvé (1977)
Réglementation de boisement approuvée (1973)
Schéma départemental des carrières de l'Isère
Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2007)

Programme de développement :
Zone de Montagne 1 (zone défavorisée)
Zonage Loi Montagne

Outils de connaissance :
Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels
Calamités agricoles orage et sécheresse
Charte paysagère du Grésivaudan
Cadastre numérisé par vectorisation
Étude agricole et diagnostic territorial du secteur de Belledonne, région grenoblois par la chambre d'agriculture
Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1997)
Contrat paysage des Balcons de Belledonne
Perspectives agricoles, ADASEA

Instruments de contractualisation :
CDPRA Grésivaudan (2005 en cours de réalisation)
CGD Grésivaudan (1997)
LEADER
PLGE massif de Belledonne (1999)

Autres :
DGEAF (2004)
Aire AOC Noix de Grenoble (1996)

Contexte agricole

Superficie Agricole Utilisée (Chambre agri. 2008) : 472 ha

	Surface en ha
Pâturage de proximité des élevages	56,02
Surfaces pâturées (hors pâturages de proximité)	71,94
Surfaces uniquement fauchées	-
Surfaces fauchées et pâturées	4,99
Surfaces en friche	-

Nombre d'exploitations total : 4
Acteurs agricoles : Association pour le développement de l'agriculture en Belledonne (ADABEL)

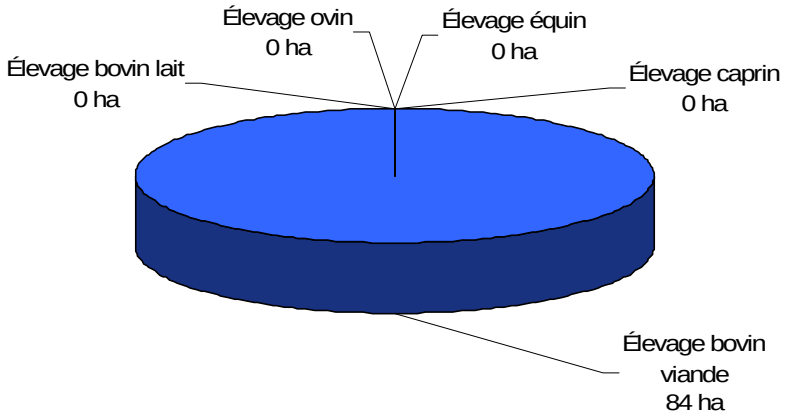

Système de production (en ha de surface)
(hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage)

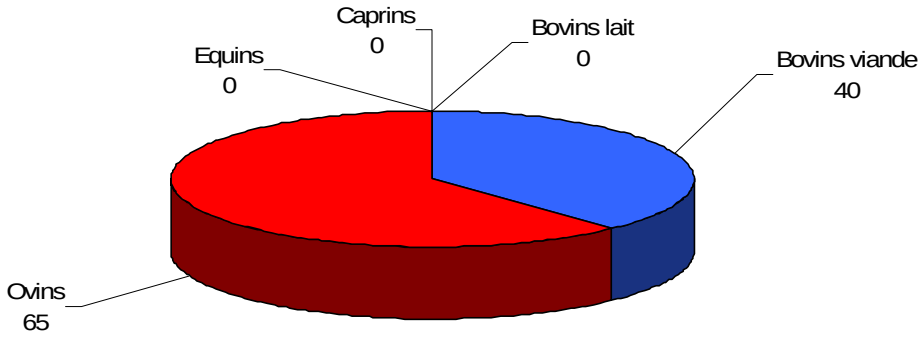

Le cheptel

Données fournies par l'ADABEL ; Etude Belledonne 2008 ; Chambre d'Agriculture de l'Isère

Aspect foncier

Propriétaires privés

Quelques parcelles attachées à l'AFP de La combe de Lancey

Résultats de l'inventaire

Localisation	Eléments de patrimoine	Surface (ha)	Surface embroussaillée (ha)	Niveau patrimonial
Le Couvat et le Buisson	2 habitats prioritaires	12,15	2,41	Coteau sec à haute valeur patrimoniale*

*présence d'au moins deux habitats communautaire, et/ou au moins un prioritaire, et/ou au moins deux espèces déterminantes ZNIEFF

Types d'habitats présents :

	Code Natura 2000	Code CORINE biotopes
Pelouse sèche à Brome érigé et à Brachypode penné	6210 * (sites d'orchidées remarquables)	34.32
Pelouse sèche à très sèche	6210 * (sites d'orchidées remarquables)	Intermédiaire entre 34.32 et 34.33
Fourrés de Prunelliers et de Ronces	-	31.81

*: habitats prioritaires de la Directive Habitats
() : la priorité est soumise à certaines conditions

Espèces patrimoniales :

	Statuts
Ophrys araignée, *Ophrys sphegodes*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis bouffon, *Orchis morio*	**Orchidée remarquable**
Orchis brulé, *Neotinea ustulata*	**Orchidée remarquable**
Orchis homme-pendu, *Aceras anthropophorum*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis male, *Orchis mascula*	**Orchidée remarquable**
Orchis militaire, *Orchis militaris*	**Orchidée remarquable**
Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pourpre, *Orchis purpurea*	**Orchidée remarquable**
Orobanche jaune, *Orobanche lutea*	**Déterminante ZNIEFF**
Platanthère à deux feuilles, *Platanthera bifolia*	**Orchidée remarquable**

Orchis moucheron. Avenir

Documents de références sur le patrimoine naturel :

- **ZNIEFF 1 :** Pelouse sèche des Eyminées ; Pelouses sèche du Buisson ; Prairies sèches de la Sarrasine ; Prairies sèches de St Jean Le Vieux
- **ZNIEFF 2 :** Contreforts occidentaux de la chaine de Belledonne; Massif de Belledonne-chaine des Hurtières
- FRAPNA ; 2000 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne
- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère
- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)
- AVENIR ; 2007 ; Dossier de prise en considération des tourbières du Massif de Belledonne
- **Inventaire forestier national :** Région forestière Grésivaudan et Piémonts; Région forestière Belledonne

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Prise en compte et perception locale

La commune est bien sensibilisée au maintien des zones de coteaux en espaces naturels ; c'est zone sont d'ailleurs déjà inscrites en Nc et Nca sur le P.O.S. et définies dans la Charte Paysagère comme zones devant rester ouvertes et non urbanisées. Plusieurs des parcelles inventoriées sont inscrites au PEZMA ; mais ces mesures sont dures à mettre en place selon Mr Arthaud-Berthet, éleveur bovin sur la commune, puisqu'il n'existe pas réellement d'accord écrit entre propriétaires et agriculteurs. Et les accords verbaux ne permettent pas de s'engager sur la durée des 5 ans du PEZMA. De plus, du point de vue de la commune, le contrôle de la bonne réalisation des engagements qui leur est dévolu est difficile à gérer.

Le P.O.S. de la commune de Saint Jean le vieux va bientôt être révisé en P.L.U. et le maire nous a fait part de sa volonté de maintenir le classement en zone naturelle de ces espaces, et ceci pour être le plus à même de suivre les orientations futures du SCOT.

Diagnostic communal

La commune de Saint-Jean-Le-Vieux possède une surface de coteaux secs non négligeable, à haute valeur patrimoniale. En effet deux habitats à caractère prioritaire et à orchidées y sont présents. On notera la présence de deux espèces d'orchidées déterminantes de ZNIEFF, l'Ophrys araignée et l'Ophrys bourdon.

Les pelouses, localisées sur le coteau du «Couvat» et au niveau du «Buisson», présentent un état de conservation satisfaisant. Proche des habitations et en continuité avec les prairies plus productives, ces pelouses sèches sont pâturées par des bovins en système extensif. Ce mode de pâturage permet de maintenir le milieu ouvert, et de favoriser ou conserver la présence d'espèces patrimoniales faunistiques et floristiques. En mosaïque avec les habitats de pelouses sèches, la présence de quelques fourrés à Prunelliers et à Ronces sert de zone refuge pour l'avifaune et les insectes associés.

Les outils à disposition de la commune afin de poursuivre la préservation de ces milieux sont : le Plan Pastoral Territorial où ces zones peuvent être inscrites comme zones intermédiaires, la création d'une AFP, le POS où ces zones doivent être inscrites comme N(1), les ENS(2) communaux, ainsi que l'exposition mise à disposition par AVENIR-CGI « Les pelouses sèches de l'Isère » comme outil de sensibilisation.

PRECONISATION DE GESTION

Conservation des pratiques agricoles essentielle au maintien de ces milieux à haute valeur patrimoniale en bon état (maintien du milieu ouvert, faible pourcentage d'embroussaillement…)

Inscription de ces milieux dans le futur P.L.U., comme N afin de permettre le maintien des pratiques agricoles, et d'éviter l'urbanisation sur ces espaces à haute valeur écologique.

(1) La zone N concerne les espaces naturels à protéger à un ou plusieurs titres :
- sauvegarder la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et boisés, en fonction notamment de leur intérêt esthétique, historique et écologique (zones humides notamment) ;
- prendre en compte les contraintes de risques naturels, de nuisances ou de servitudes spéciales.
(2) Espaces naturels sensibles-CG38

Carte de localisation

Saint Jean le Vieux

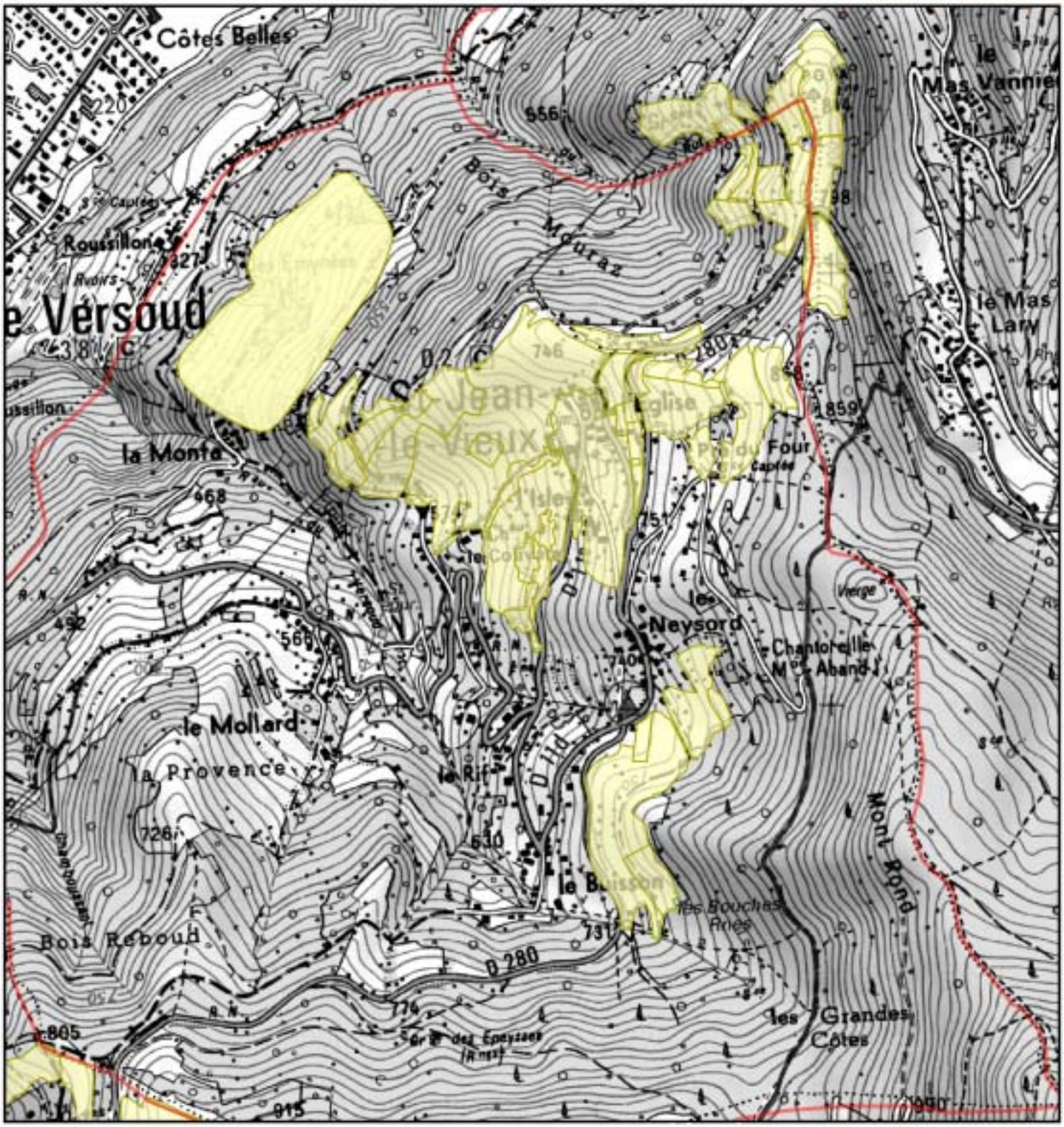

© Copyright - AVENIR-SIG-Septembre 2009 © Copyright -Scan25©IGN

N

0 400 800 Mètres

Limites départementales

Limites communales

Types d'habitats

avenir

Habitats de coteaux secs remarquables

SAINT-JEAN-LE-VIEUX

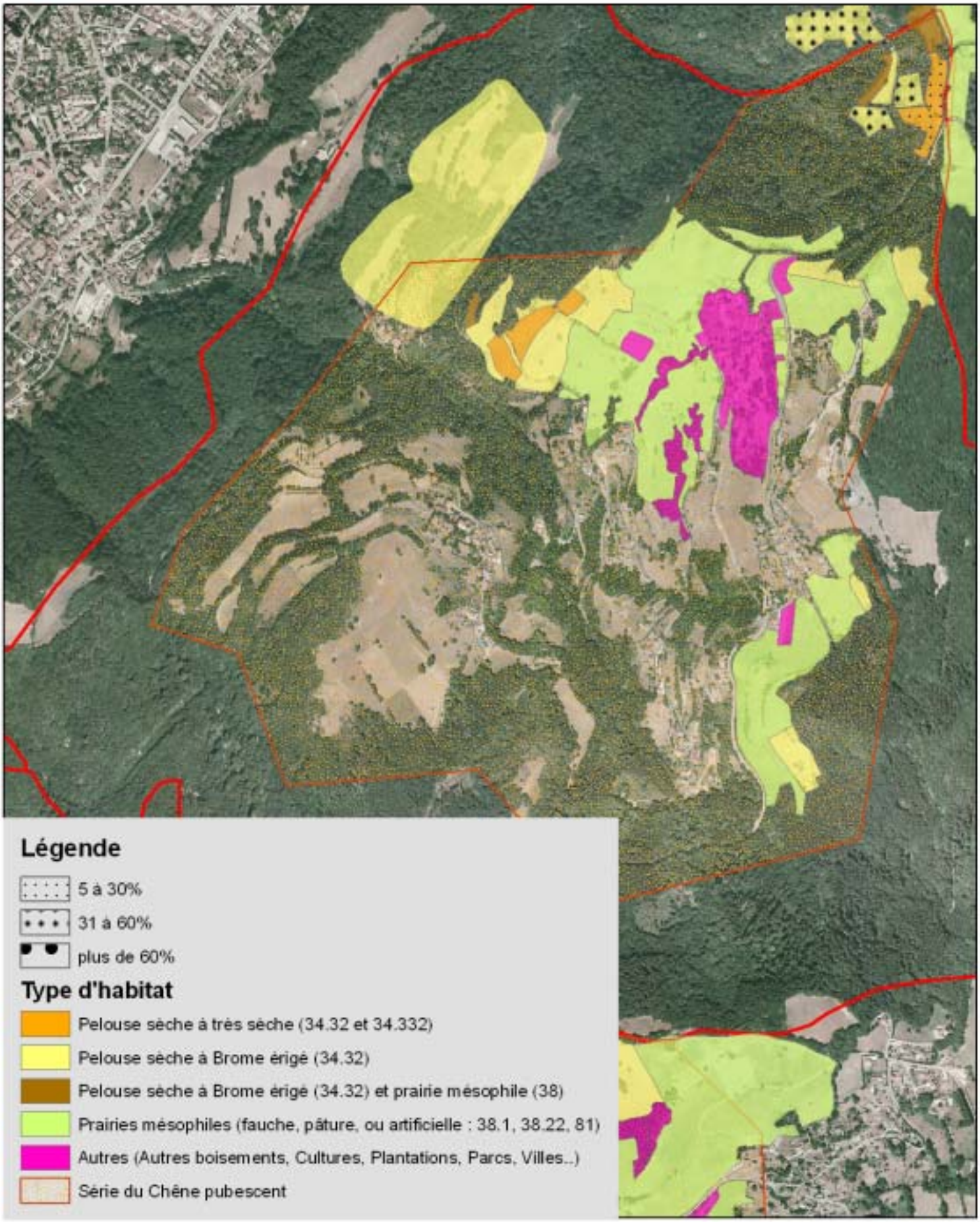

Fiche 15 : Saint-Martin-d'Uriage

Coteau « Combeloup » (AVENIR-2009)

Population totale (2006) : 4848 (Saint Martinois) **Superficie totale :** 2969 ha
Structures intercommunales : SIE de Casserousse CC du Pays du Grésivaudan
Consultance Archi. Balcon de Belledonne partie Nord

Réglementation et procédures territoriales

Documents réglementaires :
CAT NAT Saint Martin d'Uriage 1, 2, 3, et 4
DTA Alpes du Nord
FC Saint Martin d'Uriage
PLU (2008)
R111-3 approuvé (1990)
Réglementation de boisement approuvée (2000)
Schéma départemental des carrières de l'Isère
Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2000)

Programme de développement :
Zone de Montagne 1 et 2(zone défavorisée)
Zonage Loi Montagne

Outils de connaissance :
Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels
Calamités agricoles orage et sécheresse
Charte paysagère du Grésivaudan
Cadastre numérisé par vectorisation
Étude agricole et diagnostic territorial du secteur de Belledonne, région grenoblois par la chambre d'agriculture
Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1997)

Instruments de contractualisation :
CDPRA Grésivaudan (2005 en cours de réalisation)
CGD Grésivaudan (1997)
Programme PEZMA
LEADER
PLGE massif de Belledonne (1999)

Autres :
DGEAF (2004)
Aire AOC Noix de Grenoble (1996)

Contexte agricole

Superficie Agricole Utilisée (Chambre agri. 2008) : 472 ha

	Surface en ha
Pâturage de proximité des élevages	43,77
Surfaces pâturées (hors pâturages de proximité)	221,32
Surfaces uniquement fauchées	-
Surfaces fauchées et pâturées	388,13
Surfaces en friche	7,72

Nombre d'exploitations total : 15
Acteurs agricoles : Association pour le développement de l'agriculture en Belledonne (ADABEL); Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)

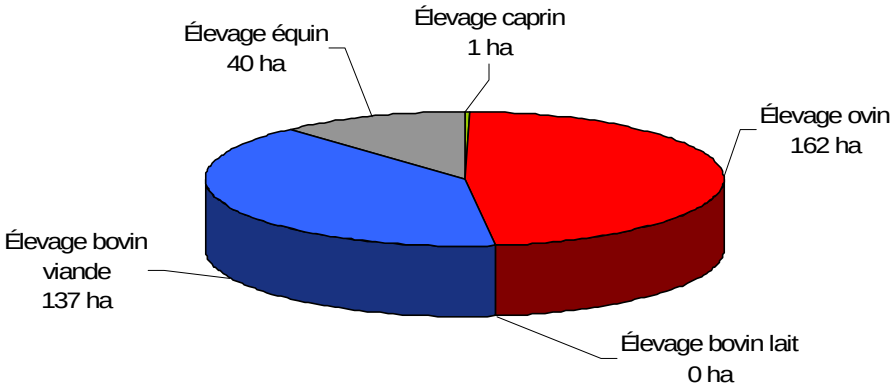

Système de production (en ha de surface)
(hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage)

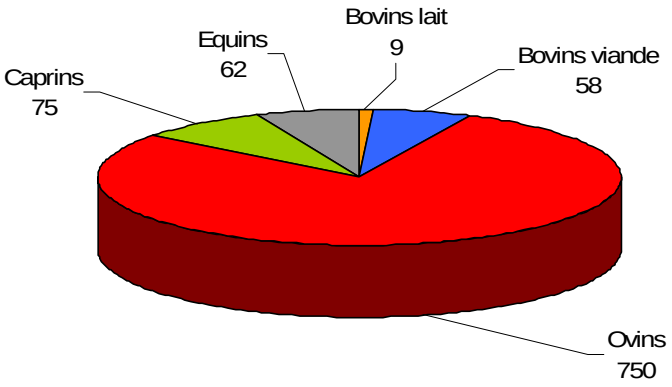

Le cheptel

Données fournies par l'ADABEL ; Etude Belledonne 2008 ; Chambre d'Agriculture de l'Isère

Aspect foncier

Propriétaires privés

Résultats de l'inventaire

Localisation	Eléments de patrimoine	Surface (ha)	Surface embroussaillée (ha)	Niveau patrimonial
Combeloup et La Rivoire	2 habitats prioritaires	46,44	27,06	Coteau sec à haute valeur patrimoniale*

*présence d'au moins deux habitats communautaire, et/ou un habitat prioritaire, et/ou deux espèces déterminantes ZNIEFF

Types d'habitats présents :

	Statut	Code Natura 2000	Code CORINE biotopes
Pelouse sèche à Brome érigé et à Brachypode penné	Habitat prioritaire *	6210 (sites d'orchidées remarquables)	34.32
Pelouse sèche à très sèche	Habitat prioritaire *	6210 (sites d'orchidées remarquables)	Intermédiaire entre 34.32 et 34.33
Fourrés de Prunelliers et de Ronces	-	-	31.81
Boisement de Chêne pubescent	-	-	41.71

*: au titre de la Directive Habitats
() : la priorité est soumise à certaines conditions

Espèces patrimoniales :

	Statuts
Céphalanthère à longues feuilles, *Cephalanthera longifolia*	**Orchidée remarquable**
Homme-pendu, *Aceras anthropophorum*	**Déterminante ZNIEFF**
Limodore à feuilles avortées, *Limodorum arbotivum*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys abeille, *Ophrys apifera*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys araignée, *Ophrys sphegodes*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis bouffon, *Orchis morio*	**Orchidée remarquable**
Orchis brulé, *Orchis ustulata*	**Orchidée remarquable**
Orchis mâle, *Orchis mascula*	**Orchidée remarquable**
Orchis militaire, *Orchis militaris*	**Orchidée remarquable**
Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pourpre, *Orchis purpurea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*	**Déterminante ZNIEFF**
Orobanche jaune, *Orobanche lutea*	**Déterminante ZNIEFF**
Panicaut des champs, *Eryngium campestre*	**Déterminante ZNIEFF**

Ophrys bourdon. AVENIR

Documents de références sur le patrimoine naturel :

- **ZNIEFF** 1 (Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) : Marais des Seiglières; Prairies sèches de Saint Martin d'Uriage; Cembraie de Chamrousse; Lacs Robert et lac du Crozet; Grande vallée de l'Oursière ; Forêt de conifères du parking de la Gâte ; Forêt de résineux de Montrond
- **ZNIEFF 2** : Contreforts occidentaux de la chaine de Belledonne; Massif de Belledonne-chaine des Hurtières
- **Natura 2000** (directive Habitats- ZSC) : Cembraie de Chamrousse
- **Inventaire REDI** (Réseau Ecologique du Département de l'Isère)
- AVENIR ; Espace Belledonne ; 2002 ; Notice de préconisation de gestion : Prairies sèches de Saint Martin d'Uriage
- FRAPNA ; 2000 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne
- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère
- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)
- AVENIR ; 2007 ; Dossier de prise en considération des tourbières du Massif de Belledonne
- **Inventaire forestier national** : Région forestière Grésivaudan et Piémonts; Région forestière Belledonne
- **Inventaire tourbières CREN-Avenir 2000** : Marais des Seiglières
- **ENS** (Espace naturel sensible) local : Marais des Seiglières et marais Chauds

Prise en compte et perception locale

Les secteurs de pelouses identifiés ont été classés comme zone N au P.L.U. qui a été approuvé en 2008. La zone N correspond aux espaces naturels à protéger à un ou plusieurs titres :
- sauvegarder la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et boisés, en fonction notamment de leur intérêt esthétique, historique et écologique (zones humides notamment) ;
- prendre en compte les contraintes de risques naturels, de nuisances ou de servitudes spéciales.

Cette inscription permet de maintenir des pratiques agricoles, et d'éviter l'urbanisation sur ces espaces à haute valeur écologique.

Diagnostic communal

La commune de Saint-Martin d'Uriage possède une surface importante de coteau sec à haute valeur patrimoniale. En effet on y observe deux habitats à caractère prioritaire et de nombreuses espèces d'orchidées dont plusieurs espèces déterminantes de ZNIEFF telles que l'Ophrys abeille et l'Ophrys bourdon.

Ces pelouses, localisées sur le coteau de Combeloup (entre Le Fau et La Ronzière) et sur le secteur de La Rivoire, présentent un état de conservation satisfaisant. En mosaïque avec les habitats de pelouses sèches, la présence de quelques fourrés de Prunelliers et de Genévrier commun est intéressante comme zone refuge pour l'avifaune et les insectes associés. Cependant la recolonisation par un certain nombre de ligneux risque de devenir problématique à long terme sur certains sites : plus de 50% du secteur est sujet à l'embroussaillement.
D'autre part, proche des habitations et en continuité avec les prairies plus productives, certaines pelouses sèches sont pâturées par des bovins en système extensif. Ce mode de pâturage permet de maintenir le milieu ouvert, de favoriser et de conserver la présence d'espèces patrimoniales faunistiques et floristiques.

Les outils à disposition de la commune afin d'assurer la préservation de ces milieux sont : la création d'une AFP, le Plan Pastoral Territorial où ces zones peuvent être inscrites en tant que zones intermédiaires, les ENS[1] communaux, ainsi que l'exposition mise à disposition par AVENIR-CG38 « Les pelouses sèches de l'Isère » comme outil de sensibilisation.

PRECONISATION DE GESTION

Conservation des pratiques agricoles essentielle au maintien en bon état de ces milieux à haute valeur patrimoniale (maintien du milieu ouvert, faible pourcentage d'embroussaillement…)

Restauration par débroussaillage

(1) Espaces naturels sensibles-CG38

Carte de localisation

Saint Martin d'Uriage

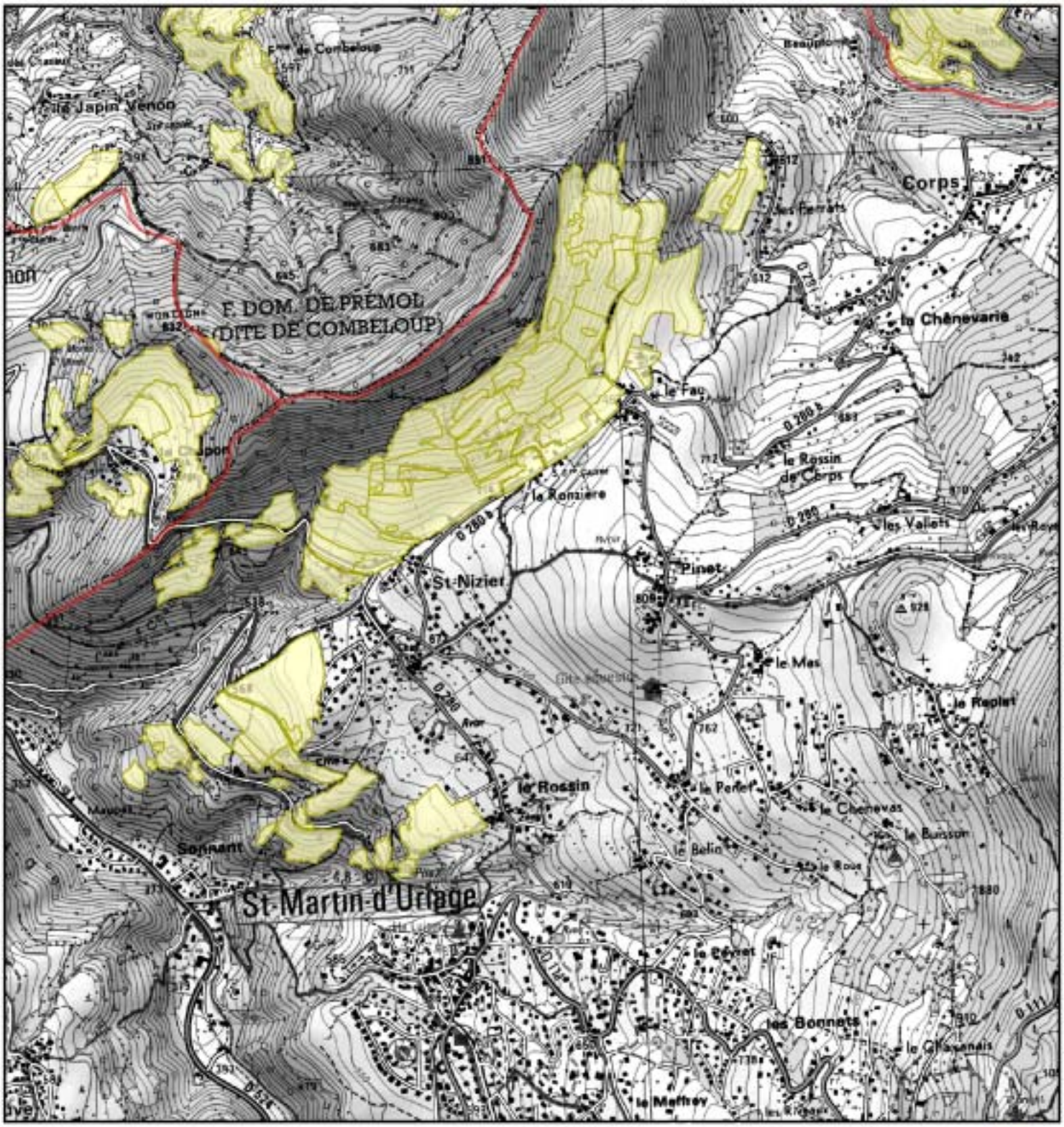

© Copyright - AVENIR-SIG-Septembre 2009 © Copyright -Scan25®IGN

N

0 400 800 1 600 Mètres

Limites départementales

Limites communales

Types d'habitats

avenir

Habitats de coteaux secs remarquables

Saint Martin-d'Uriage

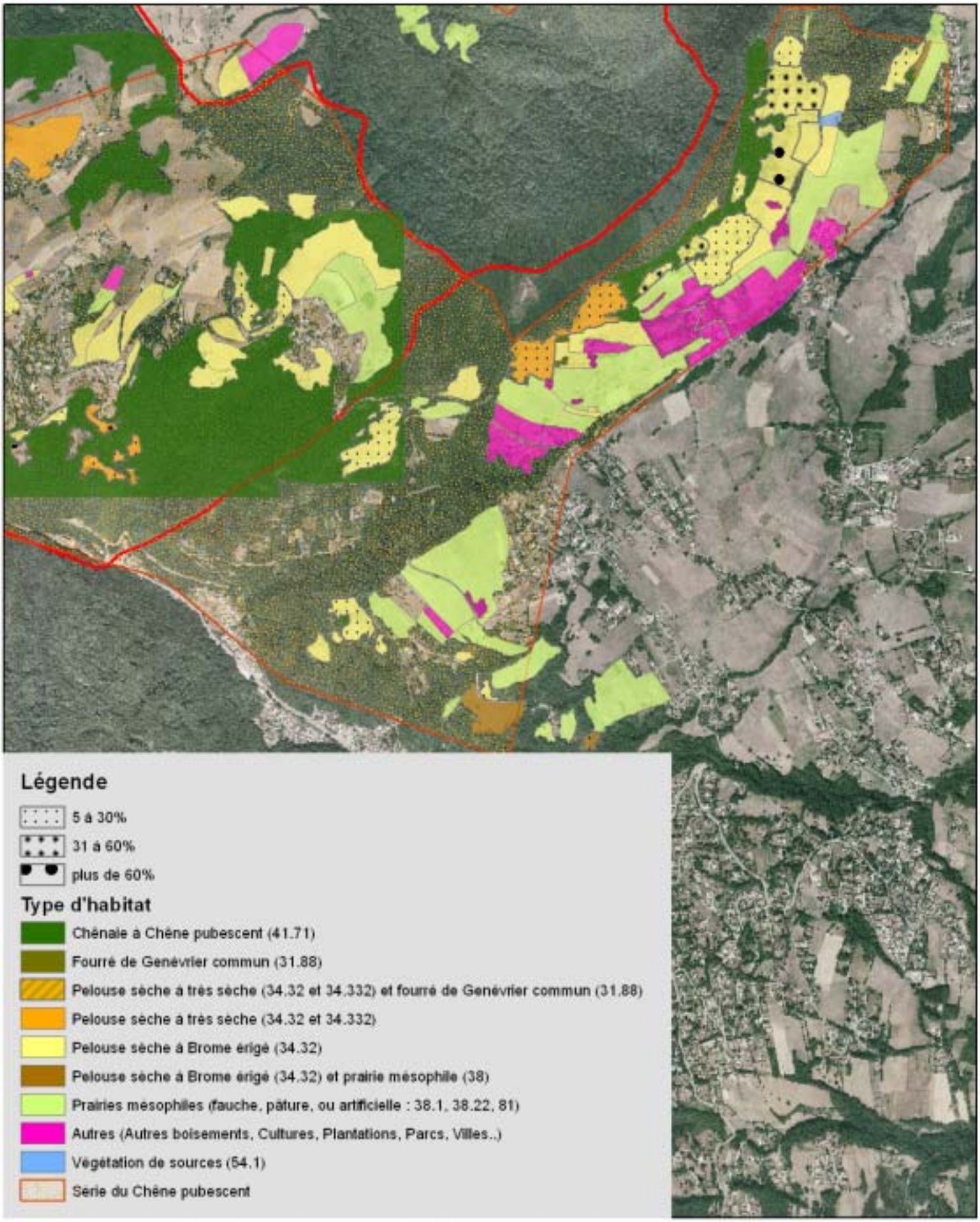

Fiche 16 : Saint-Maximin

Tour avallon (AVENIR 2009)

Population totale (2008) : 545 (St-Maximinois)
Structures intercommunales :CC du Haut Grésivaudan

Superficie totale : 1034 ha
BREDA
SIBRESCA

Réglementation et procédures territoriales

Documents réglementaires :
CAT NAT St Maximin
DTA Alpes du Nord (en cours)
FC St Maximin, Pontcharra, Le Moutaret
POS approuvé (2001)
PPR approuvé (1998)
Règlement de boisement
Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004)
Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2000)

Programme de développement :
Zone de Montagne 2 (zone défavorisée) ; Zonage Loi Montagne

Outils de connaissance :
Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels
Charte paysagère du Grésivaudan (en cours)
Étude du diagnostic territorial par la chambre d'agriculture (1997)
Inventaire étang, DDAF (2003)
Etude foncière, ADAYG (1999)
Etude paysagère et agricole, ADAYG
Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1998)
Périmètre éligible au pôle d'excellence rurale
Périmètre nappe Isère totale

Instruments de contractualisation :
CDPRA Grésivaudan (2005 en cours de réalisation)
Programme PEZMA (en cours)

Autres :
DGEAF (2004)
Aire AOC Noix de Grenoble (1996)

Contexte agricole (Données fournies par l'Adayg)

Surface Agricole Utile (Adayg 2009) : 150 ha

Nombre d'exploitations total : 4

Système de production : 2 élevages bovin allaitant

Cheptel : Données non transmises

Acteurs agricoles : Association pour le développement de l'agriculture de l'Y Grenoblois (ADAYG);

Aspect foncier

AFP (1992)

Propriétaires privés

Résultats de l'inventaire

Localisation	Eléments patrimoniaux	Surface (ha)	Surface embroussaillée (ha)	Niveau patrimonial
Sous et face à la Tour Avallon ; à « le Ratier » ; et en pied de versant	2 habitats prioritaires	9	1.53	Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*

*présence d'au moins deux habitats communautaire, et/ou d'un habitat prioritaire, et/ou deux espèces déterminantes ZNIEFF

Types d'habitats présents :

	Statut	Code Natura 2000	Code CORINE biotopes
Pelouse sèche à Brome érigé et à Brachypode penné	Habitat prioritaire*	6210 (sites d'orchidées remarquables)	34.32
Pelouse sèche à très sèche	Habitat prioritaire*	6210 (sites d'orchidées remarquables)	Intermédiaire entre 34.32 et 34.33

*: Au titre de la Directive Cadre Européenne
() : la priorité est soumise à certaines conditions

Espèces patrimoniales :

	Statuts
Céphalanthère à longues feuilles, *Cephalanthera longifolia*	**Orchidée remarquable**
Céphalanthère rouge, *Cephalanthera rubra*	**Orchidée remarquable**
Limodore sans feuilles, *Limodorum arbotivum*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys abeille, *Ophrys apifera*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys guêpe, *Ophrys aranifera*	**Orchidée remarquable**
Ophrys mouche, *Ophrys insectiflora*	**Orchidée remarquable**
Orchis bouffon, *Orchis morio*	**Orchidée remarquable**
Orchis homme-pendu, *Orchis anthropophora*	**Orchidée remarquable**
Orchis militaire, *Orchis militaris*	**Orchidée remarquable**
Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pourpre, *Orchis purpurea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*	**Déterminante ZNIEFF**
Platanthère à deux feuilles, *Platanthera bifolia*	**Orchidée remarquable**
Platanthère à fleurs verdatres, *Platanthera chlorantha*	**Déterminante ZNIEFF**
Spiranthe d'automne, *Spiranthes spiralis*	**Orchidée remarquable**

Ophrys bourdon. AVENIR

Documents de références sur le patrimoine naturel :

- **ZNIEFF 1 :** Lac d'Avallon ; Marais d'Avallon
- **ZNIEFF 2 :** Contreforts occidentaux de la chaine de Belledonne
- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère
- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)
- **Inventaire forestier national :** Rég. forestière Belledonne; Rég. forestière Grésivaudan et Piémonts

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Prise en compte et perception locale

Diagnostic communal

De nombreuses espèces d'orchidées remarquables ont été observées sur les pelouses sèches de la commune de Saint Maximin.

Les pelouses présentent un état de conservation satisfaisant vis-à-vis de l'embroussaillement puisqu'elles sont actuellement pâturées par des bovins, et des ovins en système extensif. En mosaïque avec ces milieux, la présence de quelques fourrés à prunelliers et à ronces peut se révéler intéressante vis-à-vis de l'avifaune et des insectes associés à ces milieux. Compte tenu de la faible surface de ces habitats, des efforts de conservation doivent être entrepris par les collectivités.

Les outils à disposition de la commune afin d'accentuer la préservation de ces milieux sont : le POS où ces zones doivent être inscrites comme N(1), les ENS(2) communaux, ainsi que l'exposition mise à disposition par AVENIR-CG38 « Les pelouses sèches de l'Isère » comme aide à la sensibilisation.

PRECONISATION DE GESTION

Conservation des pratiques agricoles essentielle au maintien en bon état de ces milieux à haute valeur patrimoniale (maintien du milieu ouvert, faible pourcentage d'embroussaillement…)

Inscription de ces milieux dans le POS, comme N afin de permettre des pratiques agricoles, et d'éviter l'urbanisation sur ces espaces à haute valeur écologique.

(1) La zone N concerne les espaces naturels à protéger à un ou plusieurs titres :
- sauvegarder la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et boisés, en fonction notamment de leur intérêt esthétique, historique et écologique (zones humides notamment) ;
- prendre en compte les contraintes de risques naturels, de nuisances ou de servitudes spéciales.
(2) Espaces naturels sensibles-CG38

Carte de localisation

Saint Maximin

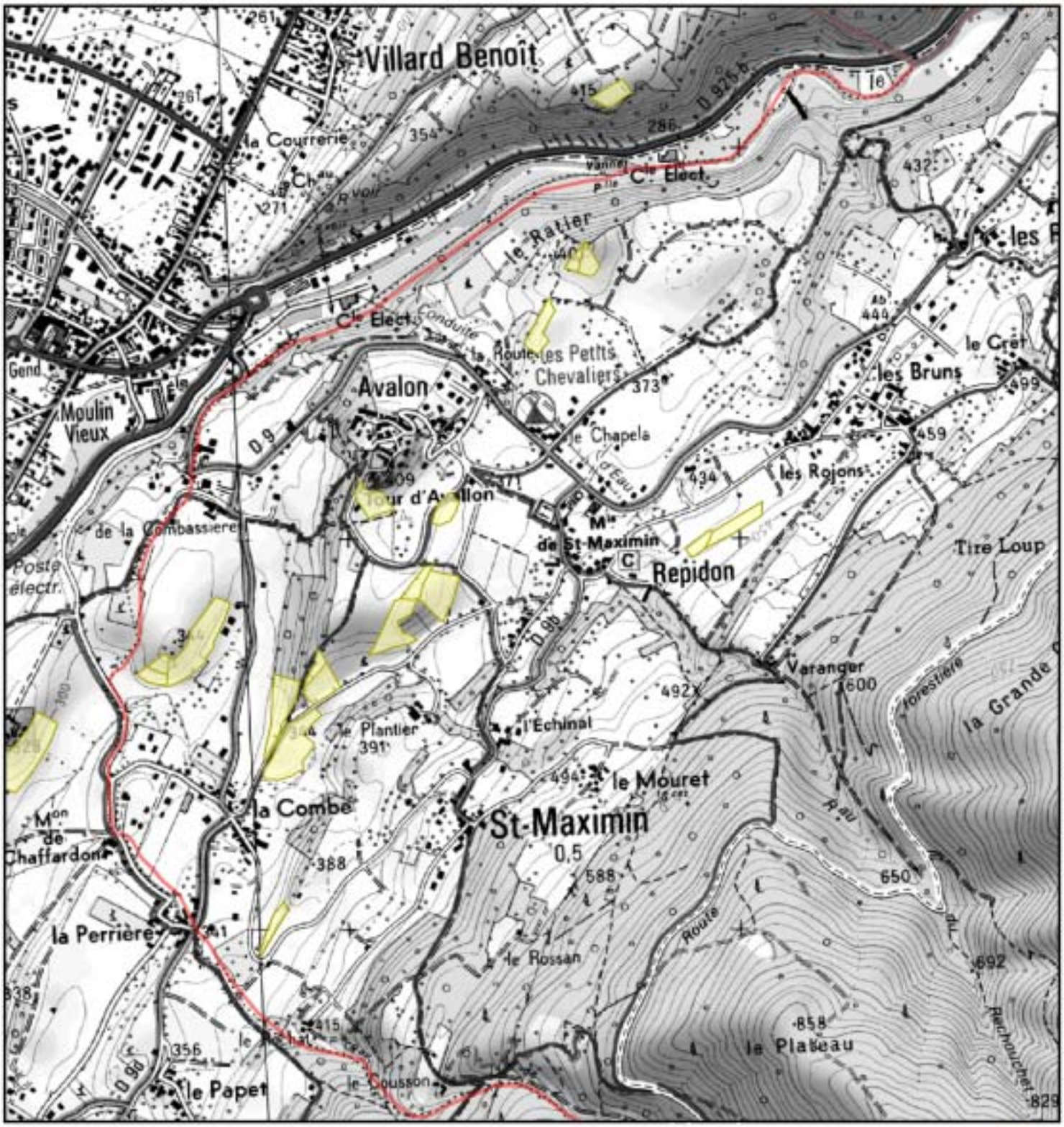

© Copyright - AVENIR-SIG-Septembre 2009 © Copyright -Scan25©IGN

N

0 400 800 1 600 Mètres

Limites départementales

Limites communales

Types d'habitats

avenir

Habitats de coteaux secs remarquables

SAINT-MAXIMIN

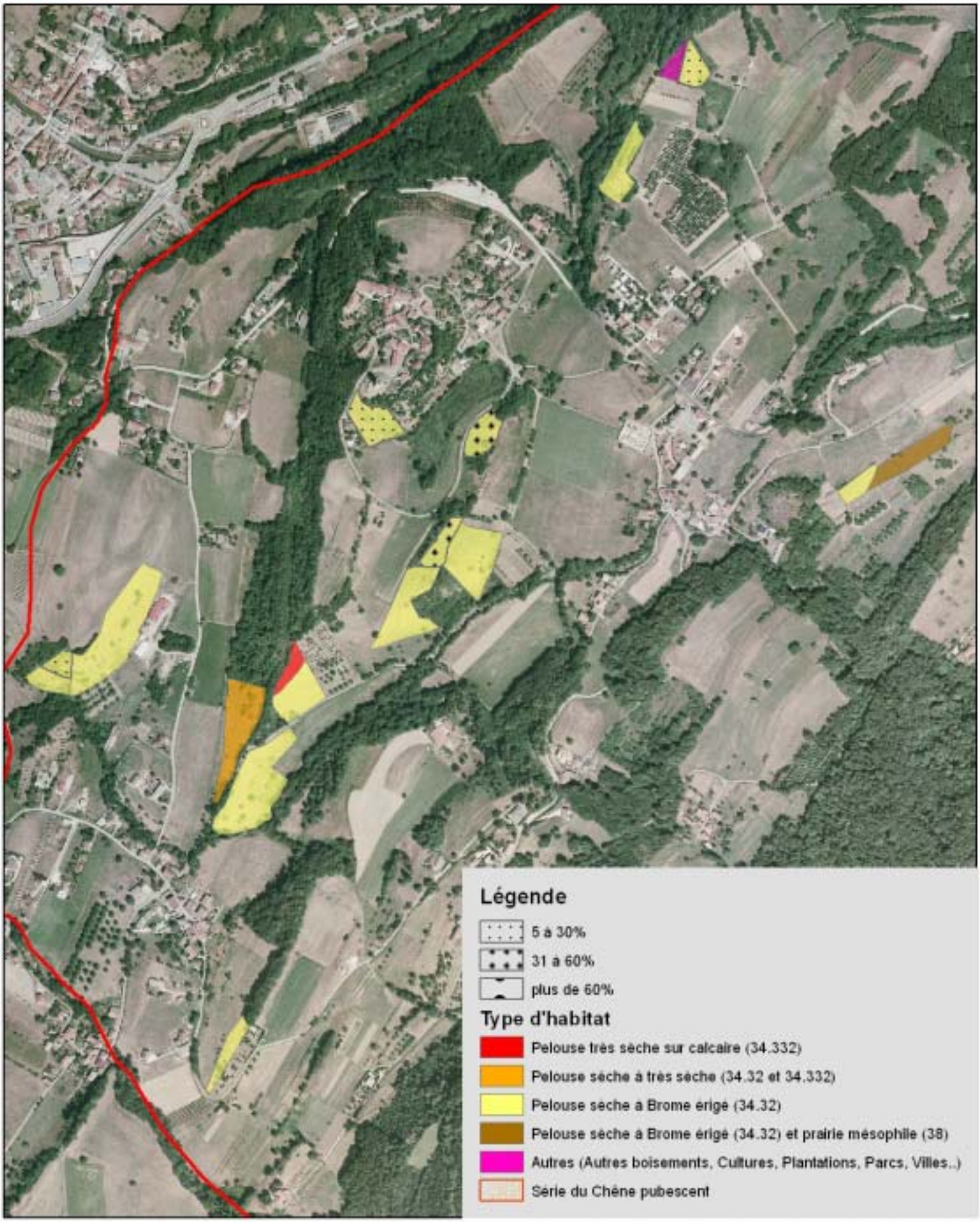

0 100 200 400 Mètres

Fiche 17 : Saint-Pierre-d'Allevard

Dalle calcaire et pelouse à Brome érigé, sur « la Tour ». AVENIR 2009

Population totale (2008) : 2310 (St-Pierrains)
Superficie totale : 2709 ha
Structures intercommunales : SADI, SIBRESCA, Espace Belledonne, CC du Pays du Grésivaudan, SIVOM de la station des Sept Laux, Consult. Archi. St Pierre d'Allevard

Réglementation et procédures territoriales

Documents réglementaires :
CAT NAT St Pierre d'Allevard
DTA Alpes du Nord (en cours)
FC St Pierre d'Allevard
PLU approuvé (2001)
PPR approuvé (2003)
Réglementation de boisement approuvée (2000)
Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004)
Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2000)

Programme de développement :
Zone de Montagne 1 (zone défavorisée)
Zonage Loi Montagne

Outils de connaissance :
Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels
Cadastre numérisé par vectorisation
Charte paysagère du Grésivaudan (en cours)
Étude du diagnostic territorial par la chambre d'agriculture (1997)
Inventaire étang, DDAF (2003)
Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1998)
CLPA du Massif Pra de Belledonne
Périmètre éligible au pôle d'excellence rurale
Perspectives agricoles, ADASEA

Instruments de contractualisation :
CDPRA Grésivaudan (2005 en cours de réalisation)
Programme PEZMA (en cours)
Programme LEADER (en cours)

Autres :
DGEAF (2004)
Aire AOC Noix de Grenoble (1996)

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch.Agri 2008) : 522 ha

	Surface en ha
Pâturage de proximité des élevages	-
Surfaces pâturées (hors pâturages de proximité)	229.15
Surfaces uniquement fauchées	93.07
Surfaces fauchées et pâturées	182.05
Surfaces en friche	-

Nombre d'exploitations total : 12
Acteurs agricoles : Association pour le développement de l'agriculture en Belledonne (ADABEL); Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)

Système de production (en ha de surface)
(hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage)

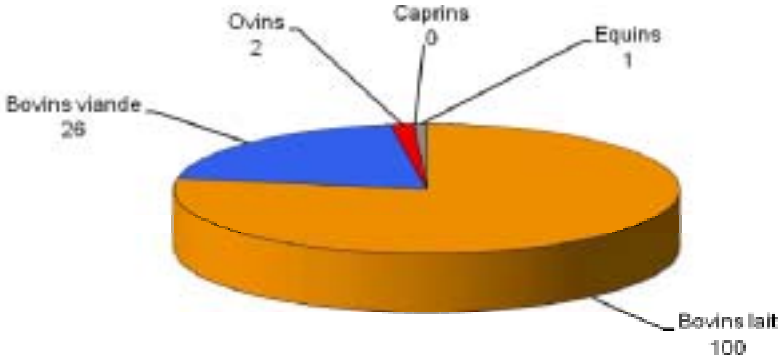

Le cheptel

Données fournies par l'ADABEL ; Etude Belledonne 2008 ; Chambre d'Agriculture de l'Isère

Aspect foncier

AFP libre de Bramefarine (2000)

Propriétaires privés

Résultats de l'inventaire

Localisation	Eléments de patrimoine	Surface (ha)	Surface embroussaillée (ha)	Niveau patrimonial
Sur « la Tour » ; « Planchamp » ; sous « Bramefarine »	3 habitats remarquables 2 sp. protégées	21.2	9.85	Coteaux secs patrimoniaux à conservation prioritaire*

*présence d'au moins un habitat prioritaire, et présence d'au moins une espèce protégée

Types d'habitats présents :	Statut	Code Natura 2000	Code CORINE biotopes
Pelouse sèche à Brome érigé et à Brachypode penné	Habitat prioritaire*	6210 (sites d'orchidées remarquables)	34.32
Pelouse sèche à très sèche	Habitat prioritaire*	6210 (sites d'orchidées remarquables)	Intermédiaire entre 34.32 et 34.33
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles	Habitat prioritaire*	6110	43.11

*: Au titre de la Directive Cadre Européenne
() : la priorité est soumise à certaines conditions

Espèces patrimoniales :	Statuts
Orchis odorant, *Gymnadenia odoratissima*	**Protection régionale Rhône-Alpes, espèce inscrite au Livre Rouge Régional**
Orchis punaise, *Anacamptis coriophora subsp. coriophora*	**Protection nationale à l'annexe I, espèce inscrite au Livre Rouge National, Tome II, espèce inscrite au Livre Rouge régional**
Ophrys abeille, *Ophrys apifera*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys araignée, *Ophrys aranifera*	**Orchidée remarquable**
Ophrys mouche, *Ophrys insectiflora*	**Orchidée remarquable**
Orchis bouffon, *Orchis morio*	**Orchidée remarquable**
Orchis bouc, *Himantoglossum hircinum*	**Orchidée remarquable**
Orchis homme-pendu, *Orchis anthropophora*	**Orchidée remarquable**
Orchis militaire, *Orchis militaris*	**Orchidée remarquable**
Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pourpre, *Orchis purpurea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis singe, *Orchis simia*	**Orchidée remarquable**
Spiranthe d'automne, *Spiranthes spiralis*	**Orchidée remarquable**

Orchis militaire. AVENIR

Documents de références sur le patrimoine naturel :

- **ZNIEFF 1 :** Ligne des crêtes d'Allevard; Lac des tavernes ; Marais de Sailles ; Tourbière des Sept Laux et du Crêt Luisard ; Bassin du Flumet ; Pelouses de Planchamp
- **ZNIEFF 2 :** Contreforts occidentaux de la chaine de Belledonne; Massif de Belledonne-chaine des Hurtières
- FRAPNA ; 2000 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne
- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère
- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)
- AVENIR ; 2007 ; Dossier de prise en considération des tourbières du Massif de Belledonne
- **Inventaire forestier national :** Rég. forestière Belledonne; Rég. forestière Grésivaudan et Piémonts;
- **Inventaire tourbières CREN 2000 :** Tourbière du Bois de la belle Aiguette, Marais de Saille, Tourbière du Crêt du Poulet, Lac des Tavernes, Lacs de la belle Aiguette, Tourbière de la Mouille Loup
- **Inventaire REDI CG38 2002 :** existence d'un point de conflit
- **ENS local :** Marais de Sailles

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.
ENS : Espace naturel sensible ; REDI : réseau écologique départemental de l'Isère

Prise en compte et perception locale

Diagnostic communal

De nombreuses espèces d'orchidées remarquables ont été observées sur les pelouses sèches de la commune de Saint pierre d'Allevard, dont l'Orchis punaise protégée au niveau national, et l'Orchis odorant protégée au niveau régional.

Ces pelouses en partie localisées sur « le Planchamp » et sous « Bramefarine » présentent un état de conservation satisfaisant vis à vis de l'embroussaillement puisqu'elles sont actuellement pâturées par des bovins en système extensif. Certains secteurs situés sur « la Tour » sont quant à eux très envahis par les ligneux, car très pentus, avec de nombreux affleurement calcaires, et donc difficilement accessibles au bétail. En mosaïque avec les habitats de pelouse, la présence de quelques fourrés de prunelliers et de ronces peut cependant présenter un intérêt pour l'avifaune et les insectes associés à ces milieux.

Les outils à disposition de la commune afin d'accentuer la préservation de ces milieux sont : le Plan Pastoral Territorial où ces zones peuvent être intégrées comme Zones intermédiaires, le Plu où ces zones doivent être inscrites comme N(1), les ENS(2) communaux, ainsi que l'exposition mise à disposition par AVENIR-CGI « Les pelouses sèches de l'Isère » comme outil de sensibilisation. La commune bénéficie déjà d'un AFP sur Bramefarine qui permet de faciliter la répartition des terrains à vocation agricole.

PRECONISATION DE GESTION

Conservation des pratiques agricoles essentielle au maintien de ces milieux à haute valeur patrimoniale en bon état (maintien du milieu ouvert, faible pourcentage d'embroussaillement…)

Restauration des versants les plus pentus

Inscription de ces milieux dans le PLU, comme N afin de permettre des pratiques agricoles, et d'éviter l'urbanisation sur ces espaces à haute valeur écologique.

(1) La zone N concerne les espaces naturels à protéger à un ou plusieurs titres :
- sauvegarder la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et boisés, en fonction notamment de leur intérêt esthétique, historique et écologique (zones humides notamment) ;
- prendre en compte les contraintes de risques naturels, de nuisances ou de servitudes spéciales.
(2) Espaces naturels sensibles-CG38

Carte de localisation

Saint Pierre d'Allevard

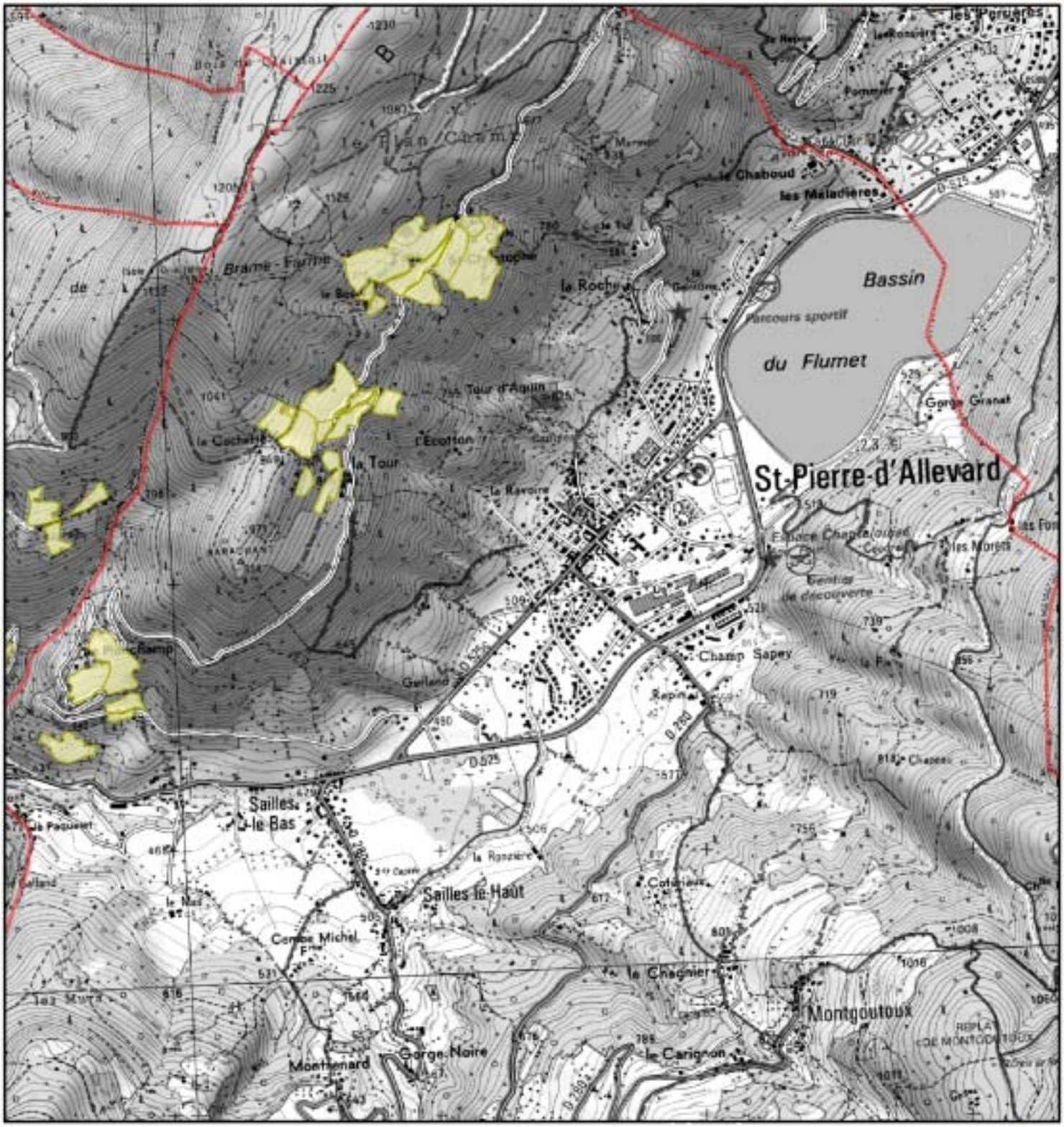

© Copyright - AVENIR-SIG-Septembre 2009 © Copyright -Scan25©IGN

N

0 400 800 1 600 Mètres

Limites départementales

Limites communales

Types d'habitats

avenir

Habitats de coteaux secs remarquables

SAINT-PIERRE-D-ALLEVARD

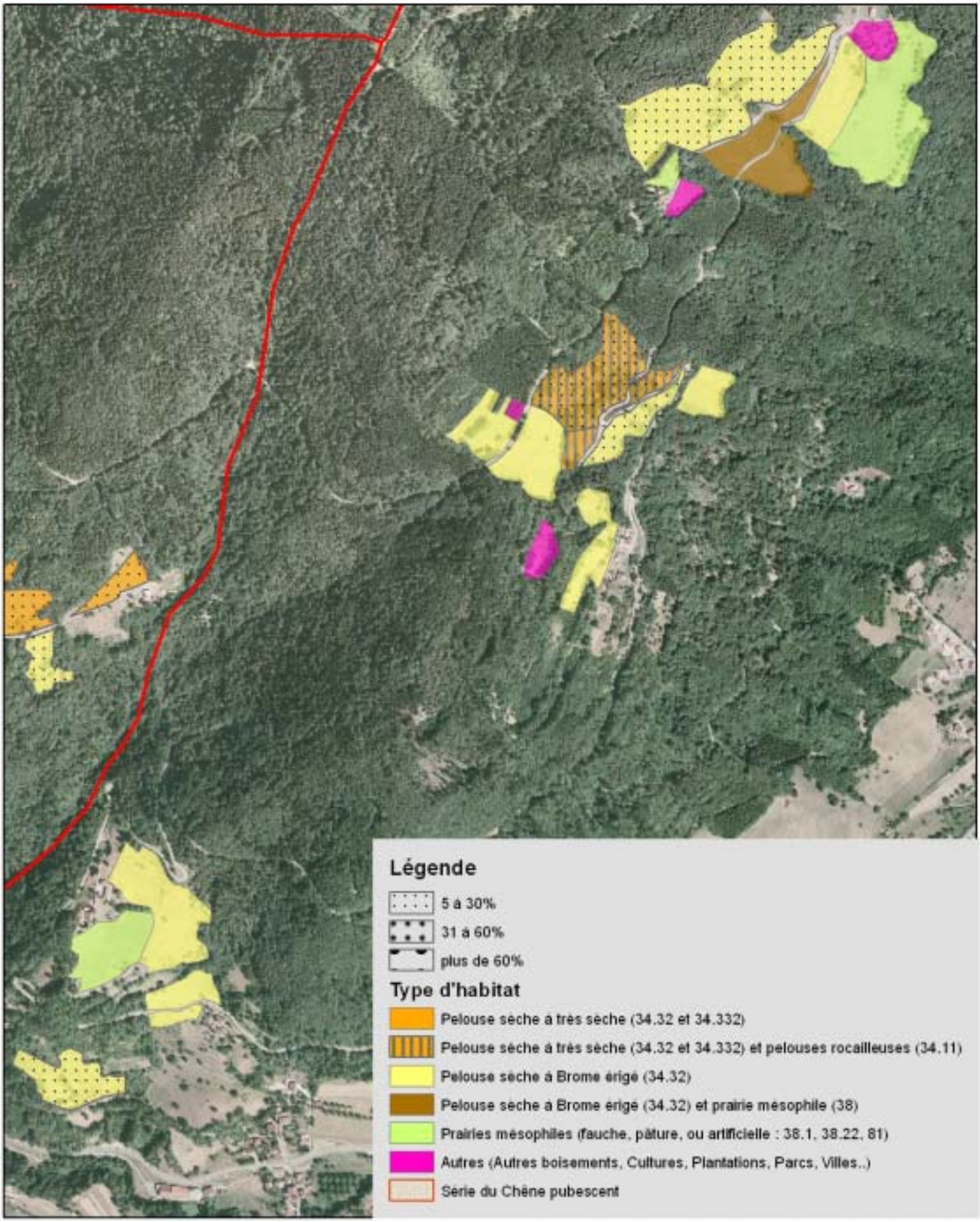

N 0 100 200 400 Mètres

Fiche 18 : Theys

Coteaux "La Malade". AVENIR 2009

Population totale (2008) : 1620 (Tarins)
Superficie totale : 3577 ha
Structures intercommunales :
SADI
Espace Belledonne
CC du Pays du Grésivaudan
SIVOM de la station des Sept Laux
SIBRESCA

Réglementation et procédures territoriales

Documents réglementaires :
CAT NAT Theys 1 (1987 et 1996)
DTA Alpes du Nord
FC Theys
POS approuvé (1991)
R111-3 approuvé (1976)
Réglementation de boisement approuvée (2000)
Schéma départemental des carrières de l'Isère (2004)
Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2000)

Programme de développement :
Zone de Montagne 1 (zone défavorisée)
Zonage Loi Montagne

Outils de connaissance :
Analyse enjeux-risques et connaissance de risques naturels
Charte paysagère du Grésivaudan (en cours)
Étude du diagnostic territorial par la chambre d'agriculture (1997)
Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1998)
CLPA du Massif Pra de Belledonne

Instruments de contractualisation :
CDPRA Grésivaudan (2005 en cours de réalisation)
Programme PEZMA (en cours)
Programme LEADER (en cours)
CIDA Balcon des 7 Laux approuvé (1989)

Autres :
DGEAF (2004)
Aire AOC Noix de Grenoble (1996)

Contexte agricole

Surface Agricole Utile (Ch.Agri 2008) : 942 ha

	Surface en ha
Pâturage de proximité des élevages	114
Surfaces pâturées (hors pâturages de proximité)	491.85
Surfaces uniquement fauchées	-
Surfaces fauchées et pâturées	306.1
Surfaces en friche	-

Nombre d'exploitations total : 33
Acteurs agricoles : Association pour le développement de l'agriculture en Belledonne (ADABEL); Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)

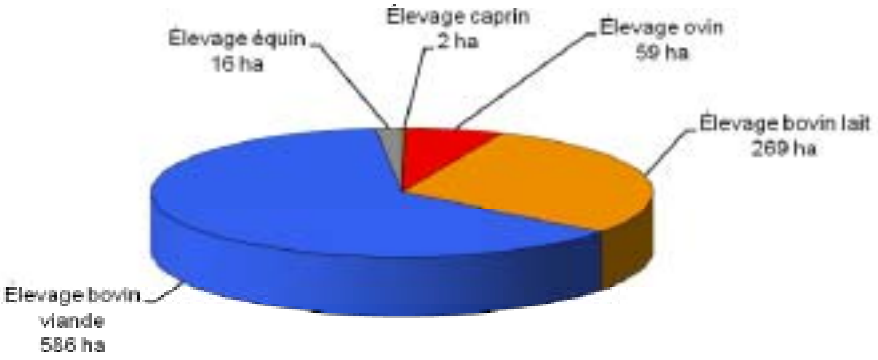

Système de production (en ha de surface)
(hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage)

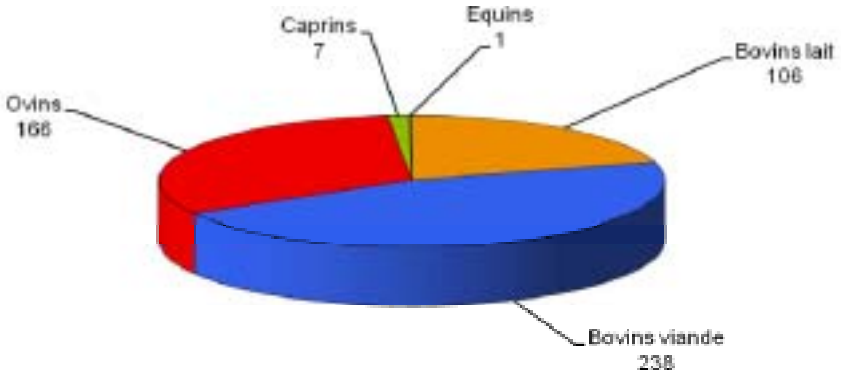

Le cheptel

Données fournies par l'ADABEL ; Etude Belledonne 2008 ; Chambre d'Agriculture de l'Isère

Aspect foncier

AFP libre
Propriétaires privés

Résultats de l'inventaire

Localisation	Eléments de patrimoine	Surface (ha)	Surface embroussaillée (ha)	Niveau patrimonial
Coteaux « Malatret » et « la Malade »	3 habitats prioritaires 1 sp.protégée	57.6	17.7	Coteaux secs patrimoniaux à conservation prioritaire*

*présence d'au moins un habitat prioritaire, et présence d'au moins une espèce protégée

Types d'habitats présents :

	Statut	Code Natura 2000	Code CORINE biotopes
Pelouse sèche à Brome érigé et à Brachypode penné	Habitat prioritaire*	6210 (sites d'orchidées remarquables)	34.32
Pelouse sèche à très sèche	Habitat prioritaire*	6210 (sites d'orchidées remarquables)	Intermédiaire entre 34.32 et 34.33
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles	Habitat prioritaire*	6110	43.11

*: Au titre de la Directive Cadre Européenne
() : la priorité est soumise à certaines conditions

Espèces patrimoniales :

	Statuts
Orchis punaise, *Anacamptis coriophora subsp. fragans*	**Protection nationale à l'annexe I, espèce inscrite au Livre Rouge National, Tome II, espèce inscrite au Livre Rouge régional**
Œillet des Chartreux, *Dianthus carthusianorum*	**Réglementation cueillette Isère**
Epipactis pourpre noirâtre, *Epipactis atrorubens*	**Orchidée remarquable**
Limodore à feuilles avortées, *Limodorum arbotivum*	**Déterminante ZNIEFF**
Listère ovale, *Listera ovata*	**Orchidée remarquable**
Orchis brulé, *Neotinea ustulata*	**Orchidée remarquable**
Orchis mâle, *Orchis mascula*	**Orchidée remarquable**
Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pourpre, *Orchis purpurea*	**Orchidée remarquable**
Orchis singe, *Orchis simia*	**Orchidée remarquable**
Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys abeille, *Ophrys apifera*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*	**Déterminante ZNIEFF**
Spiranthe d'automne, *Spiranthes spiralis*	**Orchidée remarquable**

Orchis punaise. AVENIR 2009

Documents de références sur le patrimoine naturel :

- **ZNIEFF 1 :** Ligne des crêtes d'Allevard; Pelouses de Malatret; Tourbières des 7 Laux et du crêt luisard; Marais et pelouse du coteau de l'adret;
- **ZNIEFF 2 :** Contreforts occidentaux de la chaine de Belledonne; Massif de Belledonne-chaine des Hurtières
- AVENIR ; Espace Belledonne ; 2002 ; Notice de préconisation de gestion **:** Prairies sèches de Theys
- FRAPNA ; 2000 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne
- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère
- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)
- AVENIR ; 2007 ; Dossier de prise en considération des tourbières du Massif de Belledonne
- **Inventaire forestier national :** Région forestière Belledonne; Région forestière Grésivaudan et Piémonts;
- **Inventaire tourbières CREN 2000 :** Marais des Bruns ; Tourbière de la Montagne des Franges ; Tourbière du Bois de la belle Aiguette
- **Site du conservatoire et ENS associée :** Marais des Bruns

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.
ENS : Espace naturel sensible

Prise en compte et perception locale

La commune est très sensible à ces milieux. L'AFP, malgré le manque de moyen fonctionne bien grâce à une volonté forte de la commune. L'agriculture est toujours bien présente sur ces espaces, en tant que soutien en début et fin de période estivale, pour les exploitations les plus proches. Ces zones sont toutes N au POS, et il sera tenu compte de l'inventaire pour le prochain P.L.U..

Diagnostic communal

La surface de pelouses sèches à forte valeur patrimoniale est importante sur la commune de Theys. De nombreuses espèces d'orchidées remarquables ont été observées, dont l'Orchis punaise protégée au niveau national.

Les pelouses sèches de Theys présentent la particularité de se trouver en mélange avec de la végétation de source sur des zones très localisées, ce qui en fait un milieu riche et diversifié.

Ces pelouses, surtout localisées sur les Coteaux « Malatret » et « la Malade », présentent un état de conservation moyennement satisfaisant vis-à-vis de l'embroussaillement bien qu'elles soient actuellement pâturées par des bovins, et des ovins en système extensif. La présence de fourrés de Prunelliers, en mosaïque avec les habitats de pelouses, peut être intéressante vis-à-vis de l'avifaune et des insectes liés à ces milieux. Cependant le pourcentage de 29% de surface plus ou moins embroussaillée montre l'ampleur du mouvement d'abandon de ces espaces.

Les outils à disposition de la commune afin d'accentuer la préservation de ces milieux sont : le Plan Pastoral Territorial où ces zones peuvent être intégrées comme zones intermédiaires, le POS où ces zones doivent être inscrites comme N(1), les ENS(2) communaux, ainsi que l'exposition mise à disposition par AVENIR-CGI « Les pelouses sèches de l'Isère » comme outil de sensibilisation.

PRECONISATION DE GESTION

Conservation des pratiques agricoles sur ces milieux à haute valeur patrimoniale essentielle au maintien de ces milieux en bon état (maintien du milieu ouvert, faible pourcentage d'embroussaillement…)

Restauration par débroussaillage/bûcheronnage

Inscription de ces milieux dans le POS, comme N afin de permettre des pratiques agricoles, et d'éviter l'urbanisation sur ces espaces à haute valeur écologique.

(1) La zone N concerne les espaces naturels à protéger à un ou plusieurs titres :
- sauvegarder la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et boisés, en fonction notamment de leur intérêt esthétique, historique et écologique (zones humides notamment) ;
- prendre en compte les contraintes de risques naturels, de nuisances ou de servitudes spéciales.
(2) Espaces naturels sensibles-CG38

Carte de localisation

Theys

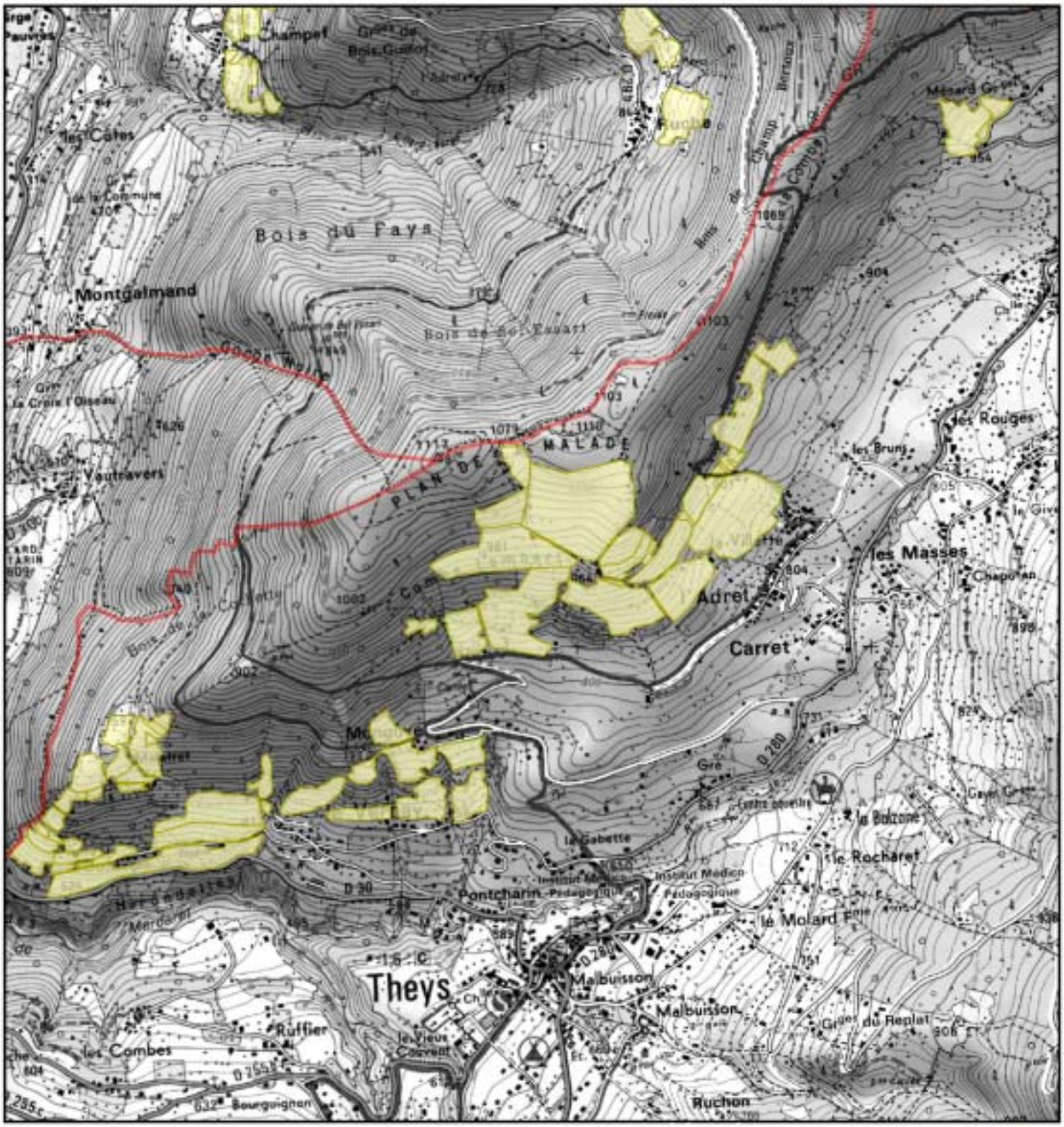

© Copyright - AVENIR-SIG-Septembre 2009 © Copyright -Scan25©IGN

N

0 400 800 1 600 Mètres

Limites départementales

Limites communales

Types d'habitats

avenir

Habitats de coteaux secs remarquables

THEYS

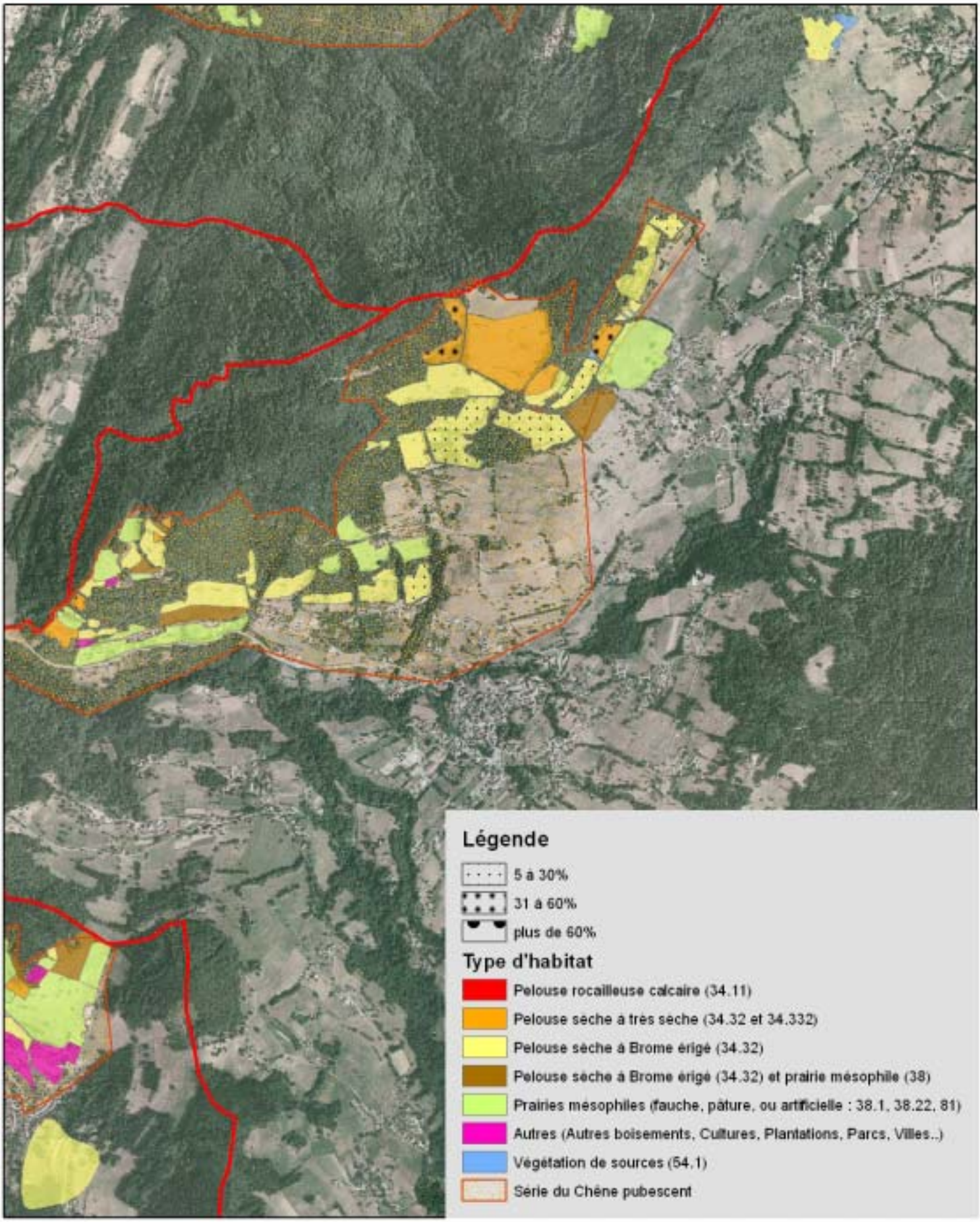

Fiche 19 : Venon

Coteau « La ville » (AVENIR-2009)

Population totale (2006) : 683 (Venonais**)**
Structures intercommunales :SIE de Casserousse
Aquapole

Superficie totale : 434 ha
CC du Pays du Grésivaudan
Consultance Archi. B. Belledonne partie Nord

Réglementation et procédures territoriales

Documents réglementaires :
CAT NAT Venon
DTA Alpes du Nord
FC Venon
DO Premol
POS approuvé (2000)
R111-3 approuvé (1992)
Réglementation de boisement approuvée (1999)
Schéma départemental des carrières de l'Isère
Schéma directeur Région grenobloise approuvé (2007)

Programme de développement :
Zone de Montagne 2(zone défavorisée) et zonage Loi Montagne

Outils de connaissance :
Connaissance de risques naturels, calamités agricoles et sécheresse
Charte paysagère du Grésivaudan
Étude agricole et diagnostic territorial du secteur de Belledonne, région grenoblois par la chambre d'agriculture
Cadrage paysage de l'agglomération Grenobloise (1997)
Contrat paysage des Balcons de Belledonne
Périmètre nappe Isère totale et périmètre Grésivaudan, étude de SDRE
Perspectives agricoles, ADASEA
Territoire CAD type : Belledonne-Oisans

Instruments de contractualisation :
CDPRA Grésivaudan (2005 en cours de réalisation)
CGD Grésivaudan (1997)
Programme PEZMA
LEADER+ Espace Belledonne

Autres :
DGEAF (2004)
Aire AOC Noix de Grenoble (1996)

Contexte agricole

Superficie Agricole Utilisée (Chambre agri. 2008) : 472 ha

	Surface en ha
Pâturage de proximité des élevages	16,06
Surfaces pâturées (hors pâturages de proximité)	94,57
Surfaces uniquement fauchées	-
Surfaces fauchées et pâturées	45,73
Surfaces en friche	-

Nombre d'exploitations total : 6
Acteurs agricoles : Association pour le développement de l'agriculture en Belledonne (ADABEL); Fédération des Alpages de l'Isère (FAI)

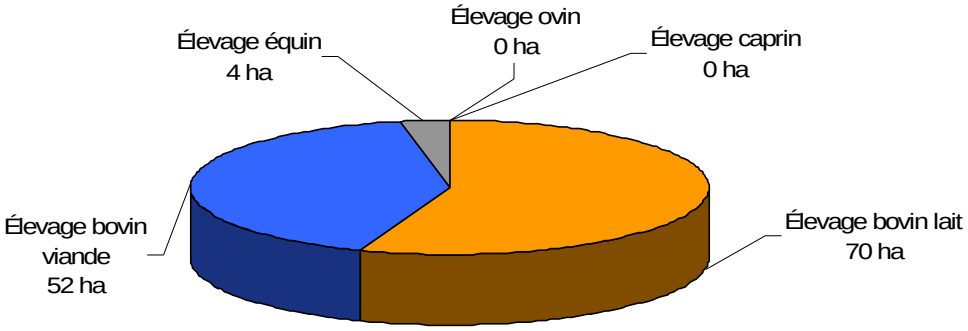

Système de production (en ha de surface)
(hormis l'apiculture, les grandes cultures et le maraîchage)

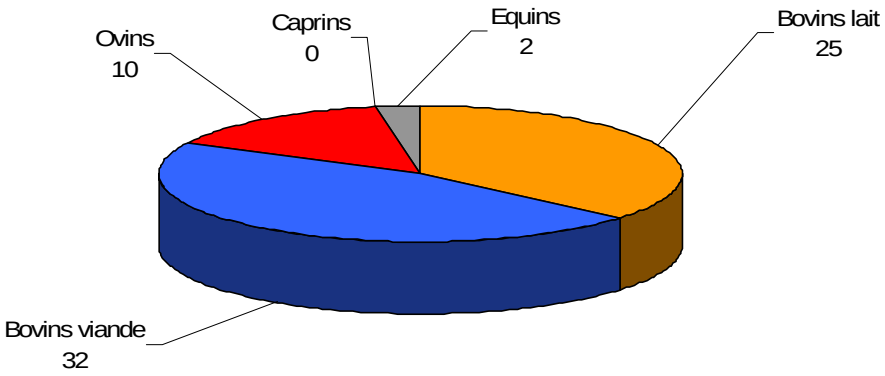

Le cheptel

Données fournies par l'ADABEL ; Etude Belledonne 2008 ; Chambre d'Agriculture de l'Isère

Aspect foncier

Propriétaires privés

Résultats de l'inventaire

Localisation	Eléments de patrimoine	Surface totale (ha)	Surface totale embroussaillée (ha)	Niveau patrimonial
Le Molard, Les Roux, Le Mollaret, La Ville les Cochettes, et sous Reyné	2 habitats prioritaires	55,38	14,13	Coteaux secs à haute valeur patrimoniale*

*présence d'au moins deux habitats communautaire, et/ou au moins un habitat prioritaire, et/ou deux espèces déterminantes ZNIEFF

Types d'habitats présents :

	Statut	Code Natura 2000	Code CORINE biotopes
Pelouse sèche à Brome érigé et à Brachypode penné	Habitat prioritaire*	6210 (sites d'orchidées remarquables)	34.32
Pelouse sèche à très sèche	Habitat prioritaire*	6210 (sites d'orchidées remarquables)	Intermédiaire entre 34.32 et 34.33
Fourrés de Prunelliers et de Ronces	-	-	31.81
Fruticées xéro-thermophiles	-	-	31.8122
Boisement de Chêne pubescent	-	-	41.71

*: au titre de la Directive Habitats
() : la priorité est soumise à certaines conditions

Espèces patrimoniales :

	Statuts
Céphalanthère à longues feuilles, *Cephalanthera longifolia*	**Orchidée remarquable**
Epipactis pourpre noirâtre, *Epipactis atrorubens*	**Orchidée remarquable**
Epipactis verâtre, *Epipactis muelleri*	**Déterminante ZNIEFF**
Homme-pendu, *Aceras anthropophorum*	**Déterminante ZNIEFF**
Limodore a feuilles avortées, *Limodorum abortivum*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys abeille, *Ophrys apifera*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys araignée, *Ophrys sphegodes*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys bourdon, *Ophrys fuciflora*	**Déterminante ZNIEFF**
Ophrys mouche, *Ophrys insectifera*	**Orchidée remarquable**
Orchis bouffon, *Orchis morio*	**Orchidée remarquable**
Orchis brulé, *Neotinea ustulata*	**Orchidée remarquable**
Orchis homme-pendu, *Aceras anthropophorum*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis male, *Orchis mascula*	**Orchidée remarquable**
Orchis militaire, *Orchis militaris*	**Orchidée remarquable**
Orchis moucheron, *Gymnadenia conopsea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pourpre, *Orchis purpurea*	**Orchidée remarquable**
Orchis pyramidal, *Anacamptis pyramidalis*	**Déterminante ZNIEFF**
Orchis singe, *Orchis simia*	**Orchidée remarquable**
Orobanche jaune, *Orobanche lutea*	**Déterminante ZNIEFF**
Panicaut des champs, *Eryngium campestre*	**Déterminante ZNIEFF**

Orchis pourpre. AVENIR

Documents de références sur le patrimoine naturel :

- **ZNIEFF 1 :** Les Prairies sèches de Venon
- **ZNIEFF 2 :** Contreforts occidentaux de la chaine de Belledonne;
- AVENIR ; Espace Belledonne ; 2002 ; Notice de préconisation de gestion **:** Prairies sèches de Venon
- FRAPNA ; 2000 ; Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore, remarquables des communes de l'espace Belledonne
- Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble ; 1994 ; Atlas des orchidées du Département de l'Isère
- Société Botanique Gentiana ; Base de données INFLORIS (INventaire de la FLORe de l'ISère)
- **Inventaire forestier national :** Région forestière Grésivaudan et Piémonts;

ZNIEFF : Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Prise en compte et perception locale

Rencontre avec les adjoints à l'urbanisme et à l'agriculture et jeunesse le 13/10/2009.

L'enjeu de patrimoine naturel des pelouses sèches était connu par des contacts avec les élus de Saint Martin d'Uriage mais aucune action spécifique n'a été menée sur ce thème. Par contre, la conservation d'espaces agricoles et de paysages ouverts est une préoccupation forte de la commune qu'elle va s'efforcer de matérialiser dans la prochaine élaboration de son PLU. Sur ces espaces des usages nouveaux apparaissent : demande d'installation de ruches, trufficulture à coté de recherche d'installations agricoles plus classiques (élevage de chèvre). Les élus sont intéressés par toutes les données de patrimoine naturel et de nouveaux outils d'aménagement pour alimenter leur PLU.

Diagnostic communal

La commune de Venon possède une surface importante de coteaux secs à haute valeur patrimoniale. On y observe deux habitats à caractère prioritaire et de nombreuses espèces d'orchidées. On notera la présence de nombreuses espèces déterminantes de ZNIEFF telles que l'Ophrys abeille, l'Ophrys bourdon et l'Ophrys araignée. Les pelouses sèches, localisées sur le coteau de «Mollard », « La Ville », du « Mollaret », et des « Cochettes », présentent un état de conservation satisfaisant. Proche des habitations et en continuité avec les prairies plus productives, ces pelouses sont pâturées par des bovins en système extensif qui permet de maintenir le milieu ouvert et de favoriser ou conserver la présence d'espèces patrimoniales faunistiques et floristiques. En mosaïque avec les habitats de pelouses sèches, la présence de quelques jeunes boisements à Chêne pubescent et de fourrés sert de zone refuge pour l'avifaune et les insectes associés. Sur le versant raide du Sonnant, sous Reyné, l'embroussaillement et le boisement ne sont freinés que par quelques enclos destinés à l'élevage des ânes.

Les outils à disposition de la commune afin d'assurer la préservation de ces milieux pourraient être : le Plan Pastoral Territorial où ces zones pourraient être intégrées comme zones intermédiaires, la création d'une AFP, le PLU où ces zones doivent être inscrites comme N [(1)], le schéma directeur des ENS[(2)] du CG38. Le porté à connaissance de ces éléments de patrimoine et la sensibilisation de la population locale est primordiale, elle peut s'appuyer notamment sur l'exposition « Les pelouses sèches de l'Isère » réalisée par AVENIR pour le compte du conseil général de l'Isère, disponible gratuitement.

PRECONISATION DE GESTION

Conservation des pratiques agricoles sur ces milieux essentielle au maintien en bon état de ces milieux à haute valeur patrimoniale (maintien du milieu ouvert, faible pourcentage d'embroussaillement…)

Inscription de ces milieux dans le PLU, comme N afin de permettre le maintien des pratiques agricoles, et d'éviter l'urbanisation sur ces espaces à haute valeur écologique.

(1) La zone N concerne les espaces naturels à protéger à un ou plusieurs titres :
- sauvegarder la qualité des sites, des paysages, et des milieux naturels et boisés, en fonction notamment de leur intérêt esthétique, historique et écologique (zones humides notamment) ;
- prendre en compte les contraintes de risques naturels, de nuisances ou de servitudes spéciales.

(2) Espaces naturels sensibles-CG38

Carte de localisation

Venon

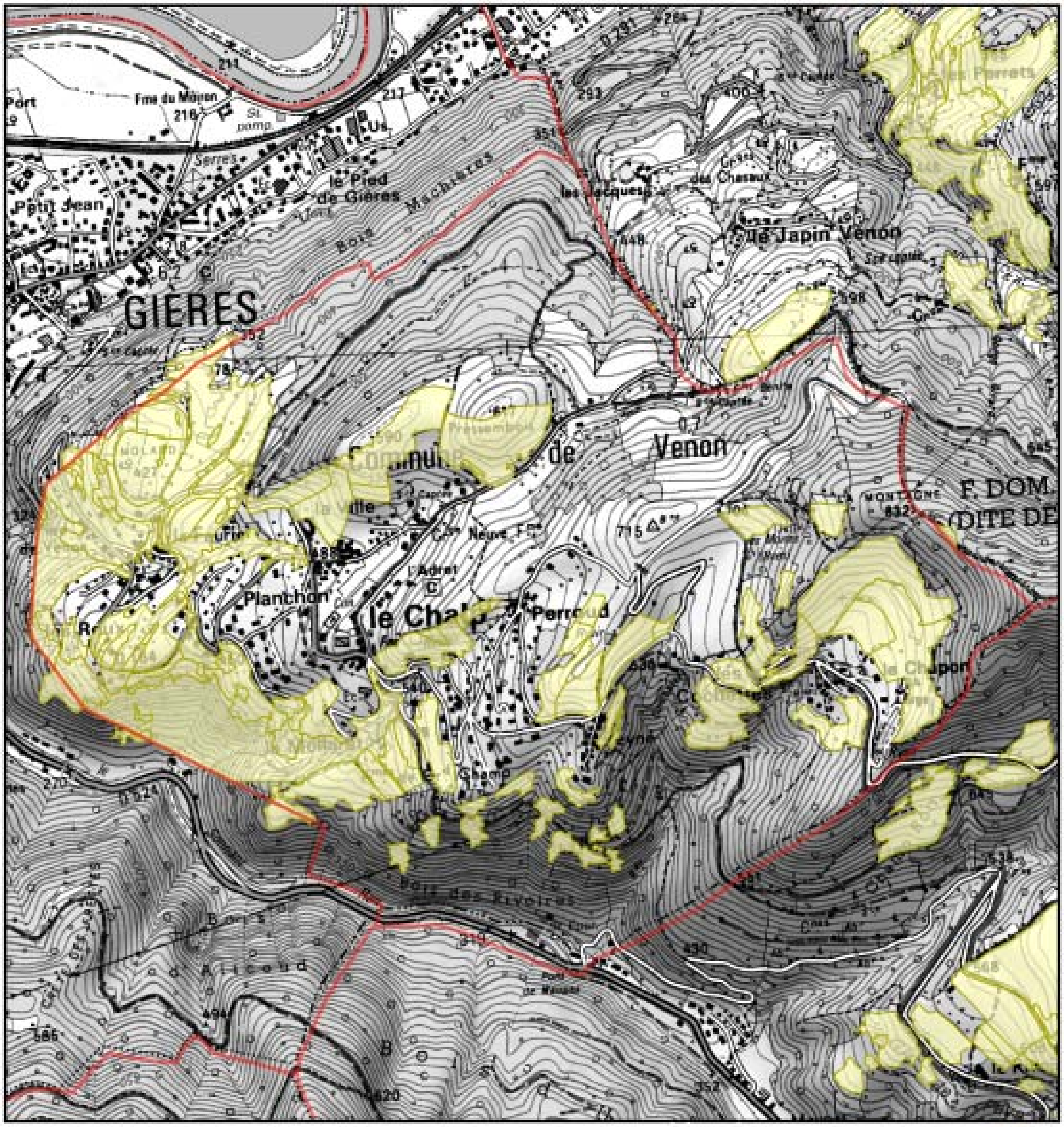

Limites départementales

Limites communales

Types d'habitats

avenir

© Copyright - AVENIR-SIG-Septembre 2009 © Copyright -Scan25®IGN

Habitats de coteaux secs remarquables

VENON

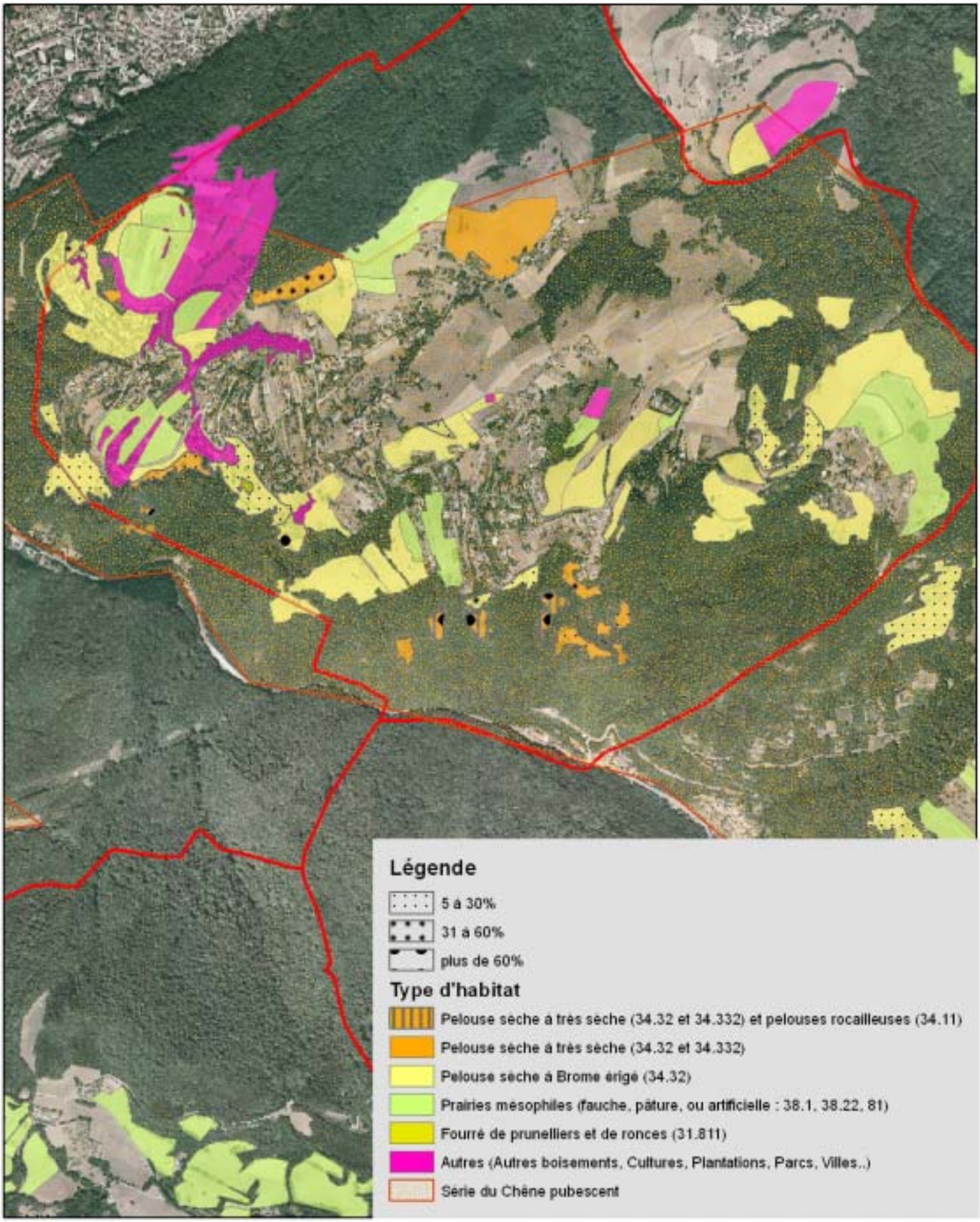

ANNEXES

Annexe 1 : Liste d’espèces extraites dans la Base de Données de Gentiana

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Aceras anthropophorum	Orchis homme pendu
Allium sphaerocephalum	Ail à têtes rondes
Alyssum alyssoides	Alysson annuel
Amelanchier ovalis	Amélanchier
Anacamptis pyramidalis	Orchis pyramidale
Anthericum liliago	Phalangère à feuille de Lys
Anthericum ramosum	Phalangère ramifiée
Anthyllis vulneraria	Anthyllide commune
Arabis collina	Arabette des collines
Arabis hirsuta	Arabette hérissée
Arabis recta	Arabette auriculée
Arabis scabra	Arabette dressée
Arenaria serpyllifolia	Sabline à feuilles de serpolet
Argyrolobium zanonii	Cytise argenté
Artemisia campestris	Armoise des champs
Asperula cynanchica	Aspérule des collines
Asperula cynanchica	Herbe à l'esquinancie
Aster amellus	Aster amelle
Bombycileana erecta	Microp dressé
Brachypodium pinnatum	Brachipode penné
Briza media	Brize intermédiaire
Bromus erectus	Brome dressé
Bromus inermis	Brome sans arêtes
Bupleurum baldense	Buplèvre du Mont Baldo

Bupleurum falcatum	Buplèvre en faux
Buxus sempervirens	Buis
Campanula glomerata	Campanule agglomérée
Carex caryophyllea	Laiche du printemps
Carex halleriana	Laiche de Haller
Carex humilis	Laiche humble
Carlina vulgaris	Carline commune
Centaurea scabiosa	Centaurée scabieuse
Cephalanthera longifolia	Céphalanthere à longues feuilles
Cephalanthera rubra	Céphanlanthère rouge
Cerastium brachypetalum	Céraiste à petits pétales
Corallorhiza trifida	La racine de corail
Coronilla minima	Petite coronille
Cypripedium calceolus	Sabot de Vénus
Cytisus sessiliflorus	Cytise à feuilles sessiles
Dianthus carthusianorum	Œillet des Chartreux
Dianthus sylvestris	Œillet des bois
Dichanthium ischaemum	Pied de poule
Epipactis atrorubens	Epipactis rouge foncé
Epipactis helleborine	Epipactis à larges feuilles
Epipactis muelleri	Epipactis de Muller
Erodium cicutarium	Erodium à feuilles de ciguë
Eryngium campestre	Panicaut champêtre
Euphorbia cyparissias	Euphorbe petit cyprés
Festuca longifolia spendocosteï	Fétuque de Patzke
Festuca marginata gallica	Fétuque de France
Festuca valesiaca	Fétuque du valais
Fumana procumbens	Fumana couchée
Galium corrudifolium	Gaillet à feuilles d'Asperge

Galium obliquum	Gaillet oblique
Globularia bisnagarica	Globulaire allongée
Globularia cordifolia	Globulaire à feuilles en cœur
Gymnadenia conopsea	Orchis moucheron
Helianthemum oelandicum	Hélianthème d'Italie
Himantoglossum hircinum	Orchis bouc
Hippocrepis comosa	Hippocrépide en toupet
Inula montana	Inule des montagnes
Juniperus communis	Genévrier commun
Koeleria macrantha	Koelerie à crête
Koeleria pyramidata	Koelérie pyramidale
Koeleria vallesiana	Koelerie du valais
Leontodon hispidus	Liondent hispide
Leuzea conifera	Leuzée conifère
Limodorum arbortivum	Limodore à feuilles avortées
Linum tenuifolium	Lin à feuilles fines
Lonicera etrusca	Chevrefeuille etrusque
Medicago falcata	Luzerne en faux
Medicago sativa ssp.	Luzerne cultivée
Onobrychis viciifolia	Sainfoin
Ononis natrix	Bugrane jaune
Ophrys apifera	Ophrys abeille
Ophrys apifera subsp. Jurana	Ophrys du Jura
Ophrys fuciflora	Ophrys bourdon
Ophrys insectifera	Ophrys mouche
Ophrys litigiosa	Ophrys litigieux
Ophrys scolopax	Ophrys bécasse
Ophrys sphegodes	Ophrys araignée
Orchis coriophora	Orchis punaise

Orchis mascula	Orchis mâle
Orchis militaris	Orchis militaire
Orchis morio	Orchis bouffon
Orchis provincialis	Orchis de provence
Orchis purpurea	Orchis pourpre
Orchis simia	Orchis singe
Orchis ustulata	Orchis brulé
Orobanche lutea	Orobanche jaune
Orobanche teucrii	Orobanche de la germandrée
Plantago media	Plantain intermédiaire
Platanthera bifolia	Platanthère à deux feuiles
Platanthera chlorantha	Platanthère verdatre
Poa bulbosa	Paturin bulbeux
Polygala comosa	Polygale à toupet
Potentilla neumanniana	Potentille du printemps
Primula veris	Primevère du printemps
Prunus mahaleb	Faux merisier
Ranunculus bulbosus	Renoncule à bulbe
Rhamnus alaternus	Nerprun alaterne
Salvia pratensis	Sauge des Prés
Sanguisorba minor	Petite pimprenelle
Saxifraga tridactylites	Saxifrage à trois doigts
Scabiosa columbaria	Scabieuse colombaire
Securigera varia	Coronille bigarrée
Sedum album	Orpin blanc
Sedum anopetalum	Orpin blanc jaunâtre
Sedum nicaense	Orpin de Nice
Sedum sexangulare	Orpin doux
Silene otites	Silène otitès

Sorbus aria	Alisier blanc
Spiranthes spiralis	Spiranthe d'automne
Stachys recta	Epiaire érigé
Stipa capillata	Stipe chevelue
Stipa pennata	Stipe pennée
Teucrium botrys	Germandrée en grappe
Teucrium chamaedrys	Germandrée petit chêne
Teucrium montanum	Germandrée des montagnes
Thesium divaricatum	Thésium étalé
Thymus praecox	Thym des Alpes
Trifolium montanum	Trèfle des montagnes
Trinia glauca	Trinie glauque
Veronica prostrata	Véronique couchée
Veronica teucrium	Véronique germandrée

Annexe 2 : Espèces déterminantes ZNIEFF, orchidées remarquables, et protégées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Dénomination
Aceras anthropophorum	Orchis homme pendu	Déterminante ZNIEFF
Anacamptis pyramidalis	Orchis pyramidal	Déterminante ZNIEFF
Cephalanthera damasonium	Céphalanthere de Damas	Orchidée remarquable
Cephalanthera longifolia	Céphalanthere à longues feuilles	Orchidée remarquable
Cephalanthera rubra	Céphanlanthère rouge	Orchidée remarquable
Dactylorhiza maculata	Orchis tacheté	Orchidée remarquable
Epipactis atrorubens	Epipactis rouge foncé	Orchidée remarquable
Epipactis muelleri	Epipactis de Muller	Déterminante ZNIEFF
Eryngium campestre	Panicaut des champs	Déterminante ZNIEFF
Gymnadenia conopsea	Orchis moucheron	Orchidée remarquable
Himantoglossum hircinum	Orchis bouc	Orchidée remarquable
Limodorum arbortivum	Limodore à feuilles avortées	Déterminante ZNIEFF
Ophrys apifera	Ophrys abeille	Déterminante ZNIEFF
Ophrys fuciflora	Ophrys bourdon	Déterminante ZNIEFF
Ophrys insectifera	Ophrys mouche	Orchidée remarquable
Orchis mascula	Orchis mâle	Orchidée remarquable
Orchis militaris	Orchis militaire	Orchidée remarquable
Orchis morio	Orchis bouffon	Orchidée remarquable
Orchis purpurea	Orchis pourpre	Orchidée remarquable
Orchis simia	Orchis singe	Orchidée remarquable
Orobanche lutea	Orobanche jaune	Déterminante ZNIEFF
Neotina ustulata	Orchis brulé	Orchidée remarquable
Platanthera bifolia	Platanthère à deux feuiles	Orchidée remarquable

Platanthera chlorantha	Platanthère verdatre	Déterminante ZNIEFF
Spiranthes spiralis	Spiranthe d'automne	Déterminante ZNIEFF

Espèces protégées		
Bombycileana erecta	Micrope dressé	Protection régionale RπA, espèce inscrite au Livre Rouge Régional
Anacamptis coriophora subs. Coriophora	Orchis punaise	Protection nationale à l'annexe I, espèce inscrite au Livre Rouge National, Tomme II, espèce inscrite au Livre Rouge Régional
Epipactis microphylla	Epipactis à petites feuilles	Protection régionale RπA, espèce inscrite au Livre Rouge Régional
Gymnadenia odoratissima	Orchis odorant	Protection régionale RπA, espèce inscrite au Livre Rouge Régional
Dianthus carthusianorum	Œillet des Chartreux	Réglementée cueillette isère